

L'ENVOLEE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

NUMERO 31

1981 = 2011

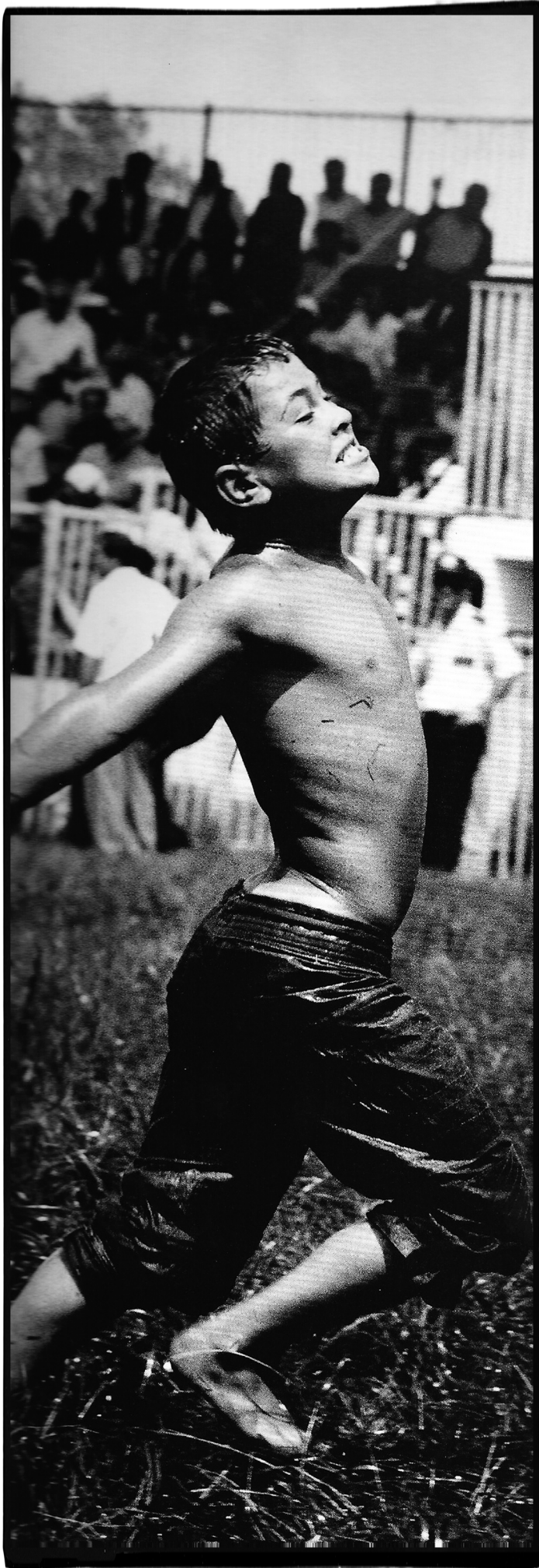


TRENTE ANS
D'AMENAGEMENT
DE LA
PEINE DE MORT

SEPTEMBRE 2011

2 EUROS

dans ce numéro...



On est contents de pouvoir publier en quatrième de couv' un texte signé par 225 prisonniers ; ça faisait longtemps qu'on n'avait pas vu ça. Il est sorti de la maison d'arrêt de Corbas début septembre. Évidemment, ça fait tout drôle de voir une liste de produits et des marques au milieu de revendications qui vont bien au-delà. Mais une pétition, un refus de remonter de promenade ou un refus de plateau-repas, s'ils peuvent paraître dérisoires et sans danger vus de l'extérieur, impliquent qu'à l'intérieur, des prisonniers ou des prisonnières ont réussi à s'organiser et à braver les règlements et les lois pénitentiaires. Faut-il rappeler que toute forme d'organisation est interdite en prison et qu'une simple pétition est assimilée à une « mise en danger de la sécurité de l'établissement et des personnels de surveillance » ? Faut-il rappeler que l'administration pénitentiaire a vite fait de désigner des meneurs et de procéder à des transferts pour casser toute forme d'action collective ?

Le fait qu'il soit interdit de se regrouper à l'intérieur des murs montre la nécessité de combattre un des fondements du système carcéral : l'individualisation – et l'isolement qui en découle. L'intérieur est plus que jamais le reflet – amplifié et déformé – de ce qui se fait à l'extérieur. Dedans comme dehors, c'est chacun pour sa gueule, on trompe l'ennui, on chasse les idées noires et on aménage les « contraintes économiques » à coup de bédos, de cachetons et d'appendices numériques.

Alors chapeau aux gars de Corbas qui ont réussi ce coup et mis en avant une valeur en perte de vitesse comme la solidarité : solidarité avec les arrivants, solidarité avec les proches d'un homme tué par la prison – un de plus. La pétition de Corbas, la plainte déposée par Nabil et Matthieu, les mouvements qui ont eu lieu dans les maisons d'arrêt d'Osny, du Mans et d'Angers, la révolte à la prison pour mineurs de Lavaur et la grève de la faim en Belgique – qui sont tous évoqués dans le journal – sont autant de tentatives pour rompre avec l'isolement. Le récit de Gilbert Ghislain ne dit pas autre chose, et souligne la nécessité de combattre la prison – et le monde qui la génère – en dépassant le chacun pour soi.

L'histoire de Pierre-Just Marny ou celle de Laurent Orsini rappellent encore qu'enfermer c'est toujours s'octroyer le droit de vie et de mort. Évidemment, c'est triste qu'aucun prisonnier longue-peine n'ait saisi l'occasion du trentième anniversaire de la prétendue abolition de la peine de mort pour dénoncer cette formidable supercherie qui veut nous faire croire que la justice et la prison ne tuent plus. Avant 1981 on condamnait à mort. Aujourd'hui on enferme à mort. Seuls les combats collectifs peuvent enrayer cette effroyable machine qui rend la mort si banale. Il n'y a pas d'arrangement possible avec les bourreaux. La prison ne s'aménage pas.

Les textes publiés viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la détention. S'attaquer à l'enfermement, c'est forcément s'en prendre aussi à tout ce qui fabrique, réforme, perfectionne le contrôle social hors des murs des prisons : le formatage des « citoyens » dès le plus jeune âge, le salariat précarisé ou à perpète, l'urbanisme qui flique les villes et quadrille les espaces sont bien le pendant de la construction des prisons.

L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir ; il produit une peur nécessaire au maintien de cette société. En ce sens, c'est bien plus qu'une simple répression, qu'un moment de contrôle, de sanction des actes « délictueux » ; c'est un ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de continuer à se développer dans ses nouvelles formes.

Ce journal participe d'une réflexion, d'une dynamique, qui transforme les mots en luttes. Il est essentiel de publier des récits et des témoignages de l'intérieur, in extenso ou par extraits, pour mettre concrètement en relation les questions du sécuritaire, de l'enfermement, du droit, du système pénal avec les autres luttes sociales. Un des problèmes actuels n'est pas tant l'absence de débat au sujet de l'« horreur carcérale » que les points de vue d'humanistes et de sociologues qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain. Nous ne sommes pas les porte-parole de ceux que la prison relègue au rang de muets sociaux : les prisonniers écrivent, réfléchissent, résistent... Nous ne voulons pas penser et nous battre à leur place mais avec eux.

Pour garder notre autonomie, nous ne sommes pas subventionnés et nous ne recevons d'argent d'aucune organisation. Nous fabriquons nous-mêmes nos outils, et nous recevons parfois l'aide d'amis et de personnes qui disposent de matériel.

Nous sommes à la recherche de ceux qui auraient envie de participer à cet effort pour nous permettre de continuer à exister par leurs contributions. Au-delà de la fabrication, la distribution du journal reste difficile, coincée entre la censure acharnée de l'administration pénitentiaire et les contraintes marchandes du réseau officiel de la presse. Un journal est fait pour être lu ; la diffusion de l'Envolée reste déterminante pour notre activité : constituer un outil de réflexion et de résistance contre cette société qui génère de plus en plus de contrôle et d'enfermement.

Pour en finir avec toutes les prisons...

4/ 1981-2011, 30 ANS D'AMÉNAGEMENT DE LA PEINE DE MORT

Mort de Pierre-Just Marny
Entretien avec P-J Marny
Entretien avec le comité de soutien à P-J Marny
Retour sur la tentative de suicide de Laurent Orsini
Extraits de la correspondance de Laurent Orsini
Lettre collective de prisonniers de Bois-d'Arcy
Lettre de Pulp

14/ ENTRETIEN AVEC NORIA, HOURIA ET SABRI KHIDER

Lettre de Malek

17/ DJAMEL BEGHAL DEPUIS LE QI DE BOIS D'ARCY

18/ DES MAISONS D'ARRÊT QUI BOUGENT

Protestation collective à la prison d'Angers
Lettre de Kaoutar
« Grève de l'obéissance » à la prison du Mans
Retour sur le procès des inculpés d'Osny

24/ COUP DE GRISOU CHEZ LES MINEURS

Enfermement des jeunes : des chiffres et des mal-être
Incident majeur à Lavaur

27/ À CHACUN SA TAULE

À propos de l'ancienne prison de Toulouse
Les établissements de réinsertion scolaire
Les établissements à réinsertion active
Les prisons du cœur
Prisons pour étrangers
Lettre de Matthieu
Révélation pénale

30/ AU-DELÀ DES PLAINTES, DES LUTTES

Lettre de Matthieu et Nabil
Lettre de Nabil à son avocat
Lettre de Sylvie

33/ JUSTICE POPULISTE ET TRIBUNAUX CITOYENS

34/ NOUVELLES DU FRONT DES PRISONS BELGES

Brèves
Lettre de Nordin Benallal

36/ LETTRE DE GILBERT GHISLAIN

« Dans cinq mois, cela fera vingt-huit ans que je suis en prison »
Morceaux choisis des statuts de l'Association des prisonniers en régime spécial (Apre)

45/ DEPUIS LE BLOG « FEMMES DE FLEURY »

Texte de présentation
Lettre de Sylvie Piciotti

46/ À LIRE... / SUR LES ONDES

1981 - 2011



30 ANS D'AMÉNAGEMENT DE LA PEINE DE MORT

LA MASCARADE DU « TRENTIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT »

Cet automne, politiques, experts, journalistes, artistes et militants fêtent encore une fois la Saint-Badinter (1) : le gouvernement socialiste aurait aboli la peine de mort le 9 octobre 1981. Chacun sait – ou devrait savoir – que la fin de la guillotine était un passage obligé pour la sacro-sainte harmonisation des pratiques pénitentiaires nationales avec celles du paradis démocratique européen. En fait, les peines s'allongent et se multiplient à l'infini, et on meurt toujours plus derrière les murs – quand la peine de mort ne prend pas la forme d'une exécution sommaire par les flics. Ça ne donne pas envie de faire la fête ; plutôt de faire sa fête, une bonne fois pour toutes, à ce système qui enferme de plus en plus, et de plus en plus longtemps.

En 2001, des prisonniers dénonçaient déjà la supercherie de l'abolition de la peine de mort et l'obscénité de la célébration de son 20^{ème} anniversaire. Leur parole avait été relayée à l'extérieur pour dévoiler ce qui se cachait derrière l'humanisme de la mesure : une refonte méthodique et délibérée du système pénal français. Ce n'est pas une vieille star du barreau passée à

la politique qui a mis un terme à l'utilisation de la guillotine par l'état français. Cette fameuse abolition n'était qu'une étape dans un processus dont le but est toujours d'éliminer. Pour protéger la société sans pour autant passer pour des tueurs, il suffisait de remplacer la peine de mort par des peines de plus en plus nombreuses, de plus en plus longues, et qui bien des fois vont jusqu'à la mort. En 2006, des prisonniers de Clairvaux condamnés à de longues peines ont été jusqu'à demander pour eux-mêmes le « rétablissement de la peine de mort » pour ne plus subir la mort lente de l'enfermement ; mais même cet appel désespéré n'a eu que peu d'effets. En 2009, suite à l'évasion de Christophe Khider et Omar Top el Hadj, plusieurs collectifs anticarcéraux (2) ont organisé une campagne pour dénoncer la mort lente en prison et les quartiers d'isolement (QI), nouveau nom des quartiers de haute sécurité (QHS) supposément abolis eux aussi en 1981. L'air du temps n'est plus tellement à l'humanisme abolitionniste. Si cette mythologie française est toujours en rayon,

« *Quelques milliers d'euros valent une vie de travail ou trente ans de prison.* »

l'abolition n'est plus un produit d'appel. Certes, le discours sécuritaire ambiant en est encore saupoudré de-ci, de-là, au coup par coup, pour plaire à quelques vieux électeurs restés sensibles à ce registre. Mais les pratiques gestionnaires ont le vent en poupe, et l'humanisme se recycle en se diluant dans la gestion bureaucratique. L'objectif est bien d'enfermer à vie, et les droits de l'homme sont un paramètre comme un autre à intégrer dans la balance des coûts – par exemple en faisant semblant de mettre la sécurité (des personnels et de la société) et les droits des prisonniers sur le même plan. Ce qui s'est passé en dix ans, concrètement, c'est des constructions de prisons. Le discours officiel les présente toujours comme un remède à la surpopulation carcérale et un moyen d'améliorer les conditions de détention. Évidemment, il n'en est rien : on voit bien que les nouvelles prisons seront bientôt aussi bourrées que les anciennes puisque les juges continuent à condamner toujours plus ; et lorsque l'horizon européen de l'encellulement individuel dans des prisons high-tech est ponctuellement atteint ici ou là, les témoignages ne manquent pas pour montrer que c'est le début d'un autre enfer : celui de la privation sensorielle et de la rupture de tout lien social.

Ce qui s'est passé en dix ans, c'est aussi une avalanche de lois pour remplir ces prisons (3). La création de nouveaux délits induit directement l'allongement des peines. Tout est revu à la hausse : un juge qui colle une amende pour avoir fumé une cigarette ou téléphoné au volant n'aura aucun mal à condamner à trois ans de prison pour vol simple et à des peines éliminatrices de trente ans pour échange de coups de feu avec la police. Plus les peines prononcées se multiplient, plus elles s'allongent. L'allongement d'une peine particulière a un effet sur la pénalisation de toutes les infractions. Loin d'offrir une échappatoire, les peines de substitution sont là pour enfermer toujours plus, et par tous les moyens : les travaux d'intérêt général (TIG) ne font sortir personne de prison puisqu'ils remplacent de simples amendes. Le bracelet électronique permet de condamner à la prison hors les murs des condamnés qui auraient pris du sursis au pire, de soumettre des condamnés à un suivi socio-judiciaire strict pour les contraindre au travail, et d'étendre la peine au-delà de la durée d'emprisonnement prononcée. De la « lutte contre la violence routière » à la pénalisation de l'évasion, le système pénal se donne les moyens de punir toujours plus... Les juges se plaignent de l'encombrement des tribunaux mais ils n'ont jamais joui d'un tel pouvoir de nuisance.

Le fait de condamner quelqu'un à vingt ans d'enfermement ne choque quasiment plus personne (4). Le temps économique a tout avalé. Vingt ans : le temps d'un crédit immobilier. Cette comptabilité insensée reflète les rapports mortifères qui ont cours dans la société à cause de l'argent. Tout a un prix et tout

le monde est à vendre. Suivant cette arithmétique universelle, selon le tarif, on paie de son temps – c'est-à-dire de sa vie. Des vies entières à crédit, ou en prison – selon le chemin emprunté. Une voiture vaut cinq ans de crédit ou trois ans de prison. Quelques milliers d'euros valent une vie de travail ou trente ans de prison. Les macabres tables de calcul de la loi et de l'économie font défiler leurs colonnes de chiffres jusqu'à l'épuisement. Rien n'est oublié : l'économie et le droit ont horreur du vide. On peut sans rougir préférer sa voiture à la vie d'un homme. En fait, ce sont des vies entières qui sont arrachées aux enfermés et à leurs proches, seuls à même de témoigner de ravages qui ne se mesurent pas, de mutilations qui le plus souvent se taisent, parfois se chuchotent, quand elles ne se crient pas dans un dernier acte désespéré. S'il est rare que des écrits ou des révoltes de l'intérieur s'en prennent aux peines elles-mêmes, c'est peut-être qu'il est difficile, voire dangereux pour un prisonnier de se pencher sur l'absurdité de sa peine : il risque de plonger rapidement dans une logique du rien à perdre, de la vie ou de la mort. Un mois, une année, une décennie, perpétuité... chaque prisonnier tente d'effacer le trop-plein de ce temps vide, de tuer le temps ; mais c'est le temps qui le tue.

NOTES :

(1) Déjà en 1985, des prisonniers de Fleury demandaient dans l'Appel de Voltaire : « St. Badinter, sois gentil, démissionne. »

(2) Lorsque Christophe Khider, le poumon perforé, s'est réveillé sur son lit d'hôpital à l'issue de la brève cavale qui avait suivi son évasion réussie de la prison de Moulins avec Omar Top El Hadj, ses premiers mots ont été : « Il faut que tout ça serve à quelque chose ». C'est de là qu'est partie sa mère Catherine Charles, fondatrice de l'Arppi (Association pour le respect des proches de personnes incarcérées) pour lancer une campagne contre les longues peines et l'isolement carcéral avec des émissions de radio anticarcérales (l'Envolée, Ras-les-murs...), des collectifs, des associations et des individus réunis autour de ce projet.

(3) Une des plus récentes, la rétention de sûreté permet de prolonger indéfiniment au-delà de la peine prononcée l'enfermement de prisonniers considérés comme dangereux sur la base d'expertises médico-pénitentiaires, sans nouveau délit.

(4) L'image du monstre et celle de la victime fonctionnent à plein, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des prisons : on ne montre que des coupables qui sortent trop vite et des victimes en souffrance qui ont besoin de peines pour faire leur deuil.

Trente ans après la prétendue abolition de la peine de mort, l'Administration pénitentiaire garde le droit de vie et de mort sur les prisonniers. On le verra en lisant l'histoire du plus vieux prisonnier de France, mort derrière les murs cet été dans des circonstances plus que suspectes, les lettres de Laurent Orsini qui s'est vu refuser le droit de mourir, celle des prisonniers de Bois-d'Arcy sur leur codétenu Pierre Gillou, qui, lui, aurait bien aimé vivre – tout comme le jeune mort aux arrivants de la prison de Fresnes évoqué par une lettre de Pulp.



AVANT ON CONDAMNAIT À MORT...

MORT DE LA PANTHÈRE NOIRE

PIERRE-JUST MARNY, QUARANTE-HUIT ANS DERRIÈRE LES BARREAUX

Le 7 août dernier, Pierre-Just Marny a été retrouvé assis inanimé dans sa cellule après quarante-huit années passées derrière les barreaux. La famille, qui ne croit pas à la version du suicide, a porté plainte. Il allait avoir 68 ans.

Félix Vert-Pré, ami et président du comité de soutien à Pierre-Just Marny, témoigne : « Il n'était pas suicidaire. Il me disait : *mwen pa ka mô. Mwen immortel. Yo konprann sé mwen yo ké tué, mé non.* » Et puis dernièrement, il m'a dit : « *Félix, ils font tout pour que je meure en prison...* »

Transféré le 28 mai 2008 à la prison de Ducos sous les acclamations des autres prisonniers, Pierre-Just Marny espérait obtenir sa libération conditionnelle en regagnant son île natale. En vain. Il n'aura goûté à « l'air du dehors », selon ses propres termes, qu'une fois en quarante-huit ans d'emprisonnement. Une unique permission de sortie de six heures le 14 juin 2010, durant laquelle il a pu se rendre à la grotte de Lourdes à Saint-Joseph et visiter sa famille au Vaucelin sous escorte de la gendarmerie.

Héros populaire en Martinique, Pierre-Just Marny était devenu le symbole des discriminations envers les noirs et les pauvres. Visage rond, cheveux brossés en arrière, il avait été surnommé la Panthère noire pour son agilité légendaire.

Natif de Fort-de-France, issu d'une famille pauvre, l'adolescent turbulent est placé dans un centre éducatif dès l'âge de 15 ans. Très vite, il s'échappe et se spécialise dans le vol de voitures en bande.

D'où sa première condamnation en 1963 : deux ans ferme, plus deux ans avec sursis. À peine sorti, le 2 septembre 1965, il sillonne l'île armé d'un fusil pour régler ses comptes avec ses anciens complices. Il tue trois personnes dont un enfant de deux ans, touchés par accident. Les gendarmes finissent par l'interpeller le 8 septembre 1965.

Quelques semaines plus tard, rebelote : Marny se fait la belle par le toit de la prison de Fort-de-France. Cette fois-ci, il sème la terreur en Martinique pendant neuf jours de



cavale en défiant la police. Radios et journaux retracent la traque avec un incroyable suspens. Reconnu dans le quartier pauvre de Sainte-Thérèse, le fugitif – encerclé par les gendarmes – refuse de se coucher par défi. Il reçoit trois balles au poumon et à l'abdomen. Un geste héroïque qui lui vaut la sympathie de l'opinion publique.

Son arrestation a déclenché trois jours d'émeutes populaires à Fort-de-France, faisant un mort et quarante blessés.

Le commerce de l'épicière qui avait dénoncé Marny est saccagé, brûlé et détruit. Par crainte de nouvelles tensions,

le prisonnier est discrètement transféré à Paris par avion militaire pour être jugé loin de la Martinique. En prison, il tente à nouveau de s'échapper après s'être battu avec un maton qui perd un œil dans la rixe. L'incident jouera contre lui lors de son procès.

La Panthère noire est condamnée à perpétuité. Dès lors, le prisonnier passe d'un établissement à un autre en métropole sans faire parler de lui. En 1975, il est interné en unité psychiatrique spéciale à Montfavet où il va effectuer son plus long enfermement : trente-deux ans. Marny est finalement transféré dans son île natale après un passage au CNO (Centre national d'orientation) de Fresnes peu de temps avant sa mort.

*« Ils font tout
pour que je meure
en prison »*

« J'ai très envie de prendre l'odeur du dehors »

ENTRETIEN AVEC PIERRE-JUST MARNY

Dans une interview à la presse quelques jours après une permission de sortie de six heures accordée pour rendre visite à sa famille en 2010, Marny donnait son sentiment sur ses deux premières années à Ducos.

Vous êtes revenu il y a deux ans jour pour jour à la Martinique quarante-trois ans après l'avoir quittée, comment avez-vous vécu ces deux premières années à la prison de Ducos ?

Pierre-Just Marny : En arrivant ici, j'étais enthousiasmé et très content. Je croyais sortir puisque j'étais venu pour être libéré, mais j'ai été très vite désenchanté. Je suis séquestré depuis deux ans ici par la justice. On me fait du chantage pour retourner en France au CNO, mais j'y suis déjà passé en 2007. Je ne retourne plus en France après quarante-quatre ans de captivité.

Vous restez donc sur votre position ?

PM : Oui, ma position définitive, comme je l'ai déjà dit, c'est que je ne veux plus retourner en France ni au CNO. Je suis un Martiniquais, un Caribéen. J'ai payé quarante-huit ans de prison et aujourd'hui, je suis toujours la cible malheureuse de l'administration.

Vous estimez devoir être libéré définitivement ?

PM : Oui. Tous les prisonniers qui ont fait le même parcours que moi sont morts aujourd'hui...

Comment se déroule une journée quotidienne de Pierre-Just Marny ?

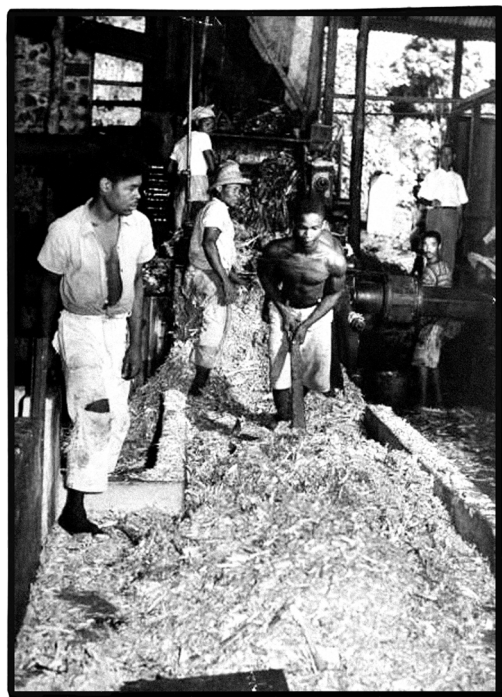
PM : Enfermé, monotone, dans une cellule. Il fait très chaud. Mais, aveugle, je n'ai pas le choix. Les surveillants sont bien avec moi, je suis bien avec eux. J'écoute la radio. Quand j'écoute les émissions à mon sujet, j'entends les témoignages, ça me fait chaud au cœur, comme ça a été le cas jeudi 20 mai 2010, trois jours après la décision de la permission de sortie.

La cour d'appel vient de décider de vous accorder cette permission de sortie de six heures sous escorte de la gendarmerie, comment appréhendez-vous cette journée en famille, la première depuis quarante-cinq ans ?

J'ai appris cette décision mais je n'ai pas encore vécu cette journée. Je me laisse enchanté de pouvoir revoir mes demi-frères et mes demi-sœurs, si dieu veut. J'ai une très grande envie de prendre l'odeur du dehors.

Physiquement, comment vous sentez-vous aujourd'hui ?

Pas comme Tarzan, ça c'est sûr ! (rires)... Quand j'étais jeune, j'étais très fort, très habile, je ne suis plus le même homme...



MARTINIQUE ANNÉES 1960 : MISÈRE ET RÉVOLTES

Au début des années 1960, la situation économique et sociale est déplorable pour les masses pauvres de Martinique. Les fermetures d'usines à sucre et de nombreuses distilleries ont jeté au chômage des centaines de travailleurs et de familles qui ont quitté les campagnes pour chercher du travail dans la zone urbaine de Fort-de-France. Le gouvernement colonial de l'époque cherchant à éviter l'explosion sociale met en place le BUMIDOM, bureau d'émigration de la jeunesse vers la France. La misère, le sous-développement s'étalent sans fard, le colonialisme aussi. Cette situation entraîne une certaine agitation de groupes nationalistes. En 1963 l'affaire dite de l'OJAM (organisation de la jeunesse anti-colonialiste martiniquaise) avait révélé la répression du pouvoir sur des groupes nationalistes soupçonnés d'action subversive. Mais elle avait aussi révélé l'existence d'une certaine contestation et d'une révolte sourde au sein de la jeunesse. Une fraction de cette jeunesse est alors sensible aux idées anticolonialistes alors que la guerre d'Algérie vient de se terminer et que les effets de la révolution cubaine comme la révolte des Noirs

américains marquent les esprits. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre « l'affaire Marny » en septembre 1965. Son mitraillage par la police alors qu'il se rend les mains en l'air et sans arme, et la figure qu'il est devenu en quelques jours de cavale déclenche des émeutes à Fort-de-France. Elles ne s'achèvent qu'avec la venue en renfort d'un escadron de Guadeloupe. Angoisse par une éventuelle contagion de la révolte, De Gaulle envoie deux émissaires chargés de comprendre. « Cette affaire est-elle politique, est-ce un mouvement anti-Français ? », demandent-ils à Me Valère, l'un de ses avocats.

« *En son absence, on l'a condamné à perpétuité* »

ENTRETIEN

Entretien avec le comité de défense de Pierre-Just Marny réalisé par l'émission l'Actu des luttes (tous les jours de 12 h 30 à 14 heures sur FFP, 106.3) quelques mois avant son décès en prison.



Acutalité des luttes : Pierre-Just Marny est incarcéré depuis maintenant quarante-huit ans. Condamné à perpétuité à l'âge de 22 ans, il est resté toujours combatif à l'intérieur de la détention.

Le représentant du Comité de soutien de Pierre-Just Marny : Pierre est entré en prison à l'âge de 19 ans après avoir eu l'occasion de faire des petits casses pour prendre des objets que des collègues lui avaient demandés ; c'était des gens plus ou moins bien placés qui lui demandaient d'aller chercher des pneus, des objets de valeur. Il a été arrêté, et les copains lui ont dit de ne rien dire en lui promettant qu'à sa sortie, il aurait de l'argent et une voiture. Il a purgé sa peine, et à sa sortie il a été voir les gars qui lui ont dit non, qu'il n'aurait rien. Lui, il demandait seulement un billet d'avion pour s'éloigner de la Martinique, pour aller ailleurs. Malheureusement pour lui, ça a mal tourné, il s'est révolté et il y a eu des morts. Il avait eu l'occasion d'écrire à la justice pour prévenir, mais on ne lui a jamais répondu, alors entretemps il a décidé de faire sa justice lui-même. Malheureusement, dans la bagarre, il a tué involontairement un enfant : en tirant sur deux personnes qui s'échappaient, il y a eu des balles perdues qui ont attrapé des gens. La dernière personne qui est morte, c'est quand il a été arrêté dans la ville de Sainte-Thérèse : il a envoyé un enfant lui chercher de la nourriture à l'épicerie et la commerçante a demandé pourquoi il voulait tout ça, il a dit que c'était pour ce monsieur-là et la dame a tout de suite appelé les gendarmes. Quand ils sont arrivés, il a mis tout de suite ses mains en l'air et malgré cela ils ont tiré sur lui, ils lui ont cassé les jambes et il a eu des balles partout. Ils l'ont emmené et il est resté à l'hôpital quelques jours, et après cela ils l'ont expédié en prison. Entre temps, toute la population a brûlé l'épicerie et a

fait beaucoup de choses. Sainte-Thérèse est un quartier populaire qui regroupait un peu tous les travailleurs des usines qui fermaient les unes après les autres et qui ont carrément monopolisé ce quartier inhabité jusque-là. Ils ont construit et habité là, et ils ont été vexés de voir que lui Marny n'était pas armé, et qu'ils ont tiré sciemment sur lui comme ça, qu'ils l'ont blessé, et la nouvelle s'est répandue. C'est la route qui mène au port, tout le monde se trouvait là pour trouver des moyens de subsister. De là, ils ont saccagé, ils ont fait des barrages, il y a eu une révolte qui est partie du quartier.

C'était une forme de solidarité, pour l'aider ; Pierre était un homme qui travaillait, il habitait le quartier ou les environs. Il était maçon, peintre en bâtiment, il se débrouillait. Lors de cette révolte, un gendarme a été tué. Et 39 légionnaires blessés. C'était une grosse révolte. Quand Pierre est sorti de l'hôpital on l'a emmené vite fait en métropole, et à son arrivée en prison, on l'a tabassé parce qu'ils disaient qu'à cause de lui un collègue était mort et que maintenant il allait payer. Quand il a été jugé, c'était du temps de De Gaulle, on lui a demandé s'il reconnaissait les faits qui lui étaient reprochés, il est arrivé au procès avec une chemise où était marqué la panthère noire, c'était un surnom qu'il s'était donné : les gens ne restaient pas indifférents, même pendant sa courte cavale, il y avait ceux qui lui donnaient à manger et ceux qui le craignaient. Marny a défié plusieurs fois le pouvoir, il a réussi à déjouer plusieurs barrages, et il signait alors sa réussite la panthère noire. Pendant le procès le juge lui a ordonné de changer sa chemise et Marny n'a plus voulu retourner au tribunal, et en son absence on l'a condamné à perpétuité sans qu'il puisse se défendre et donner la réelle version des faits. Et du coup, ça fait quarante-huit ans qu'il est en prison, et il a connu quatorze prisons différentes en métropole.



ADL : *Revenons un peu sur les circonstances de son arrestation...*

CPM : Ils ont été obligés d'appeler les militaires en renfort, d'autant plus qu'il y avait eu un autre cas à Fort-de-France, et ils ne voulaient pas que cela déborde. Alors automatiquement, il fallait étouffer l'affaire et mettre le holà tout de suite pour que ça serve d'exemple aux autres. Mais tout ceci est révélateur : la jeunesse en Martinique se trouve dans une situation tellement exécrationnelle qu'avec une étincelle ça part. Marny, c'est un symbole, il fallait essayer par tous les moyens de l'empêcher de parler pour que la jeunesse ne s'empare pas de son combat.

ADL : *Arrêté, il est immédiatement transféré en Métropole avant une parodie de procès : avocat commis d'office, pas de témoins. L'Administration pénitentiaire (AP) et l'institution judiciaire le cataloguent fauteur de troubles à l'ordre public. Placé en Quartier de haute sécurité (QHS), il les fera tous. Sans cesse transféré, il est complètement isolé car sa famille ne peut pas se payer des billets d'avion pour venir au parloir. Il y a si peu de nouvelles de lui qu'un temps, à la Martinique, on le croit mort.*

CPM : Oui, on pensait qu'il était décédé, on n'entendait plus parler de lui. Puis on a appris que son frère et sa sœur avaient pu lui rendre visite, mais difficilement. Sa mère ne pouvait pas le voir. Cet homme, on a voulu l'esquinter : il est resté six ans au mitard avec juste un plat pour repas ; il savait qu'il faisait nuit lorsque l'on lui passait deux ou trois couvertures. Il avait une douche par mois. Comme il nous l'a expliqué, on le battait. À un moment donné, il voulait tenir bon, alors il parlait et il posait des questions auxquelles il répondait lui-même. Et les gens, en l'écoutant, se disaient : « *tiens, il est fou* », mais c'était pour tenir, pour résister.

ADL : *Marny peut faire penser à Mesrine, qui était populaire. De nombreux Français se reconnaissent dans son combat contre les QHS, contre la police.*

CPM : Il a eu l'occasion de rencontrer Mesrine. Ils étaient considérés comme deux prisonniers dangereux. Ils étaient l'un à côté de l'autre. On peut dire que Marny a eu de la chance, car Mesrine, on ne l'a pas laissé parler alors qu'il avait beaucoup de choses à dire. Mais le gouvernement a décidé autrement.

ADL : *Quand l'AP a vu que les QI ne suffisaient pas pour détruire Marny, comme il parlait tout seul, ils l'ont placé en unité pour malades difficiles (UMD) – des structures psychiatriques carcérales dans lesquelles ils essaient de détruire les prisonniers par la camisole chimique. Combien de temps y a-t-il passé ?*

CPM : Je pense trente-cinq ans. Quand il est entré en UMD, il a été traité durement, mais ensuite il est devenu cuisinier pour 700 personnes. Et c'est après une douzaine d'années que des médecins, se sont réunis pour dire que sa place n'était pas là.

ADL : *Il s'est battu tout au long de sa détention en UMD pour ne pas prendre les cachets, mais les injections sont plus difficiles à éviter.*

CPM : Oui, pour les piqûres, on lui a mis les menottes pour réussir à le piquer de force. Il a même une boule dans les reins à force d'avoir pris des piqûres et un côté de fesse qui ne peut plus prendre de piqûres.

ADL : *Après un passage au Centre national d'orientation (CNO) en 2007, il est affecté à la prison de Ducos, en Martinique. Malgré ses années de QHS, de QI, d'UMD, Marny a su garder la tête haute. On peut quand même s'étonner de la longueur de la peine : il en est à sa quarante-huitième année de détention. C'est d'autant plus insensé que dans les années 1960, une peine à perpétuité était commuée en peine à temps entre quinze et dix-huit ans. Aujourd'hui, après vingt-deux ans, on revoit la peine. Alors comment expliquer cet acharnement de la justice, cette vengeance qui s'exerce contre ce prisonnier aveugle âgé de 67 ans ?*

CPM : Tout ça est politique. En Martinique, ceux qui étaient haut placés conseillaient de garder cet homme en France. Quand ils l'ont mis au CNO, ils lui ont fait passer plein de tests de dangerosité. Un exemple : il était dans une salle et dix bons hommes sont entrés, l'ont bousculé et tabassé pour voir comment il réagissait. Après on lui envoie une femme, etc. Et maintenant on lui dit que pour les aménagements de peine, il faut qu'il retourne au CNO. Il refuse. Quand il est retourné en Martinique, on lui a demandé s'il voulait être libéré en France ou en Martinique. Il a répondu que la Martinique c'est son pays. Mais entre temps, une des lois Sarkozy est tombée, imposant un retour au CNO pour être libéré. Il avait déjà le bras droit paralysé et le bras gauche menaçait de l'être, il est presque aveugle et il a du mal à se déplacer à cause des piqûres. On a décidé de monter ce comité pour exiger sa libération. J'ai demandé au juge qu'on lui accorde une permission par mois

« *Marny, c'est un symbole, il fallait essayer par tous les moyens de l'empêcher de parler* »

avant sa libération : c'est comme un oiseau, il ne peut pas s'envoler comme ça après tant de temps d'enfermement. On doit le laisser respirer, voir les voitures, tout le changement – car beaucoup de choses ont changé en quarante-huit ans.

ADL : *Après de nombreuses demandes, le tribunal d'application des peines lui avait gracieusement accordé une permission de six heures, mais le parquet a fait appel en disant craindre des troubles à l'ordre public et des débordements de sympathie. L'Etat français lui reproche aussi la combativité dont il fait preuve en refusant de retourner à Fresnes repasser tous les tests du CNO.*

CPM : C'est un homme qui mérite sa libération pour retrouver sa famille, ses proches et refaire un nouveau départ, ce qui n'est pas facile pour lui. Il m'a dit qu'il voulait retourner dans sa ville de Saint-Joseph où il a sa famille et un terrain qui appartient à sa mère. Il est prêt à construire une maison lui-même. Je lui ai dit : « *Non, ça va pas ? Quand même on va l'aider – Je n'ai pas besoin de grand-chose, une petite maison* ». Je lui ai proposé de faire une plate-forme et de monter un kit avec les bois de Guyane. Là, trop c'est trop.

DROIT DE VIE...

RETOUR SUR LA TENTATIVE DE SUICIDE DE LAURENT ORSINI ET LE COMBAT QUI S'ENSUIT

Au mois de mai dernier, le Dauphiné libéré parle d'une « prise d'otage » à la prison de Varcès en Isère. Quelques jours plus tard, l'émission anticarcérale Les murs ont des oreilles, qui diffuse à Grenoble, entreprend d'entrer en contact avec Laurent Orsini, transféré au quartier d'isolement de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas, puis à l'Unité pour malades difficiles de Montfavet où il est encore enfermé aujourd'hui. Laurent a répondu, et il explique sa version des faits dans ses lettres : l'administration pénitentiaire (AP) l'a violemment empêché de se suicider, et depuis, elle lui fait payer le fait que sa tentative de suicide ait été trop offensive. Nous publions ici deux de ses lettres, précédées d'un texte de l'émission Les murs ont des oreilles, qui propose un retour critique sur ce que le Dauphiné libéré a dit de cette histoire.

Signalons aussi que des courriers ont été envoyés au directeur de la prison de Corbas, au psychiatre Ginet, à l'assistante sociale, à Mme Mathieu, Spip du Rhône, ainsi qu'au docteur Reynaud, responsable de l'UMD de l'hôpital psychiatrique de Montfavet, pour leur signifier que de nombreuses personnes sont solidaires de Laurent Orsini à l'extérieur et pour exiger sa sortie immédiate de l'UMD. Laurent Orsini, quant à lui, a entamé un recours auprès du juge des libertés et de la détention et pris un avocat pour contester son internement. Nous restons bien évidemment à ses côtés et invitons le plus grand nombre de gens à faire savoir à l'AP qu'ils sont solidaires de Laurent.

« Nous on pense que dans le geste de Laurent il y a de la vie »

En mai 2011, on lit dans la presse locale : « Vers 17h, un détenu a en effet profité d'une visite programmée à l'Unité de consultation et de soins ambulatoires (UCSA) pour menacer le personnel médical à l'aide d'une arme blanche. Une arme artisanale fabriquée avec une lame de rasoir. Le détenu, un homme suivi pour des problèmes psychiatriques, a alors réclamé qu'on lui donne des médicaments. Le personnel médical a néanmoins réussi à quitter l'UCSA où le détenu s'est retrouvé seul avec un surveillant qu'il a pris en otage. Retranché dans une salle, le forcené aurait ingurgité une importante quantité de médicaments. Le surveillant aurait ensuite réussi à lui échapper et à quitter la pièce. Plusieurs surveillants sont alors intervenus, et sont parvenus à maîtriser le détenu visiblement sous l'effet des médicaments qu'il venait d'avaler. La prise d'otage aura donc finalement duré une demi-heure environ. Le forcené a ensuite été pris en charge par une équipe du Samu, appelé sur place, et transporté au CHU Michallon de La Tronche. Aucun élément concernant son état de santé n'était connu hier soir. Selon nos informations, il s'agirait de Laurent Orsini, un homme de quarante ans mis en examen et placé sous mandat de dépôt [...] dans le cadre d'une affaire datant de juin 2010. Deux jours après son incarcération, Laurent Orsini avait tenté de mettre le feu à sa cellule. »

Encore un fait divers traité avec « l'objectivité toute-puissante de nos chers journalistes »... Effectivement, un homme s'en est pris à un maton. Pour le Dauphiné libéré, pas la peine de se poser de questions, seul un fou peut commettre ce geste. Ainsi, le rédacteur de l'article daigne appeler Laurent Orsini « un homme » et lui octroyer par là-même le statut d'être humain seulement à deux reprises dans le texte. L'homme est donc un fou. Et quel fou ? Un fou dangereux évidemment. Un fou qui profite d'une visite à l'UCSA pour s'en prendre, sans raison

aucune, au brave citoyen maton qui l'accompagne... C'est sûrement la raison pour laquelle dans le reste de l'article, Laurent Orsini est soit désigné par son rang de détenu, soit qualifié de forcené...

Cependant, messieurs les journalistes, vous êtes-vous interrogés sur le pourquoi de cet acte ? Pensez-vous qu'il faille obligatoirement être un forcené pour s'en prendre aux personnes qui vous enferment dans une cage ? Pensez-vous qu'il faille être un fou dangereux pour refuser qu'on vous dépossède de votre vie ? Pensez-vous qu'il soit de bonne guerre d'accepter sans sourcilier son sort lorsqu'on est détenu ? Enfin, pensez-vous qu'il soit normal de vivre dans une société fondée uniquement sur des rapports de pouvoir et de domination, qui, pour détruire les gens qu'elle ne saurait gérer, construit des prisons ? De toute évidence, vous répondrez « oui ». Le oui de celui qui dort, au point d'écrire un papier sans savoir de quoi il parle. Le oui du cynique, dont le métier est de faire accepter cette sale réalité au plus grand nombre...

Des amis, non pas choqués par le propos car bien trop habitués à votre style, mais franchement vénères à force de lire vos torchons, sont entrés en contact avec Laurent Orsini. Voyant dans cet acte non pas le geste d'un fou, mais bien celui de quelqu'un qui lutte ; muni de toutes ses facultés et ayant bien conscience de son sort. Ces personnes voulaient demander directement à Laurent ce qui s'est passé, et savoir comment il allait. Laurent a répondu à leur courrier, et ce qu'il dit est bien différent !

Ce n'est pas un hasard s'il s'est retrouvé à l'infirmerie, et il n'a pas « profité de cette occasion pour attaquer sans raison un maton ». Nous lisons ici que Laurent Orsini voulait en finir,



que c'est un homme atteint par cette société et par l'enfermement. L'AP, comme une version concentrée du dehors, cache-tonne ses détenus pour en faire des légumes mais n'accepte pas que ces derniers utilisent justement les médicaments pour faire un choix : celui de partir. À l'extérieur les personnes qui veulent se suicider sont parfois hospitalisées contre leur volonté dans des services psychiatriques. En prison, c'est bien souvent le mitard qui constitue la réponse de l'institution à l'individu qui exprime en acte sa souffrance et son refus de continuer. Le nombre élevé de suicides en prison vient montrer à quel point il est insupportable de vivre enfermé. Si la peine de mort a été abolie, beaucoup de personnes meurent en prison, et la longueur des peines est une manière de tuer à petit feu. À travers la prison, c'est la société qui exerce sa vengeance en toute bonne conscience...

Et cette société n'accepte pas que les détenus aient le choix de quoi que ce soit. Qu'ils décident de mourir plutôt que de vivre enfermés... Elle ne veut pas le savoir, elle ne veut surtout pas qu'on le voie, elle ne veut pas qu'ils s'évadent. Des détenus drogués et aliénés, mais pas de détenus suicidés, parce que ça fait tache dans les rapports.

Nous, on pense que dans le geste de Laurent, il y a de la vie. Qu'en se révoltant, il a dit qu'il voulait être libre, qu'il n'acceptait pas qu'on décide pour lui, même en taule. Même s'il voulait, et veut toujours en finir. On pense qu'il est possible de tourner sa violence contre ses opresseurs plutôt que contre soi-même, on espère que Laurent va rester avec nous, on pense à lui.

Laurent raconte comment il est paumé en sortant des Baumettes. Difficile qu'il en soit autrement, et ce n'est pas parce

que l'AP aurait « mal fait son travail de réinsertion ». Être enfermé, c'est aussi, pendant des semaines, des mois, des années... désapprendre l'autonomie des gestes les plus élémentaires, comme ouvrir et fermer une porte, parce que ce sont les matons qui le font. C'est demander une autorisation, encore et encore, attendre le bon vouloir des matons, encore et encore... pour tout et pour rien. C'est devoir suivre le rythme de l'institution (comme en maison de retraite, comme en centre éducatif), ses règlements aussi absurdes soient-ils. C'est voir défiler des jours semblables les uns aux autres. C'est avoir des possibles extrêmement limités. C'est être coupé de celles et ceux qu'on aime, de son environnement, de ses repères. C'est ça, et encore bien d'autres choses. Sortir, c'est sortir avec les séquelles plus ou moins fortes de ce vécu de dépossession. L'AP n'y arrive pas toujours, ni pour tout le monde, mais son objectif est bien de soumettre, de briser l'individu. Alors si on se retrouve à la rue, sans fric, et seul en sortant, oui : il y a bien de quoi péter un plomb. Laurent parle dans sa lettre de la « gravité de son geste ». On constate que la répression est à la mesure du risque qu'il a pris, et on ne mettra aucun jugement moral derrière ce terme de gravité. Il explique aussi qu'il a ménagé le surveillant, et ce n'est pas à ça qu'on attachera de l'importance. En effet, dans une situation tellement inégale, où les surveillants détiennent les clés et les matraques, chacun se défend comme il peut, et nous ne mettrons jamais sur le même plan l'enfermé qui défend sa liberté et celui qui est du côté de l'ordre et la répression.

Les murs ont des oreilles, juillet 2011

« J'étais décidé à partir ce soir-là »

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE
LAURENT ORSINI (JUN-JUILLET 2011)



« Je partage avec vous ce qui s'est passé à la maison d'arrêt de Varcès. En fait, il s'agit d'une tentative de suicide encore ratée, je dis encore car ce n'est pas ma première. J'ai perdu mon épouse en 2003. Je l'aimais beaucoup au point de vouloir la rejoindre [...] Ce qui s'est passé à Varcès maintenant, c'est pour la même raison. Je suis incarcéré pour avoir tué un pauvre type qui a fait le voyou avec moi, et j'ai perdu la raison. À la suite du meurtre, j'ai fait une nouvelle tentative de suicide ratée encore une fois. Je sortais de quarante et un mois d'incarcération aux Baumettes à Marseille. Ils m'ont laissé sortir sans aucun projet, et j'ai pas tenu quinze jours avant le meurtre. Donc je pars de nouveau pour une très, très longue incarcération, et ça je ne pourrai le supporter... C'est comme ça que mon idée de nouvelle TS a commencé à Varcès. J'ai fait un stockage de 160 comprimés de 100 mg de Tercian afin de passer à l'acte. Mais le jour où je décide que j'avais assez de Tercian, pour partir, j'étais décidé à partir ce soir-là... un gars de mon étage m'a balancé. Ils m'ont fait une fouille et ont trouvé rapidement ma cachette. Ils m'ont pris mon dernier espoir de rejoindre mon épouse et j'ai péte les plombs...



AVANT ON CONDAMNAIT À MORT...

Voilà comment ça a commencé. J'ai donc tout fait pour me retrouver à l'infirmerie, bien décidé à reprendre mes médicaments afin d'en finir avec la vie. Donc là, j'ai essayé d'attraper quelqu'un derrière le bureau de l'infirmerie. Ce surveillant s'est mis en travers de mon chemin... je l'ai saisi, je l'ai retourné devant moi, et je lui ai mis une lame que j'avais fabriquée sur la carotide, en essayant de ne pas le blesser. Je voulais juste reprendre mes médicaments. Je lui ai même parlé pour le rassurer, je lui ai dit qu'il ne lui arriverait rien, qu'il fallait juste qu'il m'aide à mourir. Je lui ai donc demandé pendant que je le tenais en respect avec ma lame de me faire gober tous les médicaments que j'ai trouvés à l'infirmerie afin de me donner la mort. Je lui ai dit de faire juste ce que je lui demandais, et que tout se passerait bien, qu'il toucherait une pension pour ça, qu'il n'y aurait pas de problème s'il faisait ce que je lui demandais. Qu'après il n'avait pas à s'inquiéter pour sa famille, qu'il allait les revoir ce soir sans problème. Alors il s'est exécuté, ça a peut-être duré une demi-heure pour qu'il me fasse gober le maximum de médicaments. Au bout d'un moment, j'ai décidé que c'était bon, que j'aurais mon compte avec ce que je venais d'ingurgiter. Je l'ai alors relâché, je l'ai laissé rejoindre ses camarades, puis après c'est le trou noir. Je me suis réveillé attaché à un lit d'hôpital trois jours plus tard. Je ne sais pas pourquoi ils m'ont envoyé aussi loin, au point de me faire quitter la région. Je me rends compte que c'est grave ce que j'ai fait, mais de là à m'envoyer dans un trou... Là, ils m'ont placé pour un durée indéterminée dans un Quartier d'isolement (QI) où vous ne voyez personne. À Lyon-Corbas, je suis en train de péter les plombs. Il y a d'autres prisons en Isère que Varcès, pourquoi m'envoyer au bout du monde ? Moi je suis du Sud, ici je suis paumé. Ça m'enlève pas les idées noires, ça les empire, et ils ont l'air partis pour me laisser dans ce trou. Pourquoi ? »

« Je suis toujours au QI et je ne suis pas prêt d'en sortir d'après ce qu'on me dit ici à Corbas, [...] je suis bien seul mis à part la correspondance par courrier de quelques amis de Varcès qui me soutiennent. Je ne vois personne. Je ne vois personne dans la prison, je ne me déplace pas dans la prison, je suis consigné au QI, ça fait que je n'ai de contact avec personne de la prison. Personne. Les docteurs se déplacent et on se voit dans une salle du QI ! Ni en promenade où tu es seul dans un petit carré avec un grillage sur la tête pendant deux heures... Je ne sors jamais. C'est trop triste tout seul ! Je fais du sport tous les jours, je n'ai plus que ça qui me rattache ici ! C'est dur, très dur moralement ! De voir et de parler à personne, c'est de la torture. »

« Je vais mieux, je suis juste fatigué d'être enfermé dans ces conditions. En plus c'est dimanche, il fait un temps de chien, il pleut. [...] Je ne vois personne, ils m'ont mis DPS, j'ai le droit de rencontrer personne, je suis trop dangereux pour eux ! Ça fait que je ne vois personne, je suis seul 24 heures sur 24. C'est très pénible pour moi [...] Le psychiatre [...] fait tout pour me faire partir dans un hôpital psychiatrique [...] à Avignon. Ils cherchent à se débarrasser de moi, en tous cas je le ressens comme ça. Quand il vient me voir, il y a trois surveillants devant la porte. À part ça j'ai la radio, et merci pour le tuyau de Radio Canut, je la capte très mal, j'essayerai de l'écouter mardi [...]

*« J'en veux énormément
à mon psy qui a ordonné
ce rapt »*

Unité pour malades difficiles de Montfavet,
le 5 août 2011

Salut à toute l'équipe,

ce qui devait arriver arriva ! Ils m'ont transféré à l'hôpital de Montfavet, et sans ménagement ! Le 25 juillet, j'étais en train de jouer à ma X-BOX à 10 h30 du matin, ils m'ont envoyé les Eris (Equipes régionales d'intervention et de sécurité) pour me déloger. J'ai été surpris par les forces d'interpellation auxquelles j'ai eu droit. Ils sont entrés dans ma cellule à cinq agents des Eris, par surprise, m'ont chargé, menotté, puis traîné dans un autre bâtiment que le QI, ils m'ont foutu à poil les mains attachées dans le dos et m'ont fait deux piqûres dans les fesses pour me transporter dans cet hôpital. J'en veux énormément à mon psy qui a ordonné ce rapt, le docteur Ginét, psychiatre à Corbas, si vous pouvez raconter mon histoire à la radio, vous avez ma permission. Tout ça parce que j'ai essayé de me suicider au mois de juin ! Maintenant je suis interné, j'ai eu droit à mon arrivée à une semaine d'isolement dans une pièce vide, juste un lit au milieu de la pièce, sans drap sur un matelas en plastique, pas de lecture, rien ! Pire qu'un chien ! Maintenant je suis en séquentielle, je sors de ma pièce deux heures le matin et deux heures l'après-midi, le reste du temps c'est dans la pièce. La première semaine j'avais juste droit à quatre cigarettes par jour ! Un traitement inhumain ici, c'est très dur pour moi, j'ai commencé un recours auprès du juge des libertés et de la prison et pris un avocat pour contester cet enfermement que je trouve abusif.

J'attends de vos nouvelles.
LAURENT

LAURENT qui se sent bien seul. »



... DROIT DE MORT

Des prisonniers de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy nous ont envoyé le communiqué qui suit. Ils témoignent des circonstances de la mort d'un prisonnier et réagissent collectivement contre la banalisation de ces morts qualifiées de « suicides » par la pénitencière pour mieux s'en dédouaner. On ne meurt pas en prison, l'histoire de Laurent Orsini qui précède nous le rappelle, c'est la prison qui tue – quand elle le décide.



Si nous nous permettons de vous écrire, c'est pour relater ce qui est arrivé de plus grave dernièrement à la MA de Bois-d'Arcy. Le dimanche 12 juin, vers 19h30, Monsieur Gillou Pierre, détenu âgé de 44 ans, s'est donné la mort par pendaison. Il convient d'apporter un témoignage sur le déroulement de cette soirée. En effet, Monsieur Gillou a tenté avant son passage à l'acte d'alerter l'attention du gardien de ronde, sans y parvenir, et pour cause ! À Bois-d'Arcy, il n'existe aucun moyen de donner l'alerte dans une situation nécessitant l'urgence... On doit hurler et espérer que le surveillant ne soit pas trop occupé. Il faut attendre parfois jusqu'à quarante-cinq minutes, voire plus, avant d'avoir une visite ; en cas de problème de santé grave, vous êtes mort. Il serait si simple de remettre en fonction le système d'alarme par interphone. Grâce à ce dispositif, la vie de cet homme aurait peut-être été sauvée. La lutte « sans merci » contre les suicides décrétée par Michèle Alliot-Marie en introduction de son plan d'action et reprise par Michel Mercier qui lui a succédé place Vendôme semble bien impuissante. Une politique de prévention n'est efficace que si elle restaure le détenu dans sa dimension de sujet et d'acteur de sa vie. Par ailleurs, il est important de signaler la surpopulation chronique de la MA dont les conséquences néfastes se font sentir sur la vie quotidienne. Qu'il s'agisse des activités, des formations et des emplois, de l'exercice des droits usuels, de la garantie de l'intimité ou de l'accès au service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) et à l'aide des conseillers d'insertion et de probation. À la montée spectaculaire de la population dans cette prison ce dernier mois, l'administration pénitentiaire a répondu en supprimant quatre postes de Spip en septembre dernier, ce qui a des conséquences directes sur la situation des personnes incarcérées. À Bois-d'Arcy, on est loin, très loin de la campagne publicitaire vue à la télé. Parloirs dans des conditions inacceptables, nourriture insuffisante et de mauvaise qualité, activités précaires, et tant d'autres manques qui font de cette prison un lieu difficile à supporter. Et si on ajoute à ça des lois et des décisions juridico-politiques de plus en plus répressives, le résultat est le débordement dans tous les sens.

Des prisonniers de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy, le 23 juin 2011



Maison d'arrêt de Fresnes,
le 13 juillet 2011

Salut à toute l'équipe,
Me voilà avec la suite des aventures. L'année dernière à la même période j'étais condamné par la cours d'assises de l'Essonne à dix-huit ans pour la seconde fois. J'avais fait cassation et le retour négatif de la cassation m'a été officiellement notifié ce matin. Donc je suis sur dix-huit ans, et j'ai signé trente-sept mois de crédit de réduction de peines, ce qui donne une date de libération en 2020 au lieu de 2024. Sinon, à Fresnes c'est le grand bordel. Obligé de toujours être à la limite avec les SS et autres gradés. Avec le statut de détenu particulièrement surveillé, aucune activité, seul en promenade et salle de muscu spéciale DPS – deux cellules avec le reste de matos des trois autres divisions. À force de prise de tête avec la direction, on est passé de trois séances le matin à cinq au total. Un record dans la vie de tous les jours. Fini la gamelle à la louche : Fresnes est passée aux barquettes et vend les plaques chauffantes 40 euros. Dans un autre registre, il y aurait eu des cas de viols dans les douches au troisième-sud, mais l'AP a mis un sarcophage de

plomb là-dessus. C'est une psy qui a fait bouger les choses et mis surveillants et direction face à leurs enculeries. Affaires à suivre...

Tout comme les deux jeunes aux arrivants la semaine dernière : un mort, un autre dans le coma. À 18 heures, en première division, lors d'un départ de feu dans leurs cellules. Les surveillants n'auraient rien entendu, ni rien senti. C'est vrai que quand t'es plein de Ricard, t'as du mal à réagir. Encore une nouveauté. Les Spip, qui sont censés aider les mecs à poser leurs condi et autres se permettent de donner leur avis au futur employeur et logeur. Donc, pas de promesse d'embauche, pas d'appart, car les mecs seraient des criminels endurcis. Ils se rendent pas compte, je crois. Et pour finir, une petite astuce pour tous les mecs qui sont en taule : démerdez-vous le nom d'un surveillant, allez sur Facebook et fouinez un peu. On trouve tout le monde. Ça peut aider. Force, courage et détermination,

PULP



Quand quelqu'un est enfermé, ses proches – sa famille, tous ses potes – sont concernés. Un an après l'arrestation de Malek, sa compagne Noria, Houria sa fille de 20 ans et Sabri son fils de 13 ans sont venus à l'émission de radio *l'Envolée* raconter l'intrusion de la police, les visites en prison, et comment ils vivent sans Malek... Tout ce que la prison a provoqué dans leur vie.

Envolée : C'est quoi, le plus dur, quand ton père est enfermé ?

Houria : C'est l'absence ; on rentre et papa n'est pas là. C'est quand on va le voir au parloir et que ce n'est que pour quarante-cinq minutes. Pour peu qu'on ne puisse pas y aller, c'est reporté et on ne sait pas quand on va le voir. Et quand on ne peut pas avoir ses coups de fil ou quand on les loupe, c'est dur. Sabri : Ce qui est dur c'est qu'il n'est pas là, à la maison, et quand on le voit ça passe trop vite.

E : Les parloirs ont été accordés rapidement ?

S : Pour maman et moi, ça a été possible dès le début.

H : Mais pas pour moi ; j'ai attendu presque trois mois parce que la juge prétendait que je mentais quand j'ai été auditionnée, le soir où les flics sont venus à la maison.

E : Pouvez-vous raconter ce moment ? Parce que les gens ne se rendent pas compte.

S : Ah oui, il est marqué dans ma mémoire ; je n'avais jamais subi ça. Je revenais d'un match de hockey sur glace avec mon père - il m'avait accompagné et ma mère qui nous avait rejoints. J'avais faim ; maman étant fatiguée, papa me dit : « Viens, on va chercher à manger ». Au moment de sortir, maman ferme les volets et voit des policiers ; ils lui demandent de leur ouvrir. Elle les fait entrer. Ils demandent à mon père ses papiers, et là, un policier veut lui mettre les menottes. Il refuse que ce soit devant nous, alors ça s'est chamaillé, mais pour finir il a été menotté. Quant à ma soeur, à minuit, elle n'était toujours pas rentrée. Ma mère s'inquiétait : en fait, ils l'avaient bloquée dehors. Après y a eu la perquisition, et ils nous ont auditionnés.

H : Moi, quand je suis arrivée dans la résidence, y avait des voitures partout ; je demande s'ils peuvent les déplacer pour que je puisse me garer – ce n'était pas marqué sur leur front que c'étaient des policiers. L'un d'eux m'a demandé où j'habitais et comme c'était là qu'ils étaient, ils m'ont fait descendre. Ils se sont mis à fouiller ma voiture, mon sac et m'ont demandé ma carte d'identité et d'attendre dehors.

Noria : Quand ils sont arrivés, il y a eu une altercation assez rude ; j'ai essayé de temporiser parce que mon fils n'avait jamais vu ça. Ils étaient à quatre sur Malek pour lui mettre impérativement les menottes. Ils ont profité que son fils l'enlaçait et que Malek posait ses mains sur sa taille pour le menotter. Comme Houria tardait, je suis sortie : elle pleurait devant sa voiture ; je l'ai fait entrer et on a attendu tous les trois dans

le séjour jusqu'à quatre heures du matin environ - le temps de la perquisition et d'être tous auditionnés : Sabri, étant mineur, avec moi, et Houria seule, avec chacun un policier à nos côtés. Alors que je faisais des allées et venues entre le premier et le rez-de-chaussée une inspectrice m'a interpellée : « Vous allez où ? Qu'est-ce que vous faites ? – J'essaie de suivre la perquisition ! » Dans l'ensemble on peut dire que ça a été correct. Les heures défilant, les enfants se sont endormis dans les fauteuils sous des couettes jusqu'au départ du papa.

E : Quel genre de questions vous ont-ils posées à vous, ses enfants ?

H : Ils m'ont demandé quelle journée avait passé mon père ; s'il avait dormi la veille à la maison ; je leur ai dit que quand je rentrais je n'allais pas dans la chambre de mes parents pour voir s'ils dormaient. Ils m'ont posé des questions sur le quotidien de mon père, l'heure à laquelle il rentrait le soir, s'il avait des pauses le midi.

S : Moi, ils m'ont questionné sur ma journée, en insistant sur les horaires.

H : Oui, ils nous ont fait répéter.

N : Houria n'a eu son droit de visite que trois mois après nous parce que la juge pensait qu'elle camouflait son père. On a dû faire des pieds et des mains avec l'avocate pour avoir son permis de visite.

E : Au début, il était à Bois-d'Arcy, au quartier d'isolement (QI) ; il n'y avait que les visites pour avoir des nouvelles de votre père. C'est comment les parloirs ?

S : A Bois-d'Arcy, les matons étaient gentils, ils nous laissaient du temps parce qu'il était au QI et qu'il ne posait pas de problème ; ça pouvait être une heure et demie, deux heures. A la Santé, c'est quarante-cinq minutes : on lui raconte ce qu'on a fait la veille et c'est fini ; ça passe super vite. Mais c'est plus humain, on voit comment il est habillé, il peut se lever, y a une table et plusieurs chaises, tandis qu'à Bois-d'Arcy on était séparé par un muret.

H : C'était tout petit, on ne pouvait même pas se lever ; en plus papa ne pouvait pas se déplacer tout seul, y avait toujours un gradé.

S : Ce qui me faisait plaisir à Bois-d'Arcy, c'est une fois dehors, il nous disait au revoir par la fenêtre ; on ne le voyait pas à cause des barreaux mais on l'entendait ; ça faisait chaud au coeur.

*« Ça lui fait plaisir
quand on lui amène à manger,
parce qu'il se plaint de la nourriture »*

E : Quand on arrive devant la prison, ça fait quel effet ?

H : C'est angoissant. Oui, pour moi c'est toujours aussi angoissant que la première fois.

S : Ça me fait plaisir quand j'arrive au parloir et que je le vois. Mais je le vois pas si souvent : le mercredi et le samedi et des fois – c'est rare – le vendredi matin avec ma mère, quand je n'ai pas école. Heureusement, maintenant y a le téléphone ; ça va mieux.

E : Comment ça se passe avec le téléphone ? Il n'a pas été autorisé tout de suite ?

S : Non, ça a mis longtemps. Il a fallu un an pour avoir l'accord de la juge et pouvoir lui parler au téléphone. C'est lui qu'appelle ; des fois je lui passe mes copains, des voisins, ça lui fait plaisir.

N : Nous, le téléphone, ça nous a changé la vie.

E : On a l'impression que c'est un progrès énorme alors que dehors tout le monde a un portable : c'est quand même normal, ça paraît naturel, non ? Ils s'étonnent que tout le monde ait un portable à l'intérieur ; mais ce n'est pas pour organiser des affaires, c'est pour parler aux potes, aux copines, à la famille, pour maintenir une relation ; c'est important. Il faut savoir que le prisonnier n'a pas le droit de recevoir quoi que ce soit, pas un cadeau, même pas un bonbon.

S : Pourtant, ça lui fait plaisir quand on lui amène à manger, parce qu'il se plaint de la nourriture.

E : Ils le savent, que ces choses-là se font, ils laissent faire ; mais faut pas se faire prendre, parce qu'il y en a qui font du zèle. Dans cette histoire, les journalistes en ont écrit des tartines, des tonnes. La photo de la policière morte lors de la fusillade à côté de celle de Malek et le fait de le nommer à de nombreuses reprises ont-ils eu des conséquences pour vous à l'école, au travail, dans vos activités ?

S : Oui, moi, j'ai eu des soucis au sport ; j'ai tapé quelqu'un de mon club de hockey parce qu'il m'avait dit : « Tu finiras comme ton père » ; quand j'ai tapé le gars, son père est arrivé, m'a collé contre le mur et m'a soulevé ; je me suis mis à pleurer et j'ai téléphoné à ma mère de venir. Du coup, j'ai été renvoyé. A l'école, pareil ; y a une prof qui m'a sorti du cours pour me dire : « Tu portes le même nom que celui qu'on voit à la télé, est-ce que c'est ton père ? Avec qui vis-tu à la maison ? – Avec ma mère et ma soeur ; mon père nous a quittés, ils sont divorcés », mais après : « Oui, c'est mon père, en quoi ça vous concerne ? – C'était juste pour savoir, tu peux rentrer en cours ». C'est vrai, à la télé, les journalistes font leur sauce. Nous, on sait qu'il n'a rien à voir avec la fusillade, mais les gens ne savent pas, alors ils disent n'importe quoi ; ça ne m'a pas plu, que ce soit au sport ou à l'école.

N : Sabri fait du hockey sur glace depuis quatre ans, c'est sa passion. Son père l'a toujours suivi et il est très connu à son club. Après l'arrestation de Malek en mai, il n'a plus voulu y aller. Les entraîneurs m'ont appelée pour qu'il puisse faire le dernier match de la saison. J'ai répondu qu'il n'était pas bien, que je ne le pouvais pas, qu'il avait peur du regard des autres : il n'a pas fini sa saison. En septembre, il a repris mais au bout

d'un mois et demi, bien sûr il fallait que ça tombe, il s'est chamaillé avec un de ses

coéquipiers et ça s'est terminé par : « Tu finiras comme ton père, en prison ». Sabri n'a pas accepté : il en avait gros sur la patate depuis quelques mois. Ils se sont battus, et comme il est grand pour son âge et plus imposant que l'autre... il s'est fait exclure du club, non pas par un entraîneur, il n'y en avait pas ce soir-là, mais par le père du gosse qu'il avait tabassé. Ça, je ne l'ai pas accepté : du coup, j'ai eu une embrouille à l'extérieur avec le père du gamin. J'ai été convoquée pour apprendre qu'il était exclu définitivement pour sa façon d'être et celle de sa maman, parce que j'étais intervenue. Je paye une licence de sport quatre cents euros, alors j'estime que pour des soucis de cet ordre, c'est au président et aux entraîneurs d'intervenir, et non au père d'un gamin. J'ai dû lui trouver un autre club dans une autre ville grâce au président et un entraîneur, mais ça ne va pas être facile.

S : D'ailleurs, en janvier, quand y a eu des arrestations – ils ont même arrêté ma mère – à l'école, quelqu'un de ma classe a dit : « Regardez le père de Sabri, il a tué un flic. » J'ai été voir le gars, je l'ai pris et je lui ai dit : « De quel droit tu te permets de dire ça ? » et en dehors de l'école, je l'ai frappé. Maintenant ça va.

N : Ce qu'ils auraient dû faire, à l'école comme au club, c'est ce que mon employeur a fait pour moi. Il s'est avéré très humain : il a convoqué tous les salariés de la société et leur a expliqué que la vie de Malek c'était sa vie. Et j'ai réintégré l'entreprise.

H : Moi, quand mon père s'est fait arrêter, j'avais fini la fac et je travaillais pour ma ville (Champigny-sur-Marne) : je surveillais les enfants dans les cantines. Dès le lendemain de son arrestation, après tout le battage à la télé, ils ne m'ont plus appelée. J'ai retrouvé du boulot, mais pas sur Champigny. En voiture, je me suis fait contrôler à répétition, et ils la fouillaient de fond en comble : ça durait une demi-heure. Je leur demandais : « Vous cherchez quoi ? – A vous de nous dire ce qu'on peut trouver » ; et à la fin ils disaient : « Allez-y Mademoiselle, à la prochaine ! ». Et là, en avril, j'ai reçu une convocation au tribunal pour avoir soi-disant téléphoné au volant il y a un an. Ils m'ont convoquée trois fois et je leur ai dit trois fois la même chose : je leur ai donné les preuves que ce n'était pas possible que ce soit moi. Même la policière qui m'a entendue m'a dit qu'il aurait fallu m'arrêter sur le champ et que je n'allais rien avoir, que c'était de l'acharnement. Pourtant à la mi-juin, j'ai reçu une nouvelle convocation du tribunal pour cette affaire.

N : Houria a omis de préciser qu'on lui demande l'état civil de ses parents alors qu'elle est majeure ; évidemment, je pense que c'est de l'acharnement.

E : Que pensez-vous de la prison ?

H : Moi, je pense que ça ne sert pas vraiment à quelque chose, au contraire ; après les gens ont encore plus la haine, et du coup ils veulent se venger des policiers, des matons pour ce qu'ils leur ont fait.

S : Ça sert à payer ce que tu as fait, si tu es vraiment coupable ; mais qu'on ne te condamne pas pour ce que tu n'as pas fait ; comme pour mon père.

...



ENTRETIEN

AVEC NORIA, HOURIA ET SABRI KHIDER

E : Surtout, il faut dire que quand les policiers tirent et blessent ou tuent, ils sont jamais condamnés.

N : Sabri, Houria, comment est votre quotidien sans papa ?

S : C'était dur au début, même si c'est toujours dur ; quand je rentre de l'école, j'aimerais bien aller faire un tour avec lui ou même rien, juste le savoir présent. C'est dur aussi parce qu'il n'est plus avec maman, elle ne le voit qu'au parloir. Pour moi, je suis dehors, le temps passe vite ; ce n'est pas pareil quand on est enfermé. On le vit mal mais on s'habitue. En fait, on ne le vit pas bien du tout ; on se dit que s'il n'est pas foutu, il va bien sortir un jour. Faut faire avec.

H : Oui, faut faire avec, on n'a pas le choix. Pour moi, c'est toujours aussi dur. Par exemple, quand je vais chez des copines, je vois leur mère avec leur mari – alors que la mienne, elle est toute seule.

H et S : Ça nous a fait plaisir de parler à la radio. C'est important d'informer les gens, de dire que derrière ce qu'ils montrent à la télé y a beaucoup d'autres choses qui ne sont jamais médiatisées ; et ça, c'est injuste.

**« JE SUIS DEHORS,
LE TEMPS PASSE VITE ;
CE N'EST PAS PAREIL
QUAND ON EST ENFERMÉ »**



**« Nous avons – par principe –
revendiqué notre colère »**

Maison d'arrêt de la Santé

Vendredi 20 mai 2011

Mes chers amis de l'Envolée,

Avant de vous raconter une action des Eris (Equipes régionales d'intervention et de sécurité), j'espère que toute l'équipe se porte bien. J'espère que Djamel et Christophe à Bois-d'Arcy se portent bien – je vous souhaite beaucoup de courage. Force et détermination, et pas d'arrangement avec ces parasites, ces petites punaises de lieutenantes qui ne connaissent rien à la gestion d'une prison, encore moins à celle d'un isolement, et par leur perversité gratuite et quotidienne, se font mousser et grandir un peu alors qu'elles sont en réalité toutes vilaines et transparentes.

En ce qui me concerne, je vais très bien : le sport, les études, etc. Le temps passe et repasse, et la répression est toujours présente. Sarko le facho désire construire plus de prisons pour masquer sa politique K-O tique. Les prisons sont pleines à craquer, au bloc A à la Santé, les détenus sont quatre à cinq en cellule. Les cellules sont sales et humides, et la peinture tombe de jour en jour. Une vraie merde, quoi. Vive la France et les prisons qui tuent des femmes et des hommes psychologiquement, voire quelquefois physiquement. Lundi 2 mai 2011 à 6h45, les Eris sont entrées dans ma cellule pour me passer les menottes et nous ramener au quartier bas pour y être fouillés à nu par des crabes enchantés. Nous avons – par principe – revendiqué notre colère devant les Eris, et ceux qui ont bien orchestré cette descente, tout le monde sait la force qu'ils utilisent pour arriver à leurs fins. Ils y prennent toujours du plaisir, et face à ces robocops, ceux qui connaissent parfaitement leurs sales méthodes, malheureusement tu ne peux absolument rien faire. Ils prennent plaisir à te projeter à terre comme des lâches. Entre le flashball, le Taser, le fusil à pompe à balles en plastique bien dures, et j'en passe... Quand tu passes dans le couloir, ils sont bien groupés en masse et tout est bien quadrillé. Voilà. J'oubliais : nos cellules ont été saccagées. Jeudi 4 mai, deux jours après la « Kinder surprise » des Eris, à 6h30, fouille ministérielle pour toute la première division : les chiens policiers, les poulets, et bien sûr les « brigades de la mate » (les Eris). Des cabines étaient soigneusement montées pour nous mettre à nouveau à nu. Un important dispositif a été mis en place par l'Administration pénitentiaire. Plus de 25 téléphones et chargeurs ont été interceptés. Depuis, et à ce jour, le mitard est plein, d'ailleurs tellement rempli que certains détenus ont été confinés dans leur 9m² sans télé. Tout ce beau remue-ménage soi-disant parce qu'une arme de poing aurait été introduite dans l'établissement en première division. Encore une fois merci à ces beaux chiens d'indics et faux informateurs. J'aurais bien aimé adresser quelques mots très durs et très injurieux à ces s... J'espère que j'ai été assez clair pour partager ces événements avec vous et tous ceux qui écoutent *l'Envolée*. Ce n'est pas évident de bien relater les faits et gestes, ce qui s'est déroulé les 2 et 4 mai 2011.

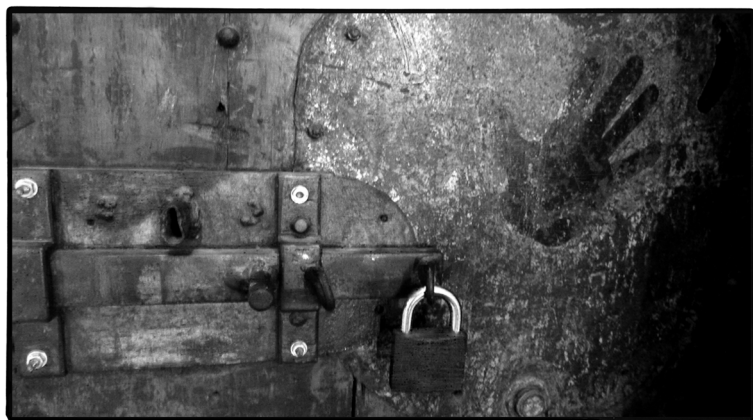
Ma lettre touche à sa fin, merci à toute l'équipe de *l'Envolée* pour ce que vous faites tous les vendredis, vous êtes une belle « évasion ».

« A bientôt », et bon courage à tous

Amicalement,

MALEK

DJAMEL BEGHAL, DEPUIS LE QI DE BOIS-D'ARCY



Voici des extraits de deux lettres de Djamel Beghal reçues à l'émission de radio l'Envolée. Actuellement incarcéré à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy, Djamel a été arrêté deux mois avant le 11 septembre 2001 aux émirats arabes unis par la CIA et la DGSE. Torturé puis extradé en France avec un dossier mensonger (faux aveux, fausses signatures) le tout couronné d'un faux attentat. Une instruction à charge de quatre ans sans jamais rien trouver. Condamné à dix ans dont deux tiers de sûreté et déchu de la nationalité française. Après sept ans passés dans les quartiers d'isolement, il est assigné à résidence et astreint à un contrôle judiciaire drastique. Malgré cela, le parquet réussit à l'inculper pour la préparation d'une évasion collective des prisonniers de la centrale de Clairvaux en vue de perpétrer un attentat ! Il retourne alors en prison.

« QI DE BOIS-D'ARCY, LE 7 MAI 2011

Christophe vient d'arriver ici. Il va bien mais... c'est la débâcle à l'AP. Nous les isolés, on nous change de cellule avec fouille à corps et fouille intégrale de cellule à peu près tous les deux mois. Et bien en plus de la rotation habituelle bimestrielle, j'ai été fouillé et rechangé de cellule cette semaine. Chose que n'ont pas subi les deux isolés non DPS de notre QHS !! cela m'avait étonné. Puis en écoutant la radio vendredi et le transfert de Christophe : j'ai compris leur panique. J'appelle Christophe à travers la porte le soir pour m'enquérir de ses besoins. Comme d'hab il reste digne et se montre imperturbable. J'apprends qu'il n'avait pas son paquetage. Les rondes de nuit sont devenues plus nombreuses, serrées dans le temps et surtout très agaçantes par les bruits et les lumières allumées à chaque passage. Ce matin j'ai préparé un colis à Christophe comme est la cou-

« *Sans espoir de quitter son tombeau* »

tume de soutien aux arrivants isolés. C'est la moindre des choses et ça renforce le moral. Et bien c'était un refus catégorique car la lieutenant chef de la dét, une jeune recrue faible, maladroite, a fait une note. Pire, maintenant à chaque fois que je vais à la douche, on me fouille intégralement ; sait-on jamais si je transforme mon dentifrice en trinitrotoluène et le dépose dans une cachette à la douche pour mon frère Christophe ? J'ai vu un responsable ce matin à qui j'ai dit « Le seul sang versé dans ses évasions est le sien et jamais le vôtre. Cela devrait vous parler non ? » On ne peut pas immerger un homme vivant et vouloir l'enterrer en plus sous le sable du fond de l'océan !!! Que peut-on reprocher à un homme qui se prend cinquante-deux ans de prison cumulés sans espoir de quitter son tombeau sauf en mettant en péril sa propre vie pour une mort en quelque sorte libératrice ? [...]

« QI DE BOIS-D'ARCY, LE DIMANCHE 8 MAI 2011

Salut les retranchés et les enragés, J'ai ouvert aujourd'hui mon bloc-note pour vous écrire avec un bourdonnement d'idées et d'expressions, voire de sujets, martelant mon esprit dans un corps isolé du monde, enterré, enfoui, réprimé dans ces chaudrons hermétiquement scellés que sont les QI, pour le monde moderne de la communication, les QHS pour les anciens connaisseurs, et l'enfer pour ceux qui y vivent, que cela soit depuis quelques jours, quelques mois, ou plusieurs années sans que la « conscience » collective ne s'en émeuve !!!

Nos réflexions divergent. Nos idées s'opposent. Nos objectifs diffèrent. Et nos paroles s'entremêlent, s'entrechoquent, des fois s'entrelacent... mais nous souffrons et nous ressentons tous la douleur de la même façon. Comme nous ressentons tous la douleur de la lacération, de la déchirure, de la pénétration de la pointe d'une lame aiguisée, qu'elle soit dans le dos ou dans le coeur... avec les mêmes larmes !!! [...]

L'histoire que je vais relater est totalement imprévue. C'est un bout de l'Histoire qui m'est tombé dessus ce matin, sans aller la chercher. La date d'aujourd'hui, le 8 mai a fait parler le langage universel de la douleur, de la souffrance.

BOUZID CHAÂL agonise pour la soixante-sixième fois aujourd'hui. C'est un jeune de 21 ans qui gît dans son sang sur un trottoir de la ville de Sétif en Algérie. Il goûte aux affres de la mort après avoir goûté à la douleur et à l'amertume de l'injustice. Durant la 2^{ème} guerre mondiale - déjà le monde n'était que l'occident - la France avait promis aux Algériens, trop pour leur

indépendance identitaire et nationale, que s'ils participaient à combattre avec eux et libérer la France du joug nazi, en retour ils obtiendraient de suite l'Indépendance et la liberté de l'Algérie et de son peuple. « Les sales arabes » qu'ils sont devenus après, sont venus en France, en Europe, ont combattu et ils sont morts ; blessés, mutilés par milliers sans jamais se plaindre, croyant qu'au bout ce serait la liberté retrouvée. **« Un corps isolé du monde, enterré, enfoui, réprimé »**

Le 8 mai 1945, le monde - enfin juste l'Europe de l'ouest - est libérée... et c'est avec une candeur naturelle que BOUZID CHAÂL brandit un drapeau algérien dans les rues de Sétif pensant naturellement qu'étant donné que ses aînés ont rempli leur part du contrat, la France allait tenir sa promesse et remplir sa part du contrat aussi. Malheureusement, la France a « lâché » sa part du contrat en vidant le crâne de BOUZID CHAÂL de sa cervelle avec une balle tirée en pleine tête par un garde mobile privant ce jeune homme de sa promesse due, de sa liberté et de sa vie...

Ce que je ne parviens pas à comprendre aujourd'hui, c'est comment est-ce que la populace - l'humain - continue-t-elle à croire aujourd'hui aux DISCOURS et reste-t-elle frappée de cécité devant les faits ?!!

De ce quartier d'isolement total et de Torture légale, Je vous salue.



DES MAISONS D'ARRÊT QUI BOUGENT

Qu'elles soient pourries – « vétustes » comme on dit poliment – ou bien glaçantes de modernité, les maisons d'arrêt (MA) sont toutes bondées, et il y a sans doute bien plus de bordel collectif que ce qui nous en parvient. Quand on finit par apprendre quelque chose, c'est le plus souvent par le biais des syndicats de matons qui portent plainte pour « atteinte à [leur] intégrité physique » et réclament un peu de tunes au passage. Les rares fois où elles daignent évoquer les faits sans les minimiser, les brèves de l'AFP en font un pauvre spectacle immédiatement digéré et noyé dans le flot des catastrophes en tout genre. Il est très difficile de savoir ce qui s'est vraiment passé et le sort qui est fait aux prisonniers qui ont bougé. Pour éviter la double impasse du fait divers personnalisé et du fantasme de l'émeute généralisée, il n'y a que les informations que les prisonniers eux-mêmes et leurs proches parviennent à faire sortir.

Voici trois fragments d'histoires collectives compliquées ; des bribes de récits, des textes sortis de l'intérieur sur des mouvements de nature et d'ampleur différentes qui ont eu lieu dans des MA ces derniers mois : un blocage à la MA d'Angers le 26 juin dernier, raconté par le journal Murmure ; une grève de l'obéissance à la MA de Coulaines près du Mans, avec un texte de prisonniers ; le compte rendu détaillé du procès de cinq prisonniers de la MA d'Osny, dans le Val-d'Oise accusés d'avoir incité à l'émeute et provoqué des incidents en mars dernier.

« PROTESTATION COLLECTIVE DANS L'AILE OUEST DE LA PRISON ANGEVINE »

EXTRAIT DE *MURMURE* N°8 (JUILLET 2011)

Blocage de promenade et revendications

Dimanche 26 juin à 16 h, 54 détenus de l'aile ouest qui sont alors en promenade ont refusé de remonter. Ignorant les appels des matons, ils décident de rester tous là et donnent plusieurs revendications.

La première, c'est les cantines. Ils demandent à pouvoir choisir sur une liste élargie à d'autres boîtes de conserves, de gâteaux, ainsi que de la farine ce qui leur permettrait de plus facilement se faire à manger dans les cellules. Cela pour éviter la bouffe dégueu que leur sert la maison d'arrêt. Ils protestent également contre le prix des cantines qui est exorbitant, fixé par le directeur de la taule. La seconde revendication, c'est les douches. La direction de la taule ne donne accès aux douches que trois fois par semaine (minimum légal), ce qui est trop peu. Enfin les détenus de l'aile ouest réclamaient d'avoir accès plus facilement aux activités sportives et culturelles. Il faut dire que pour filtrer l'accès aux activités l'Administration pénitentiaire est très forte. Plusieurs détenus se plaignent de ne pas avoir accès à leur rendez-vous ou activités car les matons ne viennent pas les chercher dans leurs cellules.

Réaction de l'administration pénitentiaire

La presse indique que les Eris (Equipes régionales d'intervention et de sécurité) sont arrivées de Rennes à 20 h. Leur intervention aurait été « sans incident ». Ce n'est pas ce que nous rapporte un témoignage d'un proche d'un détenu de l'aile ouest. En effet une fois sur place et les prisonniers remontés en cellule tranquillement, les Eris auraient voulu procéder à une fouille des cellules, « *et on ne vient pas fouiller comme ça chez les gens* ». En ce qui concerne la réponse aux revendications, Jean-François Désire (le directeur) a fait agrandir la liste de la cantine à partir du 11 juillet et cela pour l'ensemble des détenus. Pour les autres revendications il dit ne rien pouvoir faire. Les douches : « *on ne peut pas faire autrement* », et les activités : « *nous sommes confrontés au nombre* »... Mais au nombre de quoi ? D'activités proposées (la meilleur blague de l'année) ou de détenus ? Procédé typique d'une défense minable de quelqu'un qui n'assume pas et qui reporte la faute sur les autres.

Par contre ce qu'il sait faire c'est réprimer (et il le fait bien sinon il ne serait pas directeur de prison). La première position qu'il adopte c'est aggraver la chose, invoquant une responsabilisation des détenus : « *ils doivent répondre de leur comportement. Ils ont occasionné des troubles* ». Toi aussi Désire, on te fera répondre de ton comportement ! Il convoque donc des détenus en conseil de discipline. Mais pas tous. Comme souvent dans ces cas de révoltes collectives, l'AP en choisit quelques-uns pour servir d'exemple et pour diviser le groupe. Ils sont donc 37 à être passés devant le conseil de discipline. Les avocats plaident le « *droit à l'expression collective des détenus* », principe qui figure dans le règlement européen pénitentiaire. Les premiers résultats sont des avertissements et des peines de mitard avec sursis (histoire d'empêcher une récidive).

Réactions à l'extérieur

Derrière les hauts murs, un communiqué diffusé sur nantes.indymedia.org revendique un feu d'artifice tiré devant l'aile ouest le 6 juillet dernier en solidarité avec les personnes qui ont mené cette révolte et les personnes qui passaient en conseil de discipline. Le 7 juillet la presse locale fait des petits articles sur cette révolte à partir d'un communiqué des avocats qui ont suivi les procédures disciplinaires, ainsi que d'un petit entretien avec la direction de la taule. Les deux articles minimisent l'action, parlant de « *mouvement d'humeur* »... Nous, à *Murmure*, on veut exprimer tout notre soutien aux révoltés. On pense qu'ils n'ont pas seulement obtenu de nouvelles lignes à leur fiche de cantine, mais de la dignité. Quand on t'enferme, t'humilie, et t'isole, arriver à trouver des complices et dire non collectivement à l'oppresseur, c'est de la dignité, de la liberté et de la force qu'on gagne. Du dehors, on peut craindre qu'un détenu se fasse tabasser, amener au mitard, ou autre... mais en fait c'est de l'espoir et de la force qu'il nous envoie de l'intérieur.

Murmure, journal apériodique – distribué devant la MA
d'Angers – qui veut briser le silence de la prison... haut et fort.
guillotine@boum.org

« J'en viens à regretter les mouvements de maison d'arrêt »

Centre de détention de Rennes
le 22 avril 2011

Salut à toute l'équipe,

Il est 2h25 du matin, impossible de dormir. Plein de choses me sont passées par la tête. Pour éviter que ma tête n'explode et puisque cela fait super longtemps que je n'ai pas écrit, je me suis dit qu'il était temps de le faire. Cela fait cinq mois que je suis au CD de Rennes, j'ai l'impression que cela fait le double, tellement y a rien à faire ici. C'est un véritable cimetière vivant, un mouroir où les détenues s'enterrent de jour en jour. J'en viens à regretter les mouvements de maison d'arrêt où malgré l'enfermement qui nous pesait régnait tout de même une atmosphère plus pimentée. Ici il ne se passe jamais rien, aucune manifestation de désaccord avec l'AP même quand celle-ci utilise les moyens qu'on connaît tous pour nous pourrir notre détention. Dernière trouvaille, nous obliger à placer notre télévision au bout de la pièce, tout en haut sur une tablette, résultat tout le monde se plaint, mais personne ne fait rien, et pourtant notre vue en prend un sérieux coup et bonjour les torticolis. (...) Nous sommes comme des pions sur un échiquier, à la merci de ces pantins, ces soit-disants « juges », incapables d'« appliquer » au moment venu nos droits, encore moins nos « peines ». Tant qu'on est à l'intérieur, pas de remède, pas d'autre choix que d'attendre et attendre, toujours attendre. En attendant, on perd vite espoir, plus envie de rien, faire du sport pour évacuer et se défouler. Je cours, je marche, je lève des poids, je fais des pompes, des abdos. Quelquefois, quand je suis sur le tapis roulant de sport, je regarde les kilomètres défilier de jour en jour, et je me dis à quelle distance je serais arrivée à l'extérieur, à ce rythme j'aurais pu en traverser des villes de France, et non je tourne en rond en promenade, ou pire du sur-place dans une salle de sport entourée par des murs et des barbelés dans une taule. Tout ce que j'espérais en arrivant ici à Rennes, c'était de bénéficier de mes permissions à 1/3 de peine, juste une permission, pour pouvoir voir ma famille à l'extérieur et loin de ces murs de merde, loin de cette taule, loin de ce trou à rats. Est-ce trop demander ? A quoi ça sert tout ça ? Je me le demande. À part nous faire péter un plomb, nous exploiter en nous payant une misère par jour, sans oublier le ratio pour la partie civile ; franchement c'est plus fort que moi, je n'y arrive pas, à rentrer dans le moule du taulard qui est sur sa machine à coudre dès 7h30 du matin jusque 12h pour gagner 3 euros de l'heure. J'ai essayé, impossible, déjà qu'avec la détention ma vue en a pris un coup mais alors là, avec la couture, ça n'arrange rien. J'espère qu'on me proposera autre chose de plus intéressant, en attendant je préfère garder mon énergie pour le sport. Sinon, comme je vous l'ai dit, l'ambiance n'est pas terrible ici. Aucune contestation, aucune once de révolte, jamais de refus de plateau, encore moins de blocages, c'est le bon plan ici si les matons veulent bosser tranquille, moins de stress et de courses pour eux ; c'est ennuyeux ! Les détenues disent « amen » à tout : un quelconque compte-rendu d'incident ferait tâche dans leur dossier et serait critique pour leur sortie. Les 3/4 des détenues ne sortent jamais en promenade, ne font jamais de sport. À croire que leur détention tourne autour de leur travail. J'ai du mal à comprendre cette mentalité, je l'avoue. Même dans mes pire moments où je n'ai pas le moral, j'ai toujours besoin de prendre l'air, de respirer, ce n'est pas possible de rester une journée sans sortir. Il est vrai qu'en promenade, on ne rencontre pas forcément des personnes qui nous ressemblent mais bon, c'est important d'échanger nos points de vue et d'apprendre sur l'autre même si on est différents.

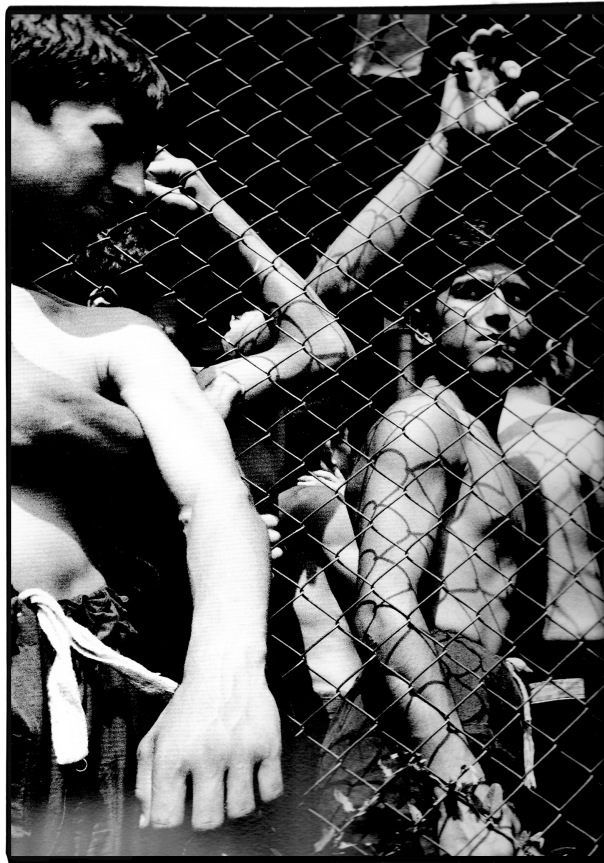
Voilà, il est 4h28 du matin, je n'ai pas sommeil, je pense que je vais voir l'aube se lever, (...)

Je souhaite à tous les prisonniers et prisonnières de sortir un jour de ces geôles ; que tous ces murs de béton soient un jour ou l'autre tous abattus comme des châteaux de cartes, ce serait mon rêve le plus cher, un peu fictif mais qui sait, l'espoir faire vivre, n'est-ce pas ?

Je vous embrasse tous très fort,

FORCE COURAGE DETERMINATION et patience

KAOUTAR



APPEL À LA « GRÈVE DE L'OBÉISSANCE » À LA PRISON DU MANS

Inaugurée en grande pompe en décembre 2009 par le Premier ministre et la garde des Sceaux, la maison d'arrêt (MA) de Coulaines devait enfermer dès août 2010 plus de 400 prisonniers venus du Mans et d'Alençon. Pour vendre sa « lumineuse » prison Bouygues (1) – si « bien intégrée dans la campagne sarthoise » – Fillon avait eu cette belle phrase : « L'enfermement ne se discute pas. Mais nous voulons faire en sorte que le temps de détention participe à la démarche de réinsertion. » Une taule bourrée d'innovations high-tech : « la détention différenciée » – en gros un pauvre quartier arrivant ; « le cahier électronique de liaison » censé permettre aux prisonniers illettrés de tapoter sur une borne interactive pour suivre leurs dossiers ou faire des demandes à l'administration ; « la télé-médecine dans l'unité de soin (médecin, psychiatre, kiné, dentiste, infirmiers...) pour limiter les déplacements des détenus malades et les escortes ». Autant d'instruments de contrôle supplémentaires camouflés en humanisation de la détention. En mars dernier, lors du décès d'un prisonnier, nous apprenions que 466 personnes étaient déjà enfermées dans cette taule de 400 places. Comme d'habitude, les syndicats ont sauté sur l'occase pour dénoncer « le manque de moyens et de respect des détenus [sic] ». Mais pour une fois, une parole collective de prisonniers a accompagné une tentative de blocage et franchi les murs de la prison.

Voici le tract de revendications écrit par des prisonniers du bâtiment MA2 de la MA du Mans-Les Croisettes avant leur action du 10 mars dernier. Cet appel a été diffusé dans le centre-ville du Mans, devant la maison d'arrêt et en promenade. Malheureusement nous n'avons pas réussi à obtenir plus de nouvelles par la suite. Les quelques informations qui filtrent nous laissent penser que le refus de remonter de promenade a bien eu lieu. Plusieurs prisonniers ont ensuite fait l'objet d'un transfert disciplinaire, probablement vers Le Havre.

(1) Rappelons au passage les quelques boîtes qui ont participé à ce PPP autour de Bouygues : GFC Construction, DV Construction, GTB Construction, Norpac, Pertuy Construction, Exprimm, Dexia Crédit Local et Royal Bank of Scotland, avec Groupe Synthèse Architecture et Alain Derbesse Architecte.



Aujourd'hui, le jeudi 10 mars 2011, nous vous informons que nous ne remonterons pas de la cour de promenade au terme de l'heure prévue.

Nous maintiendrons cette grève de l'obéissance jusqu'à ce que nous obtenions un résultat concernant nos revendications locales :

- trois parloirs par semaine, sans surveillance pour tous, sans limitation du nombre de visiteurs, sans permis de visite pour les enfants en bas âge, sans suppression des parloirs pour cause de retard ;
- l'affectation d'un dentiste dans la prison ;
- la mise en place d'une surveillance indépendante sur les problèmes liés à la privatisation du service des cantines ;
- des horaires « portes ouvertes » pour chaque étage.

A tous ceux qui s'étonneront du moyen d'action utilisé : vous avez raison, il est sans commune mesure avec les ravages que la prison génère chez nous depuis des années. Il ne nous permettra pas de remuer, par un rapport de force durable, la boue de la bureaucratie pénitentiaire. Mais les mensonges répétés dont l'administration locale use pour nous tenir, l'isolement ressenti et vécu, la façon dont des petits chefs nous font subir leurs pouvoirs, tout ceci nous contraint à réagir. Et malgré la dérision de notre réaction, ceux qui connaissent la prison le savent, nous aurons demain les honneurs de cette répression humaniste tant vantée par le ministre des affaires étrangères : transferts, cachots, tabassage par les Eris.

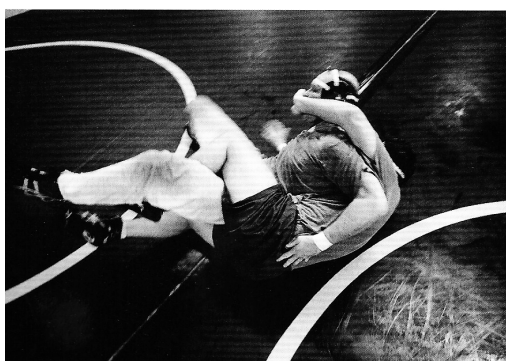
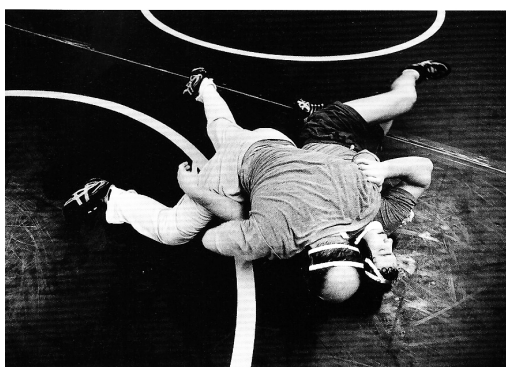
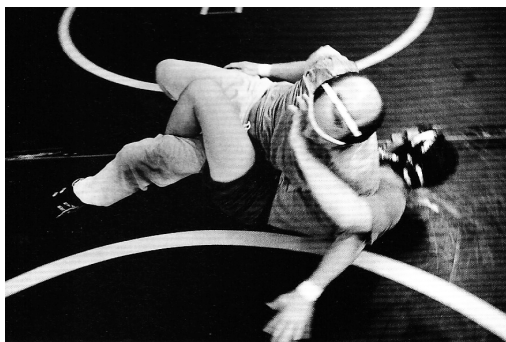
A tous ceux qui s'étonneront de la mesquinerie de nos revendications, eu égard à tout ce qui se fit sur les prisons : vous avez raison, il n'y a rien à garder. C'est pourquoi nous ajoutons les deux revendications suivantes :

- libération des personnes emprisonnées sans condamnation !
- destruction de toutes les prisons !

Elles sont un message à tou-te-s les taulard-e-s potentiels, à tous nos proches, à tous les exclus, les grévistes, les défaillants, les sans-papiers, sans-grade et sans-frontières. La prison est cet outil de gestion des chômeurs, cet outil de gestion de la peur, cette confiscation de vos liens par la police, de votre responsabilité par la justice. Ce laboratoire de la surveillance et du contrôle. Elle est ce verrou qui vous enferme par sa menace. Or ce verrou, si incassable dans notre situation, il vous est vulnérable, **BRISEZ-LE ! FAITES-LE SAUTER !**

**Des détenus du bâtiment MA2
de la maison d'arrêt Le Mans-Les Croisettes (72)**





OSNY-QUE TOUT : ET APRÈS ?

RETOUR SUR LE PROCÈS
D'UN MOUVEMENT DE PRISONNIERS
À LA MAISON D'ARRÊT DU VAL-D'OISE

Le vendredi 4 février 2011, la presse nous apprend qu'une émeute a eu lieu à la Maison d'arrêt (MA) du Val-d'Oise, à Osny. La veille, plusieurs centaines de prisonniers ont refusé de remonter de promenade, détruit des grillages et résisté pendant des heures aux Eris (Equipes régionales d'intervention et de sécurité) et autres CRS venus les déloger. Quelques jours plus tard, une lettre – publiée dans le numéro précédent – nous confirme que c'est l'ambiance très dure au sein de la prison qui a conduit à ce mouvement sévèrement réprimé. Les matons y rivalisent de zèle pour pourrir le quotidien des prisonniers entre application psychorigide du règlement, crises d'autorité, humiliations, brimades et parloirs fantômes. Il y a régulièrement dans cette MA des mouvements de révolte qui ne sont le plus souvent signalés que par un maigre entrefilet dans la rubrique faits divers du Parisien. Cinq prisonniers ont été désignés comme les meneurs. Leur procès s'est tenu le 14 mars 2011 au palais de justice de Pontoise. Nous y sommes allés pour manifester notre solidarité aux accusés et tenter de changer un peu l'ambiance de lynchage programmé.

Une petite quinzaine de soutiens et quelques familles ne font pas le poids devant la foule d'uniformes qui remplit la salle d'audience. Le casting de la cour est particulièrement réussi : la greffière aboie, la proc fait sa proc, arborant un sourire de Cruella pour demander systématiquement le maximum... et le président se régale. Charpier, mieux connu dans le 95 sous un blase éloquent : « Le boucher ». Fidèle à sa réputation, on le voit distribuer des peines écrasantes – pour des affaires minables qu'il expédie avec morgue – avant de passer au gros dossier du jour. Menaçant de faire évacuer la salle à la première bulle de chewing-gum qui éclate, il vire les soutiens des deux premiers rangs et mène les « débats » constamment à charge, avec une vulgarité et un mépris rares. Étonnant de voir la justice fonctionner sans son decorum et sa fausse courtoisie habituels. Au moins les choses sont claires ; il avertit très vite les accusés : « à votre place, je ne rigolerais pas trop, parce que l'addition va être très, très salée », et les prévient qu'ils seront sortis au moindre soupir qui lui serait désagréable.

Le directeur de la MA débarque au début de l'audience et serre la main du juge qui le gratifie d'une petite tape amicale dans le dos. Il quittera le tribunal satisfait douze heures plus tard. A aucun moment il n'aura été question du mouvement qui a secoué la taule une semaine durant. L'enjeu de ce procès est bien là : réduire une réaction collective de ras-le-bol à un incident de cours de promenade qui n'aurait duré qu'une dizaine de minutes et concerné que cinq prisonniers forcément coupables. Il s'agit donc d'évoquer le moins possible l'atmosphère détestable de la détention, de couvrir quelques cow-boys de matons en les faisant passer pour des victimes, et de leur faire toucher un peu de maille au passage après la ruineuse période des fêtes. Des matons syndiqués de toute la région et de tous bords (si on peut vraiment parler de bord quand il s'agit de torturer) se relaient tout au long de l'audience pour soutenir les six plaignants. Une trentaine, en continu. On a droit une fois de plus à la litanie dégueulasse : les conditions de travail particulièrement pénibles en prison, l'agressivité injustifiée des prisonniers,

leur violence odieuse, le manque de personnel et de moyens pour gérer ce bétail féroce.

En résumé, sur la base des rares déclarations que le juge laisse faire aux accusés entre une réprimande et un mauvais trait d'esprit destiné à faire marrer la cour et les matons, les faits sont simples. Fin de promenade, des prisonniers remontent en cellule après une partie de foot ; une matonne fait du zèle en exigeant qu'un des joueurs lui remette le ballon parce que le règlement interdit de remonter avec en cellule. D'habitude, les matons ne font pas chier pour ça. Des prisonniers le disent, le bricard se pointe, le joueur récalcitrant lui tend le ballon. La matonne vexée s'empare du ballon et balance un coup de pied vicieux dans la cheville du rebelle qui s'énerve un peu (tu m'étonnes). Le ton monte de toutes parts, d'autres matons débarquent, un attroupelement se forme. Quelques prisonniers (une vingtaine) refusent de bouger. Quelques coups et pas mal d'insultes sont échangés dans la plus grande confusion. Le calme finit par revenir sans que personne sache vrai-

ment dire comment. Tout le monde remonte en cellule, personne n'est placé au mitard. Deux prisonniers seulement y sont envoyés le lendemain. Les rapports d'incidents établis à chaud ne correspondent pas aux déclarations faites plus tard aux keufs. Des noms disparaissent, d'autres sont ajoutés. Un maton qui revient sur les déclarations consignées dans son PV est bien obligé d'admettre : « ça, c'est les collègues qui m'avaient dit de le rajouter. » Il a fallu un peu de temps pour que tout ce joli petit monde se mette d'accord et désigne cinq boucs émissaires, extraits la semaine suivante pour comparution immédiate. C'est précisément pendant ce passage devant le juge que le blocage de la prison a lieu et que les surveillants perdent le contrôle pendant quelques heures. Les cinq prisonniers ayant refusé la comparution immédiate, c'est donc ce procès qui doit mettre un point final au mouvement.

On comprend vite que les cinq qui sont dans le box se connaissent peu, qu'ils n'ont pas du tout les mêmes parcours, qu'ils ne sont ni du même quartier ni de la même génération, et qu'ils ont été mis là sinon par hasard (une liste a été dressée par les matons), en tout cas pour l'exemple, et sans lien avec la réalité de « l'incident ». Il y a des absents : un valeureux champion de boxe thaï qui aurait calmé le jeu, au dire des pauvres matons, un prisonnier plus véhément, mais qui fait flipper la matonnerie par ses connexions, et le prisonnier qui a refusé de rendre le ballon. On va pas le regretter mais ça montre bien le vide du dossier, un montage syndical malhabile pour faire voir à tout le monde c'est qui qui commande, et qu'on a plutôt intérêt de se tenir à carreaux si on veut pas prendre plus cher.

Les matons et la matonne vont donc tâcher de donner une version à peu près cohérente des faits – plus, en tout cas, que celle de leurs différents PV – pour désigner les cinq du box comme les seuls en cause, alors qu'on a bien vu qu'on était plus proche du joyeux bordel que d'une bagarre rangée avec ses meneurs, ses arbitres et son public... La matonnerie veut nous faire croire qu'il n'y avait aucun souci particulier dans la détention avant la bagarre ; pas de tensions, pas d'inimitiés particulières avec les prisonniers. Un des prévenus raconte pourtant comment il s'est fait traiter de chien quelques jours avant par un des matons plaignants qui lui refusait un parloir pour on ne sait quel absurde point du règlement. Pour ces geignards de surveillants, ce qui s'est passé ce dimanche-là, « une rixe violente commise sur

les membres de l'AP », c'est un défi à l'autorité : une frêle surveillante s'est fait taper et insulter, ses collègues venus la sauver se sont fait casser des lunettes, gifler, molester à terre, cracher dessus. Ils nous la jouent traumatisés, terrorisés à l'idée de retourner bosser. La matonne voudrait nous faire chialer : « comme si on en voulait à ma vie et tout. Ça me fait peur de reprendre le boulot. Mais j'aime beaucoup mon boulot. » Elle prétend qu'on lui en veut parce que c'est une jeune femme d'origine maghrébine. Le président insiste : « Entre nous, lance-t-il au plus âgé des inculpés, on est de la même génération : se faire commander par une femme, quand même... » Ce thème subtilement raciste est repris par la proc, plus féministe quand il s'agit de protéger une matonne (ben voyons !) que quand l'élégant Charpier propose à une baveuse de venir s'asseoir sur ses genoux parce qu'il l'entend mal.

On subit pas mal d'heures de déblatérations, de mensonges plus ou moins adroits des matons victimes, encouragés chaudement par un président compatissant et tout acquis à leur juste cause : « Vous êtes affolé, et c'est normal ». Le boucher fait taire l'avocate qui dénonce les faux PV par un dramatique : « Je suis très inquiet. Ça n'engage que moi et pas le tribunal. On a l'impression que les victimes sont les accusés. Il fallait leur laisser le ballon en cellule, à ces enfants, qu'ils fassent mumuse en cellule, ces grands bébés ? » Il suggère même que les surveillants auraient peut-être pu ramener le calme à l'américaine : « Ça s'appelle comment, déjà, ces tours que vous avez autour, là ? Vous avez pas des armes, là-dedans ? ».

« Quand on regarde votre palmarès, putain, c'est une horreur. » éructe Charpier avant de déballer dans leur quasi intégralité les casiers judiciaires de chaque accusé, histoire de les faire passer pour de dangereux criminels, des barbares. Après les avoir empêchés d'ouvrir la bouche depuis le début, il disqualifie tous leurs propos parce qu'ils comparaissent sous écrou. Dans le box, on essaye quand même d'expliquer l'ambiance de merde qui règne dans la taule, les petites humiliations, le caractère collectif de la bagarre, réaction à une crise d'autorité de la matonne sans rapport avec ses origines ou son genre, l'incohérence des déclarations matonnes. A aucun moment les prévenus n'essaient de faire porter le chapeau aux autres, ils se disent prêts à assumer ce qu'ils ont fait – c'est-à-dire bien peu de choses. Un peu d'énervement, quelques mots prononcés un peu fort, la défense de leur pote emmerdé, le refus de remonter

en cellule. Ils disent l'exaspération partagée face aux brimades. Certains montrent comment les matons, soutenus par les syndicats, se couvrent les uns les autres pour faire des inculpés les boucs émissaires d'une situation confuse : « C'est leur parole contre la nôtre, vous le savez très bien. J'ai jamais tapé la dame... quand vous avez peur de la personne qui vous a tapé, vous prenez deux brebis galeuses qui vont pas poser de problème... on avait fait un bon match, on souriait... c'est une petite cause qui fait des grands effets. C'est un surveillant qui pousse les gens à la faute, qui pousse son autorité. »

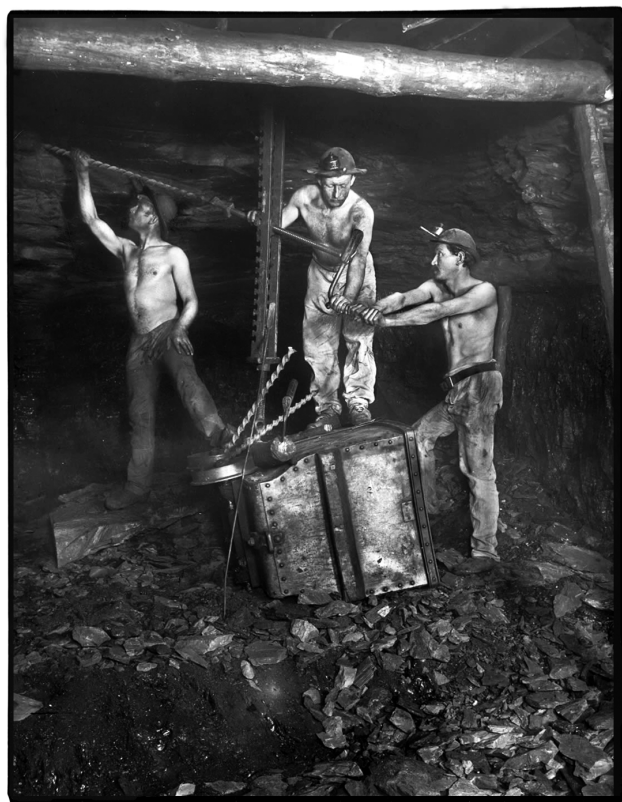
La proc a une version plus violente de l'histoire : « C'était quasiment une insurrection, une mutinerie, de la révolution. Je ne sais pas s'ils étaient inspirés par les événements récents des pays maghrébins. Ils ont fait la guerre pour un ballon. Aujourd'hui ce sont les détenus qui font la loi. Ils considèrent les surveillants comme des porte-clefs. Et on oublie qu'il y a des règles à respecter. C'est un métier difficile. Une usure psychologique, mais ils l'ont accepté alors qu'ils ne gèrent pas des enfants de chœur. Les surveillants ne sont pas vos grooms, pas à votre service. Ils appliquent le règlement. Ils sont au service de la société dont vous êtes exclus. » Elle finit par requérir le max : trois ans pour les coups de poing, un an et demi pour les insultes, un an pour incitation à l'émeute.

Les avocats qu'on a vu depuis le début rigoler aux blagues merdiques d'un président qui semble au mieux les apeurer, au pire les fasciner, incapables de créer le rapport de force nécessaire à une défense correcte (l'ont-ils seulement voulu ?), plaident en conséquence assez médiocrement à l'exception d'un d'entre eux qui se dit outré par la mascarade à laquelle il vient d'assister.

Le rendu a eu lieu le 28 mars. Il n'est pas aussi lourd qu'on le craignait. Comme quoi c'est la roulette à tous les coups. Un juge qui joue les gentils à l'audience peut mettre des doses hardcore au moment de prononcer la peine. Ce coup-ci, « Le boucher » a sans doute voulu éviter un appel, histoire de mettre un point final à une affaire trouble et au bordel dans la prison de son pote. Tout le monde – à part un acquitté – a quand même pris du ferme : de six mois à un an. Le plus jeune des prisonniers devait sortir une semaine après l'histoire ; il avait alors la perspective de jouer en semi-pro dans l'équipe de foot qui était déjà prête à le recruter avant sa première incarcération.

COUP DE GRISOU CHEZ LES MINEURS

NOUVELLES DE L'ENFERMEMENT DES JEUNES



« Des écoles avec des murs », voilà comment à l'époque le ministère de la Justice nous vendait les projets d'Établissements pénitentiaire pour mineurs (EPM). « Avec des murs », certes, mais aussi des cellules, des transferts et des quartiers d'isolement - comme dans n'importe quelle prison. Ouverts à partir de mars 2007, dirigés par l'Administration pénitentiaire (AP), les six EPM fonctionnent depuis quatre ans avec des binômes de matons et d'éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Quatre ans de suicides et tentatives, d'évasions et de révoltes - individuelles et collectives. Leur ouverture devait conduire à la fermeture des quartiers pour mineurs, ces derniers n'ont fermé que dans les prisons situées à proximité des EPM - provoquant au passage une hausse vertigineuse du nombre total de mineurs incarcérés.

Berthold Brecht nous disait : « on parle de la violence du fleuve en crue, jamais de celle des rives qui l'enserment ». La presse fait régulièrement son beurre des

« violences » spectaculaires dans ces lieux : « prise d'otage » ou « agressions » provoquant parfois l'intervention des Equipes régionales d'intervention et de sécurité, mais rien sur la violence, pourtant la plus évidente, de l'enfermement. Des pages et des pages sur les événements à Lavaur en mai dernier, pas un mot sur la récente installation dans cet EPM de caillebotis, ces grillages épais et serrés rajoutés aux barreaux des cellules, officiellement pour éviter que les prisonniers ne jettent des déchets ou ne fassent passer des objets. Les caillebotis « attisent les sentiments dépressifs ou de colère (...), accroissent les tensions du fait du sentiment de contrainte et de pression qu'ils engendrent » reconnaissait le contrôleur général des prisons en janvier 2009. Des caillebotis contre les yoyos, contre les échanges qui échappent au contrôle de l'administration, pour écraser toujours un peu plus. Dénoncer les prisons pour mineurs, créer des solidarités avec ceux qui s'y révoltent, c'est aussi lutter contre les nouveaux projets de lieux d'enfermement.

ENFERMEMENT DES JEUNES : DES CHIFFRES ET DES MAL-ÊTRES

L'enfermement des jeunes, une affaire qui marche

Chaque année en France, plus de 375 000 mineurs font l'objet d'une décision judiciaire, dont 92 000 au pénal (1 à 2 % d'affaires criminelles) et 280 000 au civil. En 2011, il y a environ 800 jeunes mineurs emprisonnés en permanence (entre 1 et 2 % de prisonnières). Sachant que la durée moyenne d'incarcération varie de deux à trois mois, cela fait plus de 3000 jeunes qui passent chaque année par les trois sortes d'établissements pénitentiaires pour mineurs (environ 60 % sont des prévenus en attente de jugement). Les prisonniers sont répartis entre les EPM (957 incarcérations en 2010, environ 30 % des prisonniers), les Quartiers pour mineurs (QM) des maisons d'arrêt réservés aux jeunes les plus « dan-

gereux » selon les critères de l'AP et les trois Centres de jeunes détenus (CJD) où ils peuvent être incarcérés avec des adultes de moins de 21 ans.

Il existe aussi de nombreuses structures juridico-éducatives : centres de contention comme les foyers d'action éducative, les unités à encadrement éducatif renforcé, les établissements de placement éducatif, les établissements de placement éducatif et d'insertion, les centres de placement immédiat, les centres éducatifs renforcés, les Centres éducatifs fermés (CEF, créés en 2002, environ 800 jeunes dans 60 établissements pour une durée moyenne de six mois, soit 1600 enfermés par an). La création d'Établissements d'éducation de discipline et de réinsertion et la création de Centres de

placement provisoire d'observation et d'orientation sont à l'étude. Au total, la direction de la PJJ dispose de plus 1 600 structures de placement en milieu ouvert et fermé (300 structures du secteur public et 1 200 du secteur associatif habilité).

L'éducatif comme alibi du pénitentiaire

Les EPM ont été créés par la Loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) du 9 septembre 2002. Ils ont coûté environ 15 millions d'euros chacun. Sur sept programmés, six ont été opérationnels dès 2007 : Lyon-Meyzieu, Valenciennes-Quiévrechain, Nantes-Orvault, Toulouse-Lavaur, Mantes-la-Jolie-Porcheville et Marseille-La Valentine. Ils ont une capacité moyenne d'enfermement de 60 places chacun. Ils disposeraient d'équipements spécifiques, d'équipes de matons stables et formées, d'équipes pluridisciplinaires constituées de matons, d'éducateurs et d'enseignants. Ces prisons ont été présentées par les pouvoirs publics comme une innovation dans le dispositif carcéral français, une nouvelle génération d'établissements centrés sur l'action éducative en détention.

En fait, dans ces établissements, les jeunes sont collectivement maintenus dans une hyperactivité éducative et disciplinaire. Ils sont en permanence soumis aux activités obligatoires enchaînant études, sport et culture, loin de cette oisiveté tant décriée par les professionnels de l'encadrement et de la réinsertion. Mais ces programmes de rééducation carcérale ne changent pas la réalité de l'enfermement ; au contraire, ils la rendent encore plus insupportable. La surabondance d'activités collectives forcées provoque de multiples conflits que l'administration règle par une surveillance accrue et une rigueur disciplinaire qui n'existe pas autant dans les autres établissements pour jeunes (plus de 800 incidents, violences verbales et physiques recensés par l'AP dans les EPM en 2010).

Ces établissements sont censés « accueillir » des jeunes catégorisés comme plus ou moins dangereux par la Justice et l'AP selon leur condamnation et leur personnalité. C'est sur leur comportement à l'intérieur que les jeunes sont jugés trop dangereux pour les EPM et transférés dans les CJD ou les QM. On enferme aussi dans les EPM des jeunes non condamnés dans des affaires pénales -en détention provisoire, par exemple-, ou ayant contrevenu aux règles des CEF, ou qui s'en sont évadés, ou encore qui se sont volontairement soustraits aux obligations d'un contrôle judiciaire ou à celle d'une assignation à résidence avec surveillance électronique (bracelet).

Un long durcissement législatif

Une réorganisation juridique est en cours depuis plusieurs années, elle tend à faire disparaître la justice particulière des



LES ANNONCES DE L'ÉTÉ

Pas moins de six lois concernant les mineurs délinquants ont été adoptées ces dix dernières années. En juillet 2011, le projet de loi Mercier sur la participation de citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs est adoptée. Cette loi crée une comparution immédiate s'appliquant dès 13 ans et supprime le pouvoir des juges pour enfants. Elle crée un fichier unique des mineurs délinquants (personnalité, environnement...) permettant au procureur de déférer directement un jeune devant le tribunal pour enfants. Elle prévoit d'étendre dès l'âge de 13 ans et dès la première infraction les possibilités d'enfermement dans les CEF. Elle crée surtout un tribunal correctionnel pour mineurs composé de juges non spécialisés pour juger les délits punis d'au moins trois ans d'emprisonnement commis en état de récidive légale par un mineur âgé d'au moins 16 ans. C'est une manière d'abaisser l'âge de la majorité pénale de 18 à 16 ans.

mineurs pour l'aligner sur celle des majeurs (voir encart). En principe, les mineurs délinquants sont protégés par de multiples règles qui donnent la priorité à l'éducation, la protection et la réinsertion des mineurs tout en justifiant leur enfermement. En 2000, le Sénat avoue que l'emprisonnement des enfants est un facteur supplémentaire de destruction de leur personnalité.

La part syndicale

Si la majorité des éducateurs étaient opposés à l'ouverture des EPM (comme on l'a vu avec la pétition nationale du syndicat SNPES/PJJ), aujourd'hui l'heure n'est plus au refus de l'enfermement mais aux négociations corporatistes avec le ministère pour gratter un misérable statut arrangé. Ces quatre dernières années ont donc été marquées par de nombreux mouvements revendicatifs des divers personnels. Avec les derniers événements, la tension est montée d'un cran. Côté syndicat de matons (Union fédérale autonome pénitentiaire/Union nationale des syndicats autonomes - Ufap/Unsa), on bloque les portes des établissements, ce qui empêche les extractions et les visites. On réclame des règles de fonctionnement plus strictes (sécurisation, discipline, profilage des prisonniers, régimes différenciés, isolement des prisonniers dangereux), une répartition des rôles mieux définie -et puis des postes et du fric, bien sûr. Et pour l'AP, il n'y pas de problème, que des solutions -répressives, en l'occurrence- qui satisfont les « deux camps » : la réévaluation des critères d'orientation et de placement des jeunes vers les différents établissements, et la création de régimes de détention encore plus différenciés impliquant la construction de nouvelles prisons toujours plus spécialisées. La remise en cause de l'enfermement des mineurs n'est plus à l'ordre du jour.

INCIDENT MAJEUR À LAVAUUR



Au printemps dernier, trois événements ont marqué l'actualité des EPM : une « prise d'otage » de deux heures à Meyzieu le 12 avril (1), des tentatives d'évasions à Marseille-La Valentine le 2 mai, ainsi qu'une mutinerie à Lavaur les 8 et 9 mai, sur laquelle nous revenons.

Les informations sont floues et contradictoires : un jeune de moins de 16 ans aurait jeté un seau à une cuisinière avant d'attaquer -seul (!)- les matons et de détruire deux cellules. Sa mise à l'isolement a déclenché la solidarité de presque tous les prisonniers. Bilan : sept incendies dans la nuit, une dizaine de cellules détruites et des jets de projectiles sur le personnel...

Les éducateurs ont fait jouer leur droit de retrait, laissant les Eris seuls maîtres à bord de la prison pendant de longues heures. Le lendemain, plusieurs mineurs ont été placés à l'isolement, d'autres transférés au quartier pour mineurs de Perpignan. Malgré l'ampleur de cette révolte, les autorités ont tenté de minimiser les événements. Le lendemain, sur place, la représentante du préfet répondait « situation sous contrôle » aux journalistes évoquant une mutinerie -et faisait même mine d'être surprise qu'on l'interroge sur le sujet. En d'autres termes : « tout est terminé, et d'ailleurs il ne s'est rien passé ». Pourtant, un journaliste a encore entendu le surlendemain des cris venus de la cour. Le maire de Lavaur Bernard Carayon -ex-sauvageon d'extrême-droite qui s'est battu pour l'installation d'un EPM sur sa commune- est arrivé le premier dans cette prison qualifiée par lui de « colonie de vacances ».

Les intérêts des syndicats de surveillants et d'éducs les ont par contre amenés à présenter les événements sous un autre jour pour faire des matons et des éducateurs les victimes des mineurs enfermés. Florilège : « établissement incontrôlable », « agressions de fonctionnaires », « rébellion généralisée », « début d'émeute », « les EPM rapprochent des jeunes réinsérables avec d'autres » -comprendre « non-réinsérables, qui seraient là pour « pourrir la vie du personnel ». C'est vrai, sans prisonniers, les prisons seraient un formidable lieu de villégiature pour matons... on leur laisse. Tous demandent un « profilage des détenus », et surtout des moyens supplémentaires.

Quinze jours après la semaine de mobilisation des éducs qui avait réuni 100 % de grévistes à Lavaur et Meyzieu, l'occasion était trop belle pour eux, non pas de dénoncer leur mission éducative sous contrainte carcérale, mais bien d'essayer de faire reconnaître la « dangerosité de leur métier » : « Nous sommes payés comme ceux qui travaillent dehors », se plaindra l'une d'entre eux.

Pour toutes ces raisons, nous étions bien en peine de distinguer les communiqués des éducs de ceux des matons... Ni les uns ni les autres ne dénonçaient l'enfermement de mineurs, et s'ils étaient intarissables sur la violence de la mutinerie, tous restaient très discrets sur la violence faite aux jeunes par l'incarcération et sur la violence de la répression de cette révolte. L'ensemble des travailleurs carcéraux a préféré tomber d'accord sur le « vrai problème » - la « différence de cultures professionnelles » - et sa solution : proposer

des sessions de formations communes matons-éducs.

Malgré leurs divergences sur la nature des événements, syndicats et autorités se sont aussi accordés à dénigrer les révoltés, qualifiés d'« animaux enragés » dans le communiqué de l'UFAP-UNSA justice, un syndicat de matons, ou encore de « chevaux sauvages à qui personne n'a réussi à mettre de selle » par Jean-Pierre Rosenczweig, président du tribunal pour enfants de Bobigny.

Cette affaire a fait grand bruit dans la presse, et les journalistes ont eu d'autant moins de scrupules à rapporter servilement la parole des travailleurs carcéraux (matons ou éducs) ou des autorités qu'ils n'avaient -évidemment- aucun témoignage des prisonniers.

Pendant près de deux mois, un collectif a tenu des réunions hebdomadaires à Toulouse pour récolter des informations et tenter d'organiser une solidarité avec les mutins. Certains se sont rendus aux parloirs trois fois par semaine pour rencontrer les familles à la Maison des parents (équivalent des maisons des familles pour les EPM) et les inviter à faire sortir des témoignages de l'intérieur. C'était compter sans la Croix-Rouge et le Secours catholique, gestionnaires du lieu, qui ont rapidement prévenu l'AP. Les membres du collectif se sont progressivement fait virer par les matons, puis par la directrice, et enfin par les gendarmes qui en ont profité pour contrôler leurs identités. Les contacts ne pouvaient alors plus avoir lieu qu'à bonne distance de l'EPM.

Il y avait peu de familles à chaque parloir et les échanges étaient souvent peu fructueux. Désespérés pour la plupart, les parents n'avaient que peu d'infos. Ceux qui allaient à leur rencontre devant la prison les trouvaient parfois résignés à l'enfermement de leur mômes, certains allant même jusqu'à le justifier.

Ces déplacements ont aussi été l'occasion de croiser des éducs qui défendaient leur présence : « partout où il y a des jeunes, il faut y être », mais révélaient que la révolte venait peut-être aussi de l'installation récente de caillebotis aux fenêtres ; ou encore d'apprendre par des parents qu'une jeune de seize ans y est enfermée depuis l'ouverture, soit près de quatre ans.

Il y a quelques mois, le contrôleur général des prisons lui-même confirmait que les mineurs enfermés sont ballottés d'EPM en quartier pour mineurs en fonction de leur degré d'insoumission, comme n'importe quel prisonnier.

Le 3 juillet, un groupe de personnes envahit quelques minutes les locaux de la PJJ à Labège, à côté de Toulouse, pour protester contre l'incarcération des mineurs. « Des tracts et des tags anti-EPM » sont retrouvés sur place, et « un liquide à forte odeur ammoniaquée » déversé dans les locaux. Feignant de ne pas comprendre pourquoi ils ont été pris pour cible, et défendant le bilan de leur collaboration avec l'AP, la CGT-PJJ publie des communiqués pour condamner cette action « ultra-violente ». Le 9 juillet, la directrice de l'EPM de Lavaur Nadège Grille a été mutée à Lannemezan, ce qui lui a valu un portrait dans la Dépêche du Midi, où elle se décrit comme « trop affective ». Pas sûr que les mineurs à qui elle a envoyé les Eris seront de cet avis.

Notes :

(1) Le jeune de 17 ans qui avait pris en otage une éducatrice à Meyzieu, transféré depuis au CJD de Fleury-mérogis, y a séquestré une psychologue le 8 septembre pour réclamer son transfert. Le GIGN est intervenu.

Association nationale des prisonnières et prisonniers de France et des ex-prisonnières et ex-prisonniers, proches et familles affiliée à l'Association internationale des prisonnières et prisonniers du monde

13, Place Vendôme, 75042 PARIS CEDEX 01
Section régionale Midi-Pyrénées, rue Danièle Casanova, 31 603 Muret Cedex

Objet : rapport moral et financier, délibéré de l'assemblée générale du 18 juin 2011

Ordre du jour : le classement de l'ancienne prison Saint-Michel à Toulouse

I – Le rapport moral et financier a été présenté par M. Jacob Marius et validé à l'unanimité par l'assemblée. Le quorum a été respecté.

II – L'avenir de l'ancienne prison Saint-Michel a été présenté par M. Langer Mendel et longuement débattu par l'assemblée.

Exposé des motifs : Les biens de l'Etat sont à vendre. La cessation de la prison Saint-Michel, édifice consacré aux basses besognes du ministère de la Justice et de l'Administration pénitentiaire (séquestrations, tortures et assassinats) pendant plus de cent trente ans est à l'ordre du jour. Son classement en tant que monument historique et lieu de mémoire de la Résistance demandé par une association de défense du site pourrait empêcher la démolition et les projets immobiliers qui s'en suivraient. La mairie de Toulouse se porte acquéreur de l'établissement et le Conseil général de la Haute-Garonne en revendique la propriété.

Débat : La prison Saint-Michel, un monument historique ?

Considérant : Que la construction de l'édifice litigieux n'a jamais été le vœu du peuple souverain. Que la construction de l'édifice a été décidée par un pouvoir illégitime. Que l'édifice litigieux a été pensé par un architecte aux ordres de l'Église et de l'État. Que l'ensemble de son œuvre a été de faire construire maints lieux d'enfermement et de tortures physiques et morales, comme les prisons, les hôpitaux psychiatriques, les églises et les maisons de la bourgeoisie... Considérant que de tels édifices n'ont aucune valeur émancipatrice. Considérant que le travail fourni par des ouvriers misérables et inconscients a principalement enrichi des patrons et des actionnaires. Considérant que les responsables de cette construction ont commis un crime contre l'humanité. Considérant que la bâtisse en elle-même, n'a rien d'extraordinaire, pas comme la cité de Carcassonne, par exemple. Considérant que l'édifice n'est conçu, ni pour un développement durable, ni aux normes bio-dégradables...

Synthèse : Il y a consensus pour dire que, en toute honnêteté, l'édifice litigieux n'a pas le caractère suffisant pour être reconnu et retenu comme patrimoine architectural de la ville de Toulouse, monument historique, muséum de l'horreur, etc.

Débat : La prison Saint-Michel, un lieu de mémoire ?

Considérant qu'un édifice en tant que tel, matière inerte, n'a pas de mémoire connue. Considérant que la mémoire individuelle ou collective est subjective. Considérant que l'Histoire n'est pas une. Considérant que la mémoire collective historique peut être utilisée à des fins politiques douteuses. Considérant qu'il est douteux d'avoir une mémoire sélective à des fins politique. Considérant qu'il existe déjà de nombreux monuments publics dédiés à la mémoire historique douteuse. Considérant que la volonté du souvenir n'émane pas du peuple souverain. Considérant que notre mémoire ne peut être sélective et oublier toutes les femmes et tous les hommes qui ont subi la torture depuis plus d'un siècle derrière les murs de la prison Saint-Michel. Considérant que les sévices et tortures ont été infligés par la classe dominante aux classes populaires. Considérant que les résistants et résistants à l'ordre établi en 1940 n'ont pas été les seuls à avoir été enfermés pour avoir résisté à l'oppression. Considérant que de nombreuses résistantes et nombreux résistants à l'ordre établi sont toujours enfermés dans les prisons françaises. Considérant que le cérémonial du souvenir de la Résistance occulte la réalité des résistances d'aujourd'hui et en particulier celles des embastillés. Considérant que les prisons sont toujours des lieux de souffrance, où toutes les prisonnières et tous les prisonniers sont soumis à des tortures physiques et psychiques créées par l'enfermement, la longueur des peines, l'isolement et le sadisme des gardiens. Considérant que faire une différenciation entre les bons et les mauvais prisonniers, « les droits communs » et « les politiques » est faire le jeu des bourreaux.

Synthèse : Il y a consensus pour dire que, en toute honnêteté, l'édifice litigieux n'a pas le caractère suffisant pour être reconnu et retenu comme mémorial de la Résistance.

Conclusions : En vertu des pouvoirs que se confère l'assemblée, consciente de l'enjeu financier que représente un tel emplacement pour les appétits de la spéculation immobilière privée ou municipale – consciente des manœuvres à caractère politique et à visée propagandiste de la municipalité toulousaine ou du Conseil général de la Haute-Garonne – en vertu du principe de précaution. Déclare classer la prison Saint-Michel : haut lieu de torture et monument de souffrances. Préconise la destruction de l'édifice afin d'éviter la récidive. Déclare le terrain inconstructible Ad vitam æternam, laissé propre en l'état de friche pour les jeux des enfants du quartier et le repos des aînés.

P.S. : l'assemblée a adopté en dernière lecture la destruction de bâtiments coupables de méfaits similaires : l'hôpital psychiatrique Marchand, l'ancien couvent des Lazaristes mitoyen, le commissariat de la rue Saint-Léon, la grande gendarmerie et le palais de Justice tout neuf.

Pour l'association, le secrétaire :
Pouget Émile

ANPPF - Statuts :

Article unique : L'Association des prisonniers et prisonnières de France a pour but la fin des pratiques d'enfermement sous quelque forme que ce soit.



LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉINSERTION SCOLAIRE (ERS)

Le premier avait ouvert en septembre 2010 dans l'académie de Nice : 20 élèves maximum, encadrement nombreux, les ERS, qui concernent les classes de 5^e, 4^e et 3^e, sont aujourd'hui au nombre de onze. Un recteur peut demander l'ouverture d'un ERS au vu des dossiers scolaires des « jeunes à problèmes » exclus définitivement d'un ou plusieurs établissements scolaires. Les ERS sont rattachés à des collèges « classiques » et c'est le ministère de l'Education nationale qui en assure la gestion. Mais il est déjà prévu que d'autres intervenants y sévisent – venus des ministères de la justice ou de la défense, par exemple – et qu'ils soient installés dans des lieux ne dépendant pas de l'Education nationale. Beaucoup de moyens, donc, pour inculquer « les valeurs de l'obéissance, de respect de la discipline et de l'autorité, et le goût du travail » aux heureux élus.

PRISONS POUR ÉTRANGERS

MARSEILLE

Suite à l'incendie du centre de rétention administratif (CRA) du Canet le 9 mars, six personnes avaient été mises en détention provisoire à la prison des Baumettes. Djamel Benamar a été le dernier à être libéré le 21 juillet, quatre mois et demi plus tard – dont cinq jours de grève de la faim. Les six sont désormais sous contrôle judiciaire, inculpés pour « destruction de bien d'autrui avec un moyen dangereux pour les personnes ».

VINCENNES

Le procès en appel de l'incendie du CRA du 22 juin 2008, qui commencera le 6 octobre à 13 h 30, doit se dérouler les jeudis et les vendredis pendant cinq semaines. Les demandes de nullité soulevées par les avocats pour absence d'expertise technique du bâtiment avant le début du procès en appel, défaut d'enquête de personnalité, etc. (voir *l'Envolée* N°26, p.54) ont été rejetées par la cour d'appel le 3 juin.

LYON

Un incendie – consécutif à des départs de feu volontaires dans deux chambres d'ailes différentes du bâtiment – s'est déclaré le 28 juillet au CRA de Saint-Exupéry, situé aux abords de l'aéroport. Il y avait 68 retenus sur place. Il n'y a pas de morts. Six sans-papiers et 14 condés qui avaient inhalé des fumées ont été acheminés vers des hôpitaux de la ville. Les autorités ont décidé la fermeture du CRA et le transfert de la totalité des prisonniers – y compris ceux qui avaient été hospitalisés, et qui ont été déclarés hors de danger. Huit personnes ont été arrêtées et placées en garde à vue.



Emprisonné vingt mois au milieu des années 1990, connu comme l'un des rares « grands patrons » condamnés pour corruption et abus de biens sociaux, Pierre Botton a créé en janvier 2010 les « Prisons du coeur » (cf *L'Envolée* n°27, p.25). Forte de ses 300 000 euros de budget annuel « provenant de dons », cette association travaille main dans la main avec le ministère de la Justice et l'Administration pénitentiaire.

Ami personnel de quelques grands enfermeurs, de Michèle Alliot-Marie à Nicolas Sarkozy, Botton a été chargé d'une mission sur la « lutte contre la récidive », « l'amélioration des conditions de détention » et la question du « choc carcéral ». Et il ne manque pas d'idées, comme construire une « prison modèle » de 120 places pour des volontaires de moins de 35 ans condamnés pour la première fois et purgeant une peine de cinq ans maximum (hors crimes sexuels et de sang). Au programme : vie en chalets, présence de l'armée et travail obligatoire 35 heures par semaine payées au Smic, permettant de payer le loyer, la blanchisserie – et d'indemniser les victimes. Des prisonniers qui pourraient par exemple faire tourner un centre commercial ouvert au public. Le tout pour un coût estimé à 15 millions d'euros. Malgré l'opposition de la population « qui craint pour sa tranquillité et sa sécurité », le site est déjà trouvé (canton de Saint-Julien-Sur-Suran, dans le Jura), et Botton « espère voir la prison ouvrir courant 2012 ». Autre idée grillagée, une cellule vide de tout « objet distrayant ». Ni télévision, ni coin cuisine. Il s'agit selon les « Prisons du coeur » de favoriser ainsi « la vie en commun » et l'activité, de 6h30 à 22h30. Dans une initiative très médiatisée, Botton en a installé un prototype grandeur nature sur le parvis de Beaubourg, à Paris. « La peine, ce n'est que la privation de liberté, ce n'est pas l'humiliation et tout ça... » commente-t-il devant les caméras. Les « Prisons du coeur », qu'ils disaient. N'est pas Coluche qui veut, même si on peut toujours préférer en rire.

LES ÉTABLISSEMENTS À RÉINSERTION ACTIVE

Les Établissements à réinsertion active (ERA), c'est un nouveau concept de prison directement issu de la loi pénitentiaire adoptée en novembre 2009. Au nombre de cinq, prévus pour 2015 et 2018, ils répondront aux nouvelles priorités carcérales. En gros : occuper les prisonniers. Comme l'a déclaré Mercier en mai dernier : « Il faudra mener une action volontariste pour rompre avec l'oisiveté [...] et renforcer les liens humains entre surveillants et détenus ». Ces établissements seront donc basés sur l'obligation d'activité, à raison de cinq heures par jour, et en partenariat avec les entreprises locales (comme l'entreprise Maec de fabrication plastique pour l'ERA de Sauzet dans le Lot). L'Administration pénitentiaire placera dans ces établissements les prisonniers qu'elle juge les plus « réinsérables ». Ils seront dotés de tout l'attirail humaniste habituel de la nouvelle politique carcérale : unités de vie familiale, cellules individuelles, attention particulière aux espaces extérieurs, quartiers à taille plus humaine. Comme si une prison plus belle, plus propre et plus spacieuse supprimait la torture qu'est l'enfermement. Il y aura évidemment deux régimes de détention au sein de ces établissements : un dit « ouvert » et un « fermé », où les prisonniers seront affectés selon leur « dangerosité ».

RÉVÉLATION PÉNALE

« Je voulais être flic, j'étais en DEA de droit pénal pour passer le concours de commissaire lorsqu'on nous a fait visiter un centre pénitentiaire, ça a été une révélation »

Et voilà Jeanne d'Arc transformée en directrice de prison... Ce qui fascine la presse, et fait rentrer Aurélie Leclercq directement dans le top five du *Who's Who* des porte-clés, c'est qu'à 36 ans, elle a déjà passé quatre ans à Châteauroux et deux à Loos : « j'avais envie de me frotter à ça. » Et puis elle a assuré l'ouverture de Séquedin la sécuritaire, avant de prendre la direction en 2011 du centre pénitentiaire d'Annoeullin flambant neuf. « Cette charmante jeune femme dynamique et moderne » a le nouveau visage que l'administration pénitentiaire (AP) entend se donner : « Mon boulot, c'est de manager des gens au sein d'une collectivité particulière, car contrainte. Il faut qu'ils aient envie de vous suivre, qu'ils vous fassent confiance » récite Aurélie Leclercq pour qui le monde carcéral n'est « surtout pas mystérieux, où on cache tout, la prison est ouverte sur le monde »... L'humanisme réchauffé à la sauce managériale n'est là que pour masquer le cynisme qui conduit à la construction des nouvelles prisons. Depuis deux ans déjà, la presse faisait la pub de ce partenariat public/privé (Bouygues et sa filiale Norpac sont concessionnaires et propriétaires du site) qui permettait la construction de la « cathédrale », du « vaisseau » d'Annoeullin : 30 000 m³ de béton où seront enfermés 700 personnes au moins. Les journaux décrivent une ville dans laquelle les prisonniers vont à l'épicerie, où l'AP soigne la gestion des espaces verts et des déchets et forme les prisonniers, le tout avec un réel travail sur les couleurs. Mis à part le partenariat public/privé, ils avaient servi la même soupe pour Séquedin, dont la réputation mortifère n'est plus à faire. Nul doute que ce sera la même pour Annoeullin, d'autant que forte de son expérience à Séquedin, Aurélie Leclercq s'en charge : quatre mois avant son ouverture, la prison tournait à vide afin d'en « huiler le fonctionnement ». Derrière la formation des personnels et les questions de covoiturages entre matons, c'est en fait de sécurité maximum qu'il s'agit : « On doit tout penser dans les moindres détails. Jusqu'à la question de savoir où stocker les poubelles, quand les sortir, et qui doit les sortir, pour éviter qu'elles puissent servir de support à évasion. Bref, on donne déjà vie à ces murs. »

Maison d'arrêt de la Talaudière
Juin 2011

Salut Papillon,

Je m'appelle Matthieu, je suis incarcéré à la Maison d'arrêt de la Talaudière. Je vous écris pour vous expliquer les problèmes que j'ai rencontrés pour passer les diplômes, ainsi qu'avec le directeur scolaire.

Début novembre, je vois un message sur la chaîne [NDLR : de télévision] de la rate qui demande si les détenus sont intéressés pour passer des diplômes, celui du CFG (Certificat de formation générale), DNB (Diplôme national du brevet), et CAP. Je me dis que c'est une bonne manière de gratter la totalité de mes remises de peine supplémentaires. Je fais un mot pour demander de m'inscrire. Je rencontre le directeur scolaire et je m'inscris pour les trois diplômes. Il me donne les dates pour le CFG, que je passe début décembre. Début mai le directeur me donne les dates du CAP, en même temps je lui demande les dates du DNB, et là, le directeur me dit que je ne suis pas inscrit. Je râle sur lui, et lui dis que je veux être inscrit, que je prépare cet examen par correspondance avec Auxilia depuis quatre mois, là il me répond : « Auxilia ce n'est pas moi qui m'en occupe, voyez avec eux. Pour moi je ne vous inscris pas. » Je râle encore et il me répond : « Si vous n'êtes pas content c'est pareil. » Là, j'ai compris qu'il n'aimait pas bien que l'on travaille avec Auxilia (association qui fait des formations en prison). Puis après il me dit qu'il y a des cours de soutien pour la préparation du CAP, je m'y inscris. Arrivé le premier cours de soutien, je m'y présente et m'aperçois qu'il y a des cours en mathématiques, et pas dans les autres matières. Surtout dans la spécialité de mon CAP, l'électricité, dont je n'ai pas beaucoup de connaissance et que c'est quand même plus difficile que les maths. Ensuite, trois ou quatre jours avant le début des épreuves, le directeur scolaire me donne les épreuves à passer. Une épreuve qui était « Prévention, santé, environnement » n'avait même pas été expliquée, je ne savais pas en quoi elle consistait, un autre détenu aussi ne savait pas. On décide alors d'aller demander au directeur scolaire qui nous répond : « Ah ben ça ! Ah ben ça... Ah ben ça... Ah bah ça les gars, on verra dans la semaine. », alors que l'on était à moins d'une semaine de l'épreuve et qu'il n'y avait toujours pas de cours pour d'autres matières que les maths. Puis trois jours plus tard commencent les épreuves, d'abord les épreuves d'oraux. Puis quand arrivent les épreuves écrites, on retourne voir le directeur scolaire, pour en savoir un peu plus sur cette épreuve. Quand on arrive dans son bureau, il était complètement dépassé par l'organisation, alors que l'on n'était que trois à passer le CAP. On lui demande pour cette épreuve, il ne savait toujours pas nous répondre et il nous dit encore un truc de dingue : « Ne vous inquiétez pas les gars, tout va bien se passer. » Bien sûr, tout va bien se passer, n'empêche qu'on était à moins de trois heures de cette épreuve et qu'on ne savait toujours pas en quoi elle consistait. De plus, le même jour un concert était organisé, ce qui nous a un peu dérangés pour nous concentrer. Bien que l'on ait rien contre l'organisation de ce concert, au contraire.

Voilà l'organisation de l'école à la MA de la Talaudière. Alors que l'AP est si fière de nous balancer qu'ils font tout pour que l'on passe des diplômes. Merci à Papillon et à l'ensemble de la radio pour tout ce que vous faites pour nous, d'ailleurs j'appelle tous les détenus qui rencontrent des problèmes au sein de la MA de la Talaudière et qui nous écoutent, à écrire à Papillon, afin de dénoncer cette administration qui fait n'importe quoi.

MATTHIEU



AU-DELÀ DES PLAINTES, DES LUTTES



Dans le dernier numéro de *l'Envolée*, nous avons rendu compte d'un échange avec des prisonniers qui expriment de diverses façons la question de l'organisation : quelles luttes à l'intérieur, quelles solidarités à l'extérieur, et quels liens entre les deux ? Les courriers reçus par l'émission de radio anticarcérale *Papillon* continuent cet échange. Ils ont été envoyés par Nabil et Matthieu de la maison d'arrêt (MA) de la Talaudière à Saint-Etienne. Ces deux prisonniers ont décidé de porter plainte auprès du Tribunal Administratif contre l'Administration pénitentiaire (AP) pour dénoncer le non-respect de leurs droits théoriques de prisonniers.

Depuis plusieurs années, cette pratique a été développée par des prisonniers et portée par quelques avocats. Les plaintes portent sur les infractions systématiques au règle-

ment censé s'appliquer en prison, des conditions de détention aux « sanctions abusives ». Dans bien des cas, les prisonniers obtiennent des « réparations financières », de quelques centaines à quelques milliers d'euros (1).

Pour autant, il ne s'agit pas simplement pour Nabil et Matthieu de reprendre un peu d'argent à l'AP ; ce dépôt de plainte est avant tout l'occasion de commencer à s'organiser et d'entrer en conflit avec l'AP. Les prisonniers luttent avec les moyens qu'ils ont : ils sont enfermés dans un univers caractérisé par la coercition (surveillés, contrôlés, réprimés, objets de chantages...) Ils nous racontent que de plus en plus, l'isolement, l'individualisme, la soumission à l'AP et la méfiance entre prisonniers y sont de mise. L'institution pénitentiaire réagit immédiatement à toute lutte engagée depuis l'intérieur, même minime. C'est de là que partent Nabil et Matthieu. Ils ne mobilisent pas le Droit comme un idéal à défendre ou à rétablir, mais comme un simple outil, voire une arme, dans une stratégie plus globale de lutte contre l'AP, la prison et l'enfermement.

La question s'est posée pour le collectif *Papillon* : comment soutenir publiquement ces prisonniers dans leurs démarches ? Elle se pose plus généralement quand un collectif anticarcéral doit soutenir une revendication de droit des prisonniers. Nous ne luttons pas pour l'amélioration des droits, ni pour une prison meilleure. La plainte, lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'autres formes de lutte, maintient le prisonnier dans l'individualisation voulue par l'administration ; elle ne le sort pas de son face à face solitaire avec l'institution qui l'écrase. A l'intérieur, s'exprimer publiquement et s'organiser reste et restera interdit. L'actuelle mise en place du droit d'association par l'AP n'y changera rien. Ainsi, au-delà du résultat d'une plainte particulière, et quelle que soit la stratégie choisie, c'est le moment où les prisonniers se concertent, s'expriment et s'organisent qui échappe au piège du Droit. C'est l'amorce d'un vrai rapport de force, et le soutien qu'on peut y apporter de l'extérieur peut l'amplifier.

(1) Maître Etienne Noël à Rouen et Maître Sylvain Cormier à Lyon s'occupent particulièrement de ce genre de démarches.

« Nous ne faisons pas ça pour rendre la Talau plus humaine, car elle ne le sera jamais »

Maison d'arrêt de la Talaudière
juin 2011

Collectif papillon,

Voilà longtemps que l'on voulait écrire à *Papillon* pour expliquer pourquoi nous avons porté plainte contre la MA de la Talaudière, quelles ont été nos démarches et nos motivations. Pour cela, il faut remonter à quelques mois en arrière. Un groupe de détenus en avait marre des conditions de détention, de l'insalubrité, toujours plus de répression, etc. Alors que nous discutons des façons dont on allait engager une lutte, les surveillants et un syndicat ont fait un communiqué de presse sur les mauvaises conditions de détention, expliquant que c'était des conditions indignes et dégradantes. Nous avons donc décidé de déposer une plainte auprès du tribunal administratif par l'intermédiaire d'un avocat de Lyon. Pour l'instant la procédure suit son cours et nous donnerons plus d'informations sur la plainte plus tard. Revenons-en au but et au pourquoi de cette plainte, nous ne faisons pas ça pour l'argent, ni pour rendre la Talau plus humaine car elle ne le sera jamais ! Notre but est de poursuivre les luttes du passé qui bien souvent sont oubliées comme si c'était un acquis. Oui, en théorie, les prisons françaises doivent répondre à des règles en matière d'hygiène et de conditions humaines, mais en pratique aucune de ces règles ne sont respectées ; certaines de ces règles viennent de luttes de prisonniers qu'il ne faut pas oublier.

Nous avons ici un exemple concret au parloir de la Talau : il y a toujours une séparation entre les familles et les détenus, et ce n'est sûrement pas la seule prison, alors que les séparations n'ont plus lieu d'être dans les prisons françaises. Ces séparations ont fait l'objet de luttes de prisonniers, mais il ne faut pas croire que c'est un acquis ! La lutte n'est pas terminée sur ces sujets car ils persistent dans certaines prisons.

Nous n'avons aucun intérêt personnel, nous le faisons au nom de tous les détenu(e)s de la Talau et nous les incitons à nous rejoindre pour qu'à leur tour ils déposent une plainte au tribunal administratif. Aux collectifs aussi, nous leur demandons leur contribution pour faire suivre notre message etc.

En attendant que la plainte avance et que nous puissions vous donner plus d'infos, sachant que cette lettre sera diffusée sur Radio Dio dans l'émission *Papillon*, nous en profitons pour rappeler aux détenus qu'ils peuvent prendre contact avec *Papillon* s'ils veulent des infos afin de nous rejoindre dans nos démarches ou même simplement contribuer à *Papillon*.

Nous passons le bonjour à l'ensemble de l'équipe de *Papillon*, merci pour votre soutien, vos infos pratiques et aussi pour votre passion à animer cette émission de radio. Nous passons le bonjour aussi à tous ceux et celles qui écouteront notre message et aux ami(e)s sans qui peu de choses seraient possibles.

Nous vous réécrivons bientôt pour revenir sur le sujet de cette plainte, mais aussi pour continuer à contribuer à votre émission.

Force, courage et détermination

NABIL ET MATTHIEU

Extrait de la lettre de Nabil à son avocat

A l'attention de Maître Cormier
Saint-Étienne, le 5 mai 2011

Je suis incarcéré depuis le 26 juillet 2008 et j'ai occupé successivement les cellules d'arrivants puis les cellules 221, 222, 223, 231, 131, 231, 252, 156.

Mes observations concernent les points suivants :

1) L'état des douches : 4 douches sur 6 sont en état de fonctionnement et aucune ne répond aux conditions d'hygiène : présence de champignons, saleté, présence d'excréments, de nourriture etc.

2) La nourriture : Les chariots convoyant les repas sont stockés à côté des poubelles le matin de 11h à 11h30 et le soir de 16h à 18h. La nourriture refroidit pendant ce délai et les repas sont souvent froids. Les repas sont pris dans la cellule où les toilettes ne sont pas réellement isolées du reste de l'espace ce qui peut entraîner une contamination des aliments.

3) L'état des cellules du bâtiment A où j'étais détenu : infiltration d'eau par les fenêtres mal isolées, d'où présence d'humidité, de froid l'hiver et de chaleur excessive l'été, pas de séparation pour les toilettes, effritement des peintures et des murs, manque de lumière naturelle dû à la présence de caillebotis [NDLR : voir l'article Coup de grisou chez les mineurs, p.24] sur les fenêtres, manque de mobilier dans beaucoup de cellules (chaises, tables et vestiaires en nombre insuffisant)

4) Conditions de détention : Pendant dix-neuf mois, j'ai été détenu dans une cellule prévue pour une personne (moins de 9m²) et où nous avons dû cohabiter à 2 ou 3 dans des conditions inacceptables : mobilier insuffisant, promiscuité, toilettes non séparées, pas de lit pour la troisième personne qui dormait par terre. En trois ans je n'ai pu rencontrer un conseiller de probation que deux fois malgré mes demandes réitérées, et encore, la seconde fois c'était juste pour parler de mon transfert.

5) Conditions de travail aux ateliers : aucune prime de vêtement nous est allouée pour nos vêtements de travail alors que nous travaillons sans aucune protection, pas de chaussures de sécurité, pas de gants, pas de masques de protection.

6) Parloir : Les salles d'attente sont sales et il y fait très chaud en été et très froid en hiver. Les cabines de parloir sont trop petites pour accueillir une famille. Séparation par des tablettes entre la famille et le détenu. (1)

7) Promenade et cour de sport : Aucun abris en cas d'intempéries (pas de préau). Terrain de foot avec des nids de poule qui occasionnent de nombreuses fractures, foulures, entorses...

8) Direction et surveillance : Mépris du détenu. Aucune écoute dans les projets professionnels ou de réinsertion sociale. Fouilles de nuit.

(1) LA SUPPRESSION DES « DISPOSITIFS DE SÉPARATION »

Un décret de janvier 1983 instaure le « parloir sans dispositif de séparation » une définition sur laquelle l'AP peut jouer (grilles, murets ou vitres...). De plus la direction peut décider d'imposer une séparation à certains détenus sous prétexte de sécurité. Enfin, l'abolition des dispositifs de séparation a entraîné, pour les prisonniers comme pour les visiteurs, le renforcement des dispositifs de contrôle et de sécurité, et des contraintes disciplinaires quant au comportement à avoir au parloir.

A La Talaudière, comme dans de nombreuses prisons datant d'avant 1983, des murets séparent toujours les prisonniers de leurs visiteurs. Il est possible de passer par-dessus, mais au bon vouloir des gardiens.

Maison d'arrêt des femmes de Fleury

1^{er} mai 2011

Salut l'envolée,

La MAF manque de guerrières... Les filles sont trop occupées à se créper le chignon et à se regarder le nombril... Mais bon, Christophe me dit qu'en MA c'est comme ça chez les hommes aussi... Il y a peu ou pas de conscience en éveil, ni de conscience du tout. D'ailleurs en 2007, avant son retour sur la région parisienne, il s'était retrouvé à l'isolement à Saint-Maur et une phrase aussi banale m'avait marquée : « Oui, au moins, là, t'es au trou, il n'y a pas de tralala pour te faire oublier que tu es enfermé. Et en plus t'es pas pollué par ces tocards de beaux parleurs » C'est peut-être pour cela qu'au début de mon incarcération je refusais les activités, j'avais l'impression de collaborer avec leur système. Maintenant je profite d'une salle de sport à l'oeil, de cours de théâtre avec des stars, et je participe même à MAF TV où je rencontre au moins deux personnalités par semaine (les surveillantes sont jalouses car on a des cadeaux de filles !)... mais bon j'ai l'impression de me trahir. Même si comme ça je profite au maximum de ne pas rester en cellule. Respect à tous, mecs et filles de l'isolement. Cette semaine ils ont transféré une Basque je ne sais où car il n'y a pas d'isolement à la MAF de Fleury (enfin je crois) et elle devait communiquer avec aucune autre Basque. Omar, c'est toi qui a déclenché ma réaction instinctive, à la lecture de ta lettre, de sauter sur le premier Bic et de prendre une feuille dans mon cahier d'écolière (ah oui, j'ai même suivi des cours !!).

[...] Une bonne et vraie façon d'envisager la vie, la taule. Cette taule que tu te fais à la dure. Alors que toi aussi (Omar) tu es un grand idéaliste. Tu as l'écriture et une bonne vision des choses. Je crois que c'est toi qui avait parlé dans un courrier à Ras les murs d'un syndicat de taulards et d'une radio à onde longue pour rester connectés ! Bien vu. Le nombre fait la force. Chacun et chacune nous pouvons faire un. Comme Catherine ne cessait de le dire, écoutez les détenues. Nos paroles, nos cris, nos rages doivent franchir ces hauts murs. Vous devez vous en faire les porte-parole. Comme Catherine le voulait, il faut se former, engendrer une bête coriace pour faire face à l'hydre pénitentiaire et judiciaire. Il ne faut pas les oublier, ce sont eux qui nous enferment. Ces parquets à l'ordre du pouvoir. Ces justices expédiées vite fait, ou alors au contraire, qui laissent des personnes souvent démunies en détresse face à une telle situation attendre des mois des interrogatoires, des confrontations qui ne viennent jamais. Pensent-ils à la personne qui attend, n'en peut plus d'un jugement, d'un appel qui se fait désirer ? La prison est un monde parallèle, pervers et absurde. D'autant plus que l'on oublie souvent que nous sommes entourées de fonctionnaires, d'une hiérarchie mal structurée... mais nous ne sommes ni des Collissimos, ni 10 % d'impôt que l'on a oublié de payer pour trois jours de retard. Nous sommes des femmes, des hommes, qui n'ont pas le droit de baisser les bras. Les jeunes cons oublient... Mais il y a des mecs qui se sont battus (à une époque où l'« à quoi-bonisme » n'était pas le mot d'ordre) pour avoir un « minimum » que petit à petit ils veulent nous enlever/ils nous enlèvent.

« On vous donne nos cris
alors faites-en du bruit »



Ils veulent nous enterrer vivants. Ça commence, on explique à la société que nous (« les méchants ») ne faisons pas les peines données (RPL, RPS... condi...). Mais les condis, ils les donnent vraiment lorsqu'ils n'ont plus le choix. Je dis pas au mec à qui on va enlever même un an de flamber et de dire non. Quoi que... mais je vois des filles à qui il reste trois mois, deux mois, maximum cinq mois et elles acceptent, avec tout le poids de la condi et ses avilissements à encore supporter. Au lieu de finir leur peine et de les envoyer balader avec leurs aumônes.

Il faudrait vous rallier un porte-parole (ou plus, c'est ça le top), dans chaque taule afin de savoir chaque semaine tout ce qui se passe derrière ces hauts murs. ON VOUS DONNE NOS CRIS ALORS FAITES-EN DU BRUIT. Ouais ouais ouais ouais.

Comme dit Omar, insérez des baveux dans ce collectif. L'Arppi est déjà présente sur différentes taules donc ils ont des infos. Il faut tout rassembler. Travailler avec un geek, c'est ça le nom pour un pro du net. Rassembler. Vous aussi dehors vous avez besoin de vous battre car le climat devient de plus en plus malsain.

Des lettres de détenues. C'est pour cela qu'au début j'ai créé avec Akat Femmes de Fleury, pour dénoncer les trucs. Mais aussi pour rendre libre la parole de ces femmes, nos paroles. Pour ma part l'écriture m'a sauvée souvent dans cette cellule qui ressemble plus à une grotte. On est des animaux pris au piège par des animaux pervers et sadiques.

Omar, c'est bon, j'adhère au collectif de taulards (1)(si tu veux bien de moi). Mais je pense pas pouvoir donner 500 euros à la sortie tous les mois ! D'abord organisons-nous. Omar, tu peux m'écrire, ça me fera plaisir. A Tof aussi. Et avoir du courrier de mecs intelligents ça fait plaisir. On se connaît pas. Comme ça je pourrai te répondre longuement car depuis le départ de Catherine, je me sens isolée, et puis je n'ai plus ma confidente. Je prenais mon Bic dès qu'ici il y avait un truc pour me faire péter un câble. Elle me manque, c'est dingue. Ma pote quoi. Dans ce monde c'est plus difficile de se rendre compte de la vraie vie.

Je vous embrasse,

SYLVIE

(1) L'émission *Ras les murs* nous a fait suivre la proposition d'Omar Top el Hadj qui invite les prisonniers et leurs proches à se fédérer dans un syndicat.

Les personnes intéressées pourront contacter directement l'émission et Jacques Lesage de la Haye qui semble coordonner cette initiative de l'extérieur. Radio Libertaire, 89.4 FM à Paris, le mercredi, 20h30-22h30

JUSTICE POPULISTE ET TRIBUNAUX CITOYENS



L'ENTRÉE DES CITOYENS ASSESSEURS DANS LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

Cet été, le parlement a adopté en urgence le projet de loi sur la « participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et de la justice des mineurs » qui modifie le code de procédure pénale et l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. On lira dans le texte sur les Etablissements pour mineurs (page 24) ce que ces nouvelles lois vont entraîner pour les prisonniers mineurs. Prévue pour 2014 – après expérimentation dans les cours d'appel de Dijon et de Toulouse –, l'entrée des citoyens dans les tribunaux correctionnels comme assesseurs ne sera pas sans conséquences.

Les citoyens assesseurs en correctionnelle seront désormais tirés au sort dans les listes de jurés qui n'étaient jusque-là destinées qu'aux assises. Les enrôlés dans ce service judiciaire obligatoire de huit jours par an seront choisis sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans (au lieu de 21 jusqu'à présent). Ceux qui voudraient se soustraire « sans motif légitime » à ce devoir civique encourent une amende de 3 750 euros (mais un simple certificat médical permet d'éviter la réquisition). Après une formation accélérée sur le fonctionnement de la justice pénale, les citoyens assesseurs intégreront dès 2012 certains tribunaux correctionnels, chambres d'appels et tribunaux d'application des peines. Les cours des tribunaux correctionnels seront composées des trois magistrats habituels auxquels viendront s'ajouter deux nouveaux citoyens assesseurs. Ces justiciers pourront – en demandant la parole au président – poser des questions aux prévenus, à la partie civile, aux témoins et aux experts. Le président leur rappellera les circonstances aggravantes et les différents modes de personnalisation des peines. Ils pourront prendre des notes – mais en aucun cas manifester leur opinion. Ils délibéreront ensuite avec les trois magistrats professionnels avant de se prononcer sur la qualification des faits, la culpabilité et la peine.

Les tribunaux citoyens seront compétents pour les délits passibles d'une peine de cinq à dix ans d'emprisonnement (à l'exception des délits commis en état de récidive légale, ce qui double systématiquement le quantum des peines) : les vols avec violence, les extorsions, les atteintes à la personne humaine, les agressions sexuelles, les destructions, dégradations et détériorations dangereuses pour les personnes. Si la requalification des faits est avérée et dépasse leur compétence, les décisions de changement de juridiction seront prises par les seuls magistrats. La délinquance organisée, financière, fiscale, environnementale, la corruption et les délits d'initiés continueront à être jugés en correctionnelle par des cours exclusivement composées de magistrats. En somme, une correctionnelle populaire pour la plèbe et une autre, professionnelle, pour les puissants.

Les magistrats – et d'autres rouages de la machine pénale – ont multiplié les objections contre cette « intrusion » des assesseurs citoyens qui paraît les déposséder d'une partie de leurs prérogatives. Pas question de se faire l'écho de ceux qui ne défendent jamais que leur bout de gras ! Par contre, on peut noter que les magistrats professionnels resteront majoritaires et qu'ils pourront peser de toute leur influence sur leurs assesseurs tout frais sortis du rang.

Plus encore qu'aux assises – où c'est déjà le plus souvent le cas – ce sont les professionnels qui décideront tout seuls des peines au milieu d'un défilé d'assesseurs citoyens effrayés et perdus dans le dédale judiciaire. Ce constat n'est pas un regret : le matraquage sécuritaire de ces trente dernières années a suffisamment marqué les esprits, et on peut faire confiance aux jurés pour distribuer – d'eux-mêmes, en leur âme et conscience ! – de lourdes peines.

L'enjeu, c'est aussi d'attirer de plus en plus de monde sur la scène du théâtre judiciaire pour renforcer l'idée que la justice appartient à tous les citoyens, pour mouiller toujours plus de gens dans la vengeance d'état et accentuer la séparation entre bons citoyens et méchants délinquants. Enfin, l'introduction des jurés populaires en correctionnelle fait office de coupe-feu entre le pouvoir et les justiciables qui affluent vers les tribunaux en temps de « crise ». A qui pourront-ils s'en prendre quand ils seront condamnés au nom du peuple et par le peuple ?

ET AUX ASSISES ?
La nouvelle loi modifie la composition du jury populaire aux assises - qui doit désormais motiver ses décisions. Le nombre des jurés est réduit de 9 à 6 en première instance et de 12 à 9 en appel. Manifestement, il s'agit d'accélérer les procédures, mais sans doute aussi de renforcer la toute-puissance des juges en augmentant leur poids relatif dans le vote.

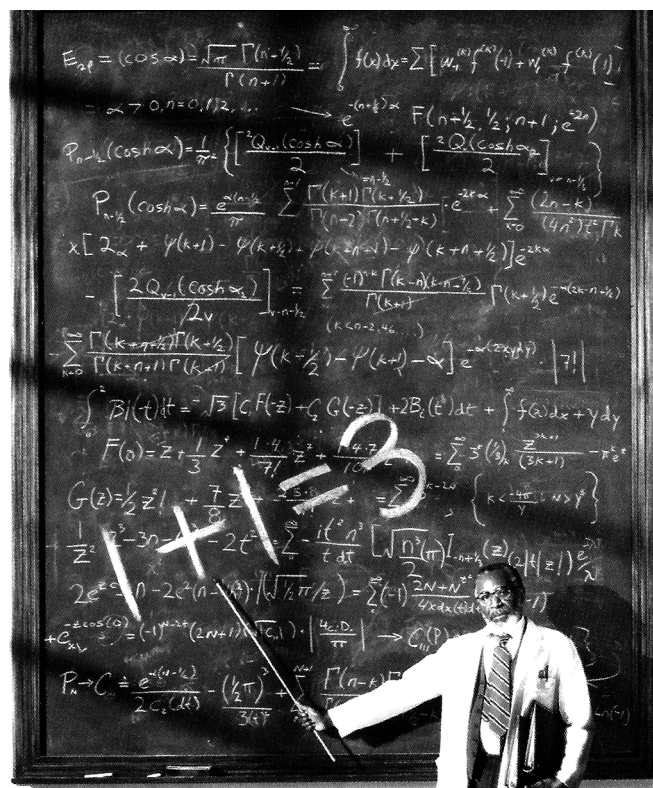


Fig. 1 : formation accélérée sur le fonctionnement de la justice pénale



NOUVELLES DU FRONT DES PRISONS BELGES

Après quelques brèves du front des prisons belges, nous publions une lettre de Nordin Benallal écrite depuis la section de haute sécurité de Bruges, en avril dernier au journal Hors Service. Il est enfermé dans l'isolement le plus strict depuis maintenant quatre ans. Après trois ans passés dans la section de haute sécurité de la prison de Vught en Hollande, Nordin a été transféré dans le module d'isolement de Bruges. Condamné une première fois en 1998 à cinq ans de prison ferme pour un simple vol avec armes factices, il doit désormais purger une peine de plus de cinquante ans pour ses multiples évasions. Connu dans les médias belges sous le nom d'« ennemi public numéro 1 », Nordin l'est également pour sa détermination, en mots et en actes, dans la lutte contre les conditions de détention dans les prisons belges et le monde carcéral en général.

Le 20 juin dernier, il a commencé une grève de la faim et de la soif, rejoint le lendemain par Farid Bamouhammad – voir aussi l'Envolée n°26, p.49. Ils ont dû cesser leur grève au bout de cinq jours, avant que des séquelles irréversibles ne surviennent. Nordin a perdu dix kilos qu'il n'a pas repris, refusant toujours de manger la nourriture infâme servie par la pénitentiaire. Son avocat, et plus tard son frère, ont porté plainte contre l'état à propos de l'AIBV (section de mesures de sécurité individuelles particulières), mais sans suite.

En ce qui concerne Farid, la pénitentiaire lui avait promis une réintégration en détention normale le 18 août, mais suite à cette décision, les matons de la prison en question ont lancé un mouvement de grève qui a eu pour conséquence la prolongation de sa détention en AIBV.

Belles de jour

À Lantin, en pleine journée, un prisonnier s'évade avec l'aide de quatre complices. Ils coupent les barbelés du mur de la prison et posent une échelle contre le mur. Du haut de celui-ci, après quelques rafales au-dessus des matons, ils aident leur compagnon à reconquérir sa liberté. Malgré un déploiement important, la police n'a pas réussi à rattraper le fugitif.

À Nivelles, deux prisonniers s'évadent en attaquant un maton lors de la visite, avec un couteau artisanal et en prenant en otage une matonne pour se faire ouvrir les portes. Même modus operandi pour deux prisonniers à Huy – l'un d'eux est toujours en fuite – et pour les quatre évasions de Jamioulx (en six mois). L'une d'elle grâce à la complicité d'un maton « otage ». Là encore, un évadé court toujours.

Là, c'est un prisonnier transféré vers l'hôpital qui arrive à s'évader. Après s'être libéré par ruse de ses menottes, il flanque par terre un de ses deux gardiens pendant que l'autre fume une clope dehors. Il s'enfuit par la sortie de secours. Après un carjacking, plus aucune trace de lui.

Évasions électroniques

Les agents du centre national de surveillance électronique (CNSE) ont constaté début septembre que 50 prisonniers sous bracelet électronique avaient disparu des radars. Les seize matons chargés de surveiller les six cents prisonniers « électroniques » se plaignent du sous-effectif et signalent que pour cette raison, il arrive que les prisonniers installent eux-mêmes leur box (petite centrale à laquelle est relié par onde le bracelet électronique). Ils craignent la privatisation de ce secteur.

Des torches dans la nuit

Par une belle nuit, cinq voitures appartenant à des matons ont été incendiées sur le parking de la prison d'Ittre. À Arlon, à l'arrière du Palais de Justice, c'est la voiture du magistrat du Parquet qui brûle dans la nuit. Les syndicats des matons et le ministère de la justice dénoncent la multiplication des actes d'agression contre les matons. Ce qui, à l'intérieur des murs, était déjà un phénomène croissant, semble gagner en force dehors : des matons sont reconnus, harcelés et attaqués dans la rue, dans des bars, dans le métro. Selon les syndicats, « un cocktail molotov contre la maison d'un gardien n'est plus une exception ». Le ministère ajoute que directeurs, médecins, assistants sociaux et psychologues qui travaillent au sein des taules sont également de plus en plus insultés et menacés, notamment ceux du module d'isolement de la prison de Bruges.

« *La mauvaise herbe repousse toujours. J'entends bien être une mauvaise herbe dans leur prairie de bonnes intentions* »

LETTRE DE NORDIN BENALLAL

Section de haute sécurité de Bruges,
avril 2011

C'est bien possible qu'il y ait juste un truc qui cloche avec moi, mais je me suis toujours senti comme un étranger. Dans n'importe quel environnement où je me trouve, je suis étranger. Rien d'autre qu'un allochtone dans ma ville. Depuis la naissance, ils m'ont mis un tampon allochtone. Ils ont changé le système maintenant, « modernisé » si tu veux, mais le principe reste le même. Je dis allochtone, parce que j'ai passé trop de temps en Flandres, et plus haut encore, chez leurs amis hollandais, ceux qui ont colonisé la Belgique avant que ce ne soit la Belgique. Le pays qui donne l'eau à la bouche encore à ces petits ministres flamands, le pays qui leur sert de grand exemple. Je pourrais aussi dire délinquant. Petit marocain ici, berbère là-bas – sale et pauvre – rien de plus qu'un touriste perdu au Maroc.

Je suis resté sourd à la langue de camp de concentration moderne qu'est cette taule de Vught, en Hollande, où j'ai été enterré vivant pendant quelques années. De là, j'ai ensuite bougé à quelques kilomètres, mais le décor a peu changé. C'est d'ailleurs le grand exemple de l'EBI (Extra bweiligde inrichting, prison de haute sécurité) à Vught que la Belgique a emprunté pour construire son bloc d'isolement. Enfermé dans un cachot institutionnalisé et permanent dans la prison-usine de Bruges, la différence est dans la couleur des murs. Avec les matons, on n'a pas à se comprendre, je n'ai rien à voir avec eux, je n'ai pas à être ici.

Étranger aux miens aussi. Coup après coup, c'est moi qui me retrouve dans le banc des accusés, je regarde autour de moi, y a personne, étrange. Accusé et condamné en premier lieu par les médias, avec les juges en croupe, et les honnêtes citoyens. Et comble de tout, par de soi-disant complices : c'est devenu tellement de bon ton et si facile de marcher avec la police pour sauver son propre cul. Et ceux qui n'ont jamais rien su, ni vu, ni entendu, ramassent bien, évidemment. Pourtant, je ne penserai même pas une seconde à changer quoi que ce soit. Comme on dit, la mauvaise herbe repousse toujours. Et j'entends bien être une mauvaise herbe dans leur prairie de bonnes intentions. Face à un monde aussi exécrationnel, que ce soit ici ou dehors, la seule chose que t'as, c'est ta dignité. Quand tu la vends, peu importe si t'as bien encaissé, tu l'as vendue, ta dignité. A l'intérieur de toi, t'es déjà mort.

Comme c'est l'argent qui fait tourner le monde, la prison n'échappe pas non plus à cette logique. Faire travailler les prisonniers, c'est un vrai business. Toutes sortes d'entreprises ont des contrats ici. Les camions vont et viennent toute la journée. De toutes les prisons que j'ai connues, faut dire que Bruges vole haut. Un peu comme aux États-Unis où règne le

monde du fric. Sur les 800 prisonniers qu'il y a ici, une grande partie travaille. Pour une rémunération minable, dans des conditions indignes, mais pas de soucis avec la législation : profit garanti ! Comme pour les sans-papiers dehors, l'exploitation n'a plus de limites. La directrice m'a aussi demandé de travailler. Ça, c'était une bonne blague. Moi, j'irais chipoter avec de petits pots en plastique à longueur de journée pour remplir leurs poches? Je ne pense pas. Ici, un homme est maintenant attaché à une chaise, mains et pieds liés, c'est comme ça qu'ils le trimballent à la douche à 10 mètres de la cellule. Ses hurlements des dernières semaines ont cessé, il ne fait plus que pleurer, jour et nuit. Ils bourrent tout le monde de médicaments. Ils disent que ce sont des vitamines, je leur réponds que s'ils en ont quelque chose à foutre de notre santé, qu'ils nous donnent des fruits. Ou qu'ils nous libèrent tout court. Les infirmières passent trois fois par jour. Parfois plus, quand nécessaire, comme cette fois où ils avaient besoin de vraiment droguer les gens au point qu'ils ne pouvaient plus parler, ni bouger ; c'était quand la télé est passée il y a deux semaines, avec le souci de bien montrer comme tout va bien ici, bien selon les règles. Quand, évidemment, ils ne pouvaient pas parler avec ceux qui auraient peut-être eu quelque chose à dire. Mais on a largement dépassé le stade où il suffirait de dénoncer ce qui se passe. De toute façon, ça ne choque pas. Beaucoup plus qu'exercer la répression physique contre les gens, ils ont réussi à rentrer dans leur tête. À partir de ce moment-là, c'est perdu : les gens ne voient plus que le monstre que les médias ont créé, l'étranger. Ce genre de régime ultra-répressif tombe pas du ciel, il y a des personnes qui lui donnent forme, qui le perpétuent jour après jour. Ce sont eux les responsables. Comme monsieur Meurisse [Hans Meurisse est le directeur général des prisons] et sa bande de laquais, ce monsieur qui a dû se cacher dans un bunker avec sa famille quand un prisonnier a réussi à s'évader d'ici. Pendant que des flics armés jusqu'aux dents protégeaient la prison de Gand, sa résidence officielle. Tous les autres, tous ceux qui exécutent ses ordres, se cachent derrière lui, pour se désresponsabiliser, comme des lâches.

La question de la prison, c'est vraiment très simple. Dans cet environnement, il n'y a pas dix mille options. Pour être franc, il y en a trois. Soit tu deviens fou, soit tu te suicides, soit tu t'évades. Vraiment très simple. Tout ce que ces hypocrites font, c'est caqueter réinsertion ici, resocialisation là. Et entre-temps t'es enfermé ici, et c'est une vraie lutte de ne pas perdre tes sens, aussi bien la raison que les choses qui paraissent les plus simples. Toucher, voir, sentir, entendre. Penser la liberté, te presser pour l'atteindre, c'est ce qui te garde en vie.

KIKET

35

SEPTEMBRE 2011



« Dans cinq mois,
cela fera vingt-huit ans
que je suis en prison »

LETTRÉ DE GILBERT GHISLAIN

Saludos,

Avant toute chose, je voudrais rendre hommage à Catherine Charles, disparue en mars dernier après toute une vie de lutte aux côtés de détenus – un exemple de solidarité, de combativité. En un mot, une guerrière, qu'elle repose en paix et que la terre lui soit légère.

Je vous raconte mon histoire, je crois que ça en vaut la peine. Je me retrouve de nouveau en centrale après avoir passé vingt ans dans les geôles espagnoles. J'ai donc un peu oublié le français et je n'ai pas encore retrouvé tous mes repères. Je suis rentré le 14 octobre 1983 à Toulouse pour une série de braquages : trois succursales bancaires et une bijouterie, des braquages d'une autre époque, sans violence et plus ou moins minables. J'avais vingt ans et je pensais que rien ni personne ne pouvait m'arrêter. J'étais déjà rentré en 1981, et pour échapper à la justice, j'avais dû simuler la folie. J'avais connu la prison et le quartier d'isolement (QI), malgré mon jeune âge, je n'étais donc pas tout à fait un nouveau venu. Je connaissais, déjà, la violence de l'enfermement sous tous ses aspects. [...]

Je me retrouvais donc en prison pour la seconde fois et j'allais le payer cher. La juge me l'avait insinué quand j'ai

Gilbert est actuellement incarcéré à la centrale de Clairvaux.

Il est emprisonné depuis vingt-huit ans, d'abord en France où il a été condamné en 1986 à 18 ans de prison. Après une évasion en 1990, il a été repris et incarcéré en Espagne où il a été condamné pour d'autres affaires. En janvier 2011, ayant obtenu une libération conditionnelle, il est reconduit à la frontière et remis au GIGN, puis de nouveau incarcéré. La justice française veut lui faire effectuer le reliquat de sa première peine, pourtant prescrite.

Nous publions de larges extraits d'un courrier qu'il vient de nous envoyer ; il y retrace son histoire à la croisée des luttes carcérales espagnoles et de ses déboires judiciaires français.

signé mon mandat de dépôt. Pourtant, jamais je n'aurais imaginé qu'ils m'enfermeraient dans des oubliettes pendant vingt-huit ans. Je n'acceptais pas la prison, et comme j'ai tout de suite pensé à m'évader, je me suis retrouvé avec le statut de détenu particulièrement signalé (DPS). A l'époque, si je me souviens bien, il existait 500 DPS ministériels. 300 d'entre eux l'étaient pour leur militance dans des organisations armées de gauche ou nationalistes, les 200 restants étaient des détenus qui, généralement, n'acceptaient pas la prison et véhiculaient certaines valeurs comme la solidarité et une éthique particulière qui les transformaient en personnes dangereuses pour l'ordre établi. Je fus condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle le 18 décembre 1986 par la cour d'assises de la Haute-Vienne. Le procureur demandait une peine de dix ans ; j'en avais pris presque le double.

« *C'est un hélicoptère qui est arrivé, et je m'évadai de nouveau* »

Après plusieurs tentatives d'évasion, je m'évadai une première fois de la centrale de Lannemezan le 10 décembre 1989. La cavale fut de courte durée, mais mémorable – et pourtant ils n'en parlent jamais. Je suppose qu'ils n'ont pas trop aimé voir 9 détenus se faire la belle à coups d'explosifs d'une centrale alors présentée comme le must de la sécurité. [...] Quatre jours après, j'étais arrêté dans une planque à Pau. Après un passage par le QI de Tarbes, ils me transférèrent de nouveau à Lannemezan. On allait tous retourner au QI de Lannemezan. Quelque temps après être arrivé au QI, je demandai à voir le directeur pour exiger mon transfert vers une autre centrale en menaçant de fracasser un maton si je n'obtenais pas gain de cause. Mon exigence d'être transféré était bidon. J'avais trouvé la façon de m'évader de nouveau. Je me trouvais avec un des potos avec qui je m'étais évadé. L'idée était réalisable. Il nous suffisait d'un peu de plastic et d'une clef pour démonter le lit. Pour cela, il fallait qu'au moins un de nous sorte de l'isolement. Finalement, je pus convaincre le directeur que j'allais trouver la manière de provoquer mon transfert sans pour cela commettre de violences. En quittant ses bureaux, je lui demandai de me remettre en détention pendant une ou deux semaines pour dire adieu aux amis. Il accepta ! A mon arrivée en détention, le contexte avait changé et il existait peut-être la possibilité de faire venir un hélico. C'est ce qui est arrivé. Quelques jours après ma sortie du QI, ils sortaient aussi mon poto et le plaçaient dans l'autre bâtiment. Voyant que je ne faisais rien pour provoquer mon transfert, ils le remirent à l'isolement en pensant que j'allais bloquer la promenade. Je pus quand même gagner une dizaine de jours, et le 5 novembre 1990, je délestai un maton de ses clefs et me retrouvai sur le toit avec trois potos pour dénoncer la mise à l'isolement de notre codétenu. Une fois sur le toit, j'ai réclamé la venue du procureur et du directeur régional : ils mordirent à l'hameçon. Les gendarmes entourèrent la centrale et tout le monde se mit tranquillement à attendre les autorités. C'est un hélicoptère, qui est arrivé et je m'évadai de nouveau en laissant pantois la maréchaussée et les geôliers. Je ne raconte pas tout ça pour le plaisir de la narration ; j'essaie seulement d'expliquer une des raisons pour lesquelles l'administration pénitentiaire (AP) me maintient en prison depuis bientôt vingt-huit ans, et malheureusement ce n'est pas terminé. J'atterris en Espagne où je fus arrêté quelques heures plus tard. J'ose à peine vous raconter ce qu'était l'Espagne il y a vingt ans. En plus, j'arrivais en hélico ; un genre d'évasion inconnu là-bas et plus proche de la fiction que de la réalité. L'Espagne, c'est une terre de

contrastes, mais aussi de guerriers où l'histoire des luttes carcérales a toujours été sanglante et extrêmement réprimée. Après des décennies de répression, aujourd'hui il ne reste plus rien. A mon arrivée, les prisonniers espagnols étaient en train de s'organiser pour réclamer l'application des lois démocratiques promulguées quelques années après la mort de Franco, et qui après plus de dix ans n'étaient toujours pas appliquées. A la fin des années 1970 les révoltes étaient presque quotidiennes, les prisonniers réclamaient l'amnistie pour tous et s'étaient organisés autour de la « coordination des prisonniers en lutte » : la Copel (1). [...] Pour en finir avec la Copel, le gouvernement nomma un jeune politique et législateur au poste de directeur général des prisons : Carlos Garcia Valdez, qu'on retrouvera dans ce récit vingt ans plus tard. Il élaborait les nouvelles lois pénitentiaires qui, théoriquement, devaient éradiquer les vieilles habitudes franquistes, et parallèlement, inaugura un immense QHS à Herrera de la Mancha où les prisonniers les plus combattifs furent littéralement exterminés.

Quand je suis arrivé en Espagne, il y avait donc plus de dix ans que les lois qui devaient démocratiser le système pénitentiaire attendaient d'être appliquées, et les matons avaient gardé la vieille mentalité franquiste. L'Apere, l'Association des prisonniers en régime spécial, venait de se créer pour réclamer l'application des lois [voir un extrait des statuts de l'Apere p.44]. Tout le monde était armé avec plutôt deux lames qu'une. Je n'ai jamais aimé les revendications collectives, mais les prisonniers d'Apere étaient aussi et avant tout des candidats à la cavale, et ils sont vite devenus mes compagnons de galère. Dans un monde où l'AP imposait et fomentait la violence, les mutineries étaient très violentes. Même si les fondateurs de l'Apere étaient contre les violences perpétrées sur des détenus, de nombreuses mutineries se soldèrent en règlements de comptes, et en plusieurs occasions les corps des balances servirent de monnaie d'échange dans des négociations qui revendiquaient des droits fondamentaux. Tout devint rapidement absurde et finit par faire le jeu des syndicats de surveillants qui s'opposaient au changement. Moi-même, qui condam-

(1) Copel : Coordination des prisonniers en lutte (1976-1980). L'Espagne de l'après-franquisme est en ébullition, les prisons se remplissent, la révolte gronde. Les prisonniers s'organisent et mettent en place une coordination : la Copel. De nombreuses réflexions et actions (mutineries, prises d'otages, destruction de matériel, évasions collectives...) éclatent dans les prisons et sont relayées à l'extérieur.



« DANS CINQ MOIS, CELA FERA VINGT-HUIT ANS
QUE JE SUIS EN PRISON »

nais ces actes avec véhémence, je plongeai dans la même spirale de violence et de folie, et moins d'un an après mon arrivée, je tuai un homme. Je n'ai jamais expliqué ce crime dont j'ai été honnête au moment même de le commettre. Il s'est dit et écrit beaucoup de choses. La presse souligna jusqu'à la satiété que j'avais assassiné cette personne pour éviter l'extradition en France. En Espagne, j'étais inculpé pour piraterie aérienne et tout ce qui dérivait de mon arrestation : prise d'otages, tentatives de meurtre sur les forces de l'ordre, etc. Ces infractions qui n'avaient pas fait de blessés et moins encore de morts étaient selon la législation espagnole plus graves que l'assassinat d'un prisonnier. Je n'ai pas tué cet homme pour ne pas être extradé. De toutes les façons, j'avais accepté la demande d'extradition de la France devant « l'audience nationale » (2) pour les deux évasions ; celle-ci avait accepté à la condition que je sois extradé après avoir été condamné et une fois mes peines purgées en Espagne. Je me trouvais à Puerto I, où l'administration venait de regrouper les prisonniers qu'elle considérait les plus dangereux. La prison était déjà réputée pour la violence de ses surveillants et de ses prisonniers, et le fait d'y avoir transféré les détenus considérés les plus dangereux du pays avait transformé la prison en une poudrière toujours prête à exploser. Mon arrivée en hélicoptère n'arrangeait pas les choses et faisait de moi la cible privilégiée des matons qui, en plus de me soumettre à des fouilles quotidiennes et humiliantes, m'empêchaient d'avoir des contacts avec l'extérieur, même épistolaires, puisque seules les lettres venant d'autres prisons m'étaient remises, les autres disparaissaient. Je finis par faire un bras de fer avec l'administration en lui disant que si les surveillants continuaient à me persécuter, j'allais en planter un, et je donnai un ultimatum. J'étais jeune et je me suis pris à mon propre piège. [...] Au dernier moment, j'ai eu peur et, pris dans le contexte, j'assassinai une balance qui avait plusieurs fois échappé à la mort. Ce fut un acte de lâcheté parce que mes vrais tortionnaires étaient à deux pas. Je n'ai pas attendu des années pour me repentir ; chaque coup de couteau que je donnais me faisait prendre conscience que j'étais en train

(2) A la différence des juridictions et tribunaux régionaux, l'Audiencia nacional a une compétence sur toute l'Espagne. C'est la plus haute juridiction du pays, elle est composée de quatre chambres dont la Chambre pénale, qui traite « des crimes comme le terrorisme, le crime organisé, les génocides... » ; elle siège à Madrid.

« *Mon arrivée en hélicoptère
n'arrangeait pas les choses
et faisait de moi
la cible privilégiée des matons* »

de me transformer en bourreau, c'est-à-dire en tout ce que je haïssais. C'est la première fois que j'ai l'occasion d'expliquer publiquement cette histoire parce que mon jugement se célébra sans moi et il n'y eu pas la moindre instruction. Le 17 juillet 1991, j'avais tué un homme ; quelques jours plus tard, dans la même prison et le même bâtiment, un autre prisonnier décapita un codétenu pendant une mutinerie, et possédé par une folie barbare, il montra la tête décapitée de sa victime aux caméras. Il s'agissait d'un drame personnel ; mais l'Apré avait lancé une offensive et il ne se passait plus un jour sans qu'une prison n'explose. L'administration profita de l'aubaine pour accuser l'Apré des crimes commis. Le secrétaire général de l'AP : Antoni Asunción ; le directeur général des prisons Angel Granados et le sous-directeur général d'inspection avaient élaboré un programme contre les prisonniers les plus revendicatifs. Il s'agissait de répartir 30 détenus dans trois quartiers spéciaux, trois bunkers qui se construisaient à Badajoz, Valladolid et Jaën. Cette dernière prison se trouvait encore en construction et devait être inaugurée le 23 septembre de la même année. Ces trois QI étaient conçus pour que ses occupants et les surveillants n'aient aucun contact physique. Toutes les portes étaient automatiques. Même si le régime prévu allait être très dur, on ne parlait pas encore d'un plan conçu pour éliminer les prisonniers qui gênaient. Les crimes commis à Puerto I allaient justifier toutes les exactions qui allaient se commettre pendant près de deux décennies. La garde civile venue me chercher au QI d'Ocagna où je venais d'arriver pour m'amener à Badajoz où m'attendaient une dizaine de potos enfermés nus dans leur cellule et privés du temps réglementaire de promenade. Ils nous dépouillèrent de toutes nos affaires et de nos vêtements pour nous remettre un bleu de travail. Nous jetâmes les bleus de travail par la fenêtre. Nous n'acceptons pas ! En plus de la politique d'élimination planifiée par les hauts responsables de l'AP, il fallait compter avec la méchanceté des sous-fifres qui, dans ce cas, avaient choisi les tailles les plus petites pour les plus baraqués et vice-versa. Ils nous supprimèrent des droits fondamentaux comme le droit à sortir en promenade, et les tabassages étaient monnaie courante. Le combat commença, et pour moi il dura seize ans,

« *J'ai dû attendre seize ans
pour voir mon visage
dans un miroir qui n'était pas
déformant, et j'étais devenu
vieux* »

complètement isolé de la population pénale. Evidemment je n'ai pas passé seize ans sans sortir en promenade, les choses ont évolué tout doucement et il nous a fallu lutter. On a lutté pour gagner le droit de sortir en promenade quinze minutes les menottes dans le dos, et puis les minutes devinrent une heure, etc. Il nous fallait lutter pour tout, et surtout pour survivre. Les matons habilités dans ces QI étaient tous volontaires et étaient souvent sanctionnés pour mauvais traitements à des prisonniers, et pour qu'un surveillant soit sanctionné dans l'Espagne d'il y a vingt ans, il fallait qu'il en ait tabassé, des détenus ! On s'est retrouvés dans des QI automatisés et lugubres avec les matons les plus haineux des prisons, sans aucune protection légale et sans possibilité de se défendre. Ils nous ont massacrés ! Les seuls contacts que nous avions, c'était quand ils fouillaient nos cellules ou nous amenaient entravés à l'infirmerie de la prison pour nous soumettre à une machine à rayons X. Ils voulaient voir si nous n'avions rien caché dans le rectum. Ils nous coupaient même les manches des brosses à dents et des stylos pour qu'on ne puisse pas s'en servir comme armes. Ils étaient haineux et lâches ; ils venaient nous chercher armés de boucliers, matraques et barres de fer et protégés par un gilet anti-coups de couteaux. Jamais ils n'ouvraient la porte sans, au préalable, nous menotter à travers la grille de sécurité. Tout était fait et pensé pour faire souffrir et dépersonnaliser le détenu. J'ai dû attendre seize ans pour voir mon visage dans un miroir qui n'était pas déformant, et j'étais devenu vieux ! Tout le monde savait ce qui se passait dans les « bunkers » mais préférait regarder ailleurs. Dans le QI de Séville, une visite inattendue de la juge d'application des peines trouva 9 détenus menottés sur des lits de fer, la totalité des mecs du QI. Ça faisait trois ou quatre jours qu'ils étaient menottés, ça n'a rien changé ! Ils ont fermé le QI et transféré les mecs dans une ville qui avait un juge d'application des peines plus complaisant. C'est seulement en 1999 qu'on s'organisa avec l'extérieur. Ça faisait huit ans que je me trouvais dans ces bunkers, et il s'en construisait partout. Je me trouvais à Soto del Real. Je sortais d'une grève de la faim de trente jours avec deux autres potos. En huit ans, les choses n'avaient pas encore beaucoup changé, mais de nouveaux détenus arrivaient. Je décidai d'essayer de nous organiser. [...]

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je crois nécessaire de préciser que je ne suis pas anarchiste. Je l'ai toujours dit et je l'ai même revendiqué. J'aime la solidarité et la liberté individuelle et je n'aime pas l'Etat parce qu'il est corrompu. Si l'Etat avait le sens éthique qu'il prétend véhiculer, je serais, probablement, un de ses plus fervents par-



tisans. A l'été 1999, j'en avais marre de me faire massacrer et de lutter seul sous prétexte de rejeter toutes les démarches collectives. Les innombrables grèves de la faim que nous faisons pour réclamer un minimum de droits ne servaient à rien. Je décidai donc d'apporter mon énergie dans une lutte collective. [...] Si je n'étais pas anarchiste, j'étais encore moins communiste et à la fin de l'été 1999, le collectif de prisonniers Fies (3) du QI de Soto Del Real signait plusieurs communiqués où il proposait un « Espace de lutte » apolitique et non sectaire. Les communiqués furent envoyés à ce qui configurait le contre-pouvoir. Ils véhiculaient des concepts de solidarité plus qu'idéologiques, et à la différence de la plate-forme du 19 juillet, sa capacité de s'étendre ne nécessitait pas une structure. Elle en était plus difficilement contrôlable. Ce fut facile d'étendre l'espace de lutte. En même temps que les communiqués arrivaient à toutes les associations de soutien aux prisonniers, un message arrivait à tous les bunkers avec l'adresse de quelques anarchistes, et en septembre circulait déjà la rumeur que les prisonniers des QI avaient pris la parole. [...]

Le 29 septembre 1999 se déroulait à Madrid la première rencontre de responsables de police de plus de 60 pays. La rencontre avait pour objectif de partager leurs expériences et de monter une stratégie commune dans la lutte

(3) Fies : littéralement, Fichier intérieur de suivi spécial. Créés en 1991. Ce système classe les détenus en différentes catégories qui induisent des régimes d'incarcération spéciaux. Il y a 5 modules Fies : Le Fies-1 pour les prisonniers considérés comme très dangereux (tentatives d'évasions avec violence ou d'agressions sur le personnel pénitentiaire) est doté de modules spécifiques de sécurité maximale. Le Fies-2 est un système de contrôle et de protection des narco-trafiquants. Le Fies-3 destiné aux bandes armées (ETA, Grapo, anarchistes...), prévoit le contrôle des communications, de nombreuses fouilles. L'isolement en premier degré et les transferts se font dans les mêmes conditions qu'en Fies-1. Le Fies-4 est régime de protection pour les fonctionnaires de l'Etat condamnés à des peines de prison (policiers, gardes civils, matons...) Le Fies-5 est réservé aux délinquants sexuels pour les séparer des autres prisonniers.



« DANS CINQ MOIS, CELA FERA VINGT-HUIT ANS
QUE JE SUIS EN PRISON »

« *Cette histoire contenait plusieurs aspects surréalistes
qui n'arrêtaient pas de me surprendre* »

contre la criminalité et le terrorisme européen. La réunion se conclut avec la création d'une commission intercommunautaire présidée par Juan Cotino qui était alors directeur général de la police espagnole. Pendant ce temps la plateforme du 19 juillet essayait de s'organiser, et depuis les QI, les prisonniers appelaient à la lutte. En Espagne le régime Fies n'est pas le même pour tous. Pour les prisonniers qui montrent « une évolution positive », il y a des QI plus cools qu'ils appellent de seconde phase (c'était les mêmes, mais ils torturaient moins). Ça faisait plus de huit ans que je galérais en première phase quand la direction de la prison de Soto Del Real décida que je méritais une évolution. Elle n'ignorait pas que j'avais demandé aux potos dans les QI de se mobiliser. Je fus transféré, et en arrivant au bunker de Valence, je retrouvai Claudio Lavazza qui venait de bénéficier lui aussi d'une seconde phase. Ça faisait déjà deux ou trois mois que j'essayais de le contacter pour qu'il puisse s'impliquer dans l'extension de l'espace de lutte. Claudio est un militant de gauche depuis la fin des années 1970. Il avait pris les armes contre l'Etat italien. Au début des années 1980, il prit d'assaut une prison pour libérer un des membres de son groupe. Il se réfugia en France où le gouvernement de Mitterrand lui proposa l'asile politique sous la condition de rendre les armes. Il refusa, et après seize mois de cavale, il fut arrêté en Espagne et immédiatement mis au QI. Il venait du « bunker » de Jaën où il venait d'obtenir la seconde phase et où on lui avait, comme à moi, levé la limitation de la correspondance qui jusqu'alors nous permettait l'envoi de seulement deux lettres par semaine. Toutes ces coïncidences ne nous échappèrent pas, mais tout en en tenant compte, on se mit à écrire plus d'une centaine de lettres à toutes les associations et militants en tout genre sous l'oeil ahuri des matons qui se demandaient pourquoi leurs supérieurs nous laissaient écrire autant de lettres à des associations. Il y avait vraiment de quoi être surpris ; j'avais été pendant huit ans soumis à la limitation de mon courrier. Le 17 février 2000 se déroula à Madrid la Réunion de la commission du forum international. Il s'agissait encore de préparer une stratégie européenne contre la criminalité organisée et le terrorisme, et elle était présidée par Juan Cotino. Il y avait des mois que la lutte contre les QI avait pris de

l'ampleur. Quand l'administration se rendit compte que les prisonniers des QI essayaient de s'organiser, la répression reprit de plus belle et les mass-médias ressortirent les vieilles histoires des assassinats de Puerto I. Pourtant elle ne fit rien pour bloquer l'extension des mobilisations à l'extérieur. La presse se contentait de criminaliser nos revendications. Le 25 avril 2000, un colis piégé envoyé au journaliste Jésus Maria Zuloaga fut désactivé. Il avait essayé de discréditer la lutte dans les QI d'une façon encore plus diffamante que les autres. Le paquet était revendiqué par un groupe qui se fit appeler « Les anarchistes », et je ne doute pas qu'ils l'étaient. Si Juan Cotino avait monté une stratégie pour instrumentaliser la lutte, il fallut qu'il la change, car les choses étaient en train de lui échapper des mains. Ce n'était pas facile d'admettre qu'il s'agissait de nouveaux groupes qu'il ne contrôlait pas. Ils durent changer de stratégie. Ils vidèrent le bunker de la prison de Huelva, et le 29 juin ils nous y transférèrent Claudio et moi. J'y suis resté six ans sans jamais en sortir. Les paquets se succédaient, ils étaient pratiquement inoffensifs, et n'étaient d'ailleurs pas faits pour exploser. Des dizaines furent envoyés ou placés dans des édifices où personne ne pouvait être blessé. Ce n'est que quelques années plus tard qu'il y eut une victime : un chien. Probablement par une erreur des artificiers espagnols qui, au lieu d'utiliser l'habituel robot, envoyèrent l'animal. En dix ans de lutte armée, les anarchistes ont tué un chien dans la guerre déclarée à l'Etat. C'est une réalité que personne ne peut nier, le reste c'est comme pour beaucoup de choses une illusion. En automne 2000, Claudio et moi n'en revenions pas de l'affluence de colis piégés en tout genre, même ne contenant aucune substance explosive. Cette histoire contenait plusieurs aspects surréalistes qui n'arrêtaient pas de me surprendre. Le 8 novembre 2000, ils arrêtaient un jeune anarchiste qui me rendait visite au parloir, et que plus tard ils condamnèrent en sachant qu'il était innocent. Juan Cotino donna une conférence de presse pour annoncer que les services de police avaient démantelé une cellule anarchoterroriste dirigée depuis la prison par Claudio et moi. Nous nous trouvions dans un QI aménagé spécialement pour deux et sous étroite surveillance,

et ils nous accusaient de diriger des réseaux terroristes, c'était hallucinant ! [...]

« *J'y suis resté six ans sans jamais en sortir* » Je fus inculpé pour une série d'attentats. L'inculpation se termina par un non-lieu, et

*« Les années passèrent
et les évasions de Lannemezan
furent prescrites »*

nous fûmes transformés en témoin d'un jugement qui n'avait aucun sens. Quelques semaines plus tard, le 4 décembre, Juan Cotino se trouvait à Paris où était célébrée une réunion du comité exécutif d'Europol. Il représentait la délégation espagnole et insista pour que la Conférence de Europol en matière antiterroriste se déroule à Madrid. La conférence se déroula du 29 janvier au 2 février 2001 dans l'édifice ultrasécurisé de Canillas. Pendant la conférence, Juan Cotino annonça la création d'une commission d'investigation constituée par l'Espagne, l'Italie et la Grèce, rejoints par le Portugal, pour lutter contre le terrorisme anarchiste qui selon lui était en train de s'étendre en Europe. Le chien n'était pas encore mort que le directeur général de la police espagnol voyait déjà des hordes d'anarchistes déferler sur l'Europe ! Déjà à l'époque, au beau milieu de la tragédie, je ne pouvais pas m'abstraire de la touche humoristique. C'est de toutes les façons complètement surréaliste qu'une lutte qui réclamait l'application de la loi et demandait l'implication des institutions ait pu être instrumentalisée comme une lutte anarchiste. La France évidemment resta en marge de cette histoire et passa aux choses plus sérieuses pour signer le « Document Madrid » qui mettait en marche l'« espace de liberté ; sécurité et justice ». C'est-à-dire un espace juridique commun à tous les Etats membres. A partir de ce moment l'existence des QI et d'une lutte disparaissait des journaux officiels pour se circonscrire aux moyens de communications alternatifs. [...] Je continuai d'apporter mon énergie. Il s'agissait de ne pas perdre ce qu'il y avait eu de positif dans la dénonciation d'un régime inhumain. Je n'avais pas non plus trop le choix parce que je continuais à le subir. Au début de l'été 2003, je recevais la visite d'un avocat que des potos récemment arrivés de France m'envoyèrent. Selon eux, un des meilleurs avocats d'Espagne. Les potos avaient choisi l'ami et vieux collaborateur de Carlos Garcia Valdez, l'homme politique qui vingt ans auparavant avait réussi à en finir avec la lutte de la Copel. Ce n'était pas tout ; Carlos Garcia Valdez venait d'apparaître de nouveau sur la scène législative puisque le gouvernement d'Aznar l'avait appelé pour aider à l'élaboration du livre blanc de la mini-réforme du code pénal qui demandait entre autres choses que les peines pour terrorisme soient purgées entièrement et élevait le maximum légal à quarante ans de prison. Il y avait aussi des possibilités de sortie pour les repentis. Je ne suis pas un militant et encore moins un terroriste, mais



selon l'avocat la mini-réforme allait faciliter les choses. L'avocat ne m'a pas caché qu'il avait pensé la stratégie qui allait me permettre de sortir en dînant avec un haut responsable de l'AP. Ce dernier me faisait dire que personne n'avait l'intention de pervertir mes idées, mais il voulait avoir la garantie écrite de mon repentir. C'était assez difficile, car je ne suis pas un militant, et je n'ai pas à me repentir de mes principes qui n'ont jamais rien eu à voir avec des idées politiques, ni terroristes. La stratégie était la suivante : avant toute chose, je devais me marier avec une de mes copines devant l'église. Parallèlement aux préparatifs du mariage, je devais envoyer plusieurs écrits aux autorités en leur affirmant que j'avais changé et que je regrettais mon comportement violent. Je ne pouvais que regretter l'assassinat commis à mon arrivée en Espagne, et je n'avais nullement l'intention de me repentir de choses que je n'avais pas fait, d'autant plus que dans les QI, les tortures et les mauvais traitements continuaient. J'envoyai les écrits à des avocats de confiance proches de la militance et je rompis avec ce qui commençait à ressembler à une négociation. Après cette rupture, tout autour de moi fut systématiquement détruit. En mars 2006, je sortis enfin de l'isolement. Ça faisait plus de quinze ans que j'avais été isolé dans une prison étrangère. Tout avait changé. La détention n'était plus la même, il n'y avait plus que des prisonniers soumis et seulement intéressés par la drogue. Il y avait deux ans déjà qu'il y avait eu un changement de politique dans la gestion des prisons. Le nouveau gouvernement plaça à la tête de l'administration une per-

*« Je ne suis pas un militant, et je n'ai pas
à me repentir de mes principes »*



« DANS CINQ MOIS, CELA FERA VINGT-HUIT ANS
QUE JE SUIS EN PRISON »

sonne sensibilisée à la problématique carcérale et la chargea de réformer les prisons. Ma sortie des QI espagnols

fut tout un événement : il était évident qu'après plus de quinze ans d'isolement et de mauvais traitements, j'avais besoin d'un suivi psychologique et d'un programme d'activités tendant à la resocialisation. Je ne crois pas qu'il existe un programme thérapeutique pensé pour un type qui vient de passer plus de quinze ans à l'isolement. Je décidai donc de m'en occuper moi-même en montant mes propres activités. Personne n'y croyait, mais finalement je mis en place plusieurs cours de yoga et de tai-chi dispensés à des prisonniers et des prisonnières. Les revendications en marge de la légalité ne m'intéressaient plus et j'avais abandonné l'idée de l'évasion afin de pouvoir me réinsérer. Le monde avait changé, mes circonstances aussi, et j'avais décidé de sortir le plus vite possible pour pouvoir construire ce qui me restait de vie. J'avais fait ma première démarche pour revenir en France sous la convention de Strasbourg en février 1996, et fatigué d'attendre, j'avais annulé la demande à la fin de l'année 2003 pour la présenter de nouveau quelques mois plus tard – mais la France n'avait pas l'air de vouloir me rapatrier. Les années passèrent et les évasions de Lannemezan furent prescrites. Il me restait un mandat d'arrêt européen délivré par le substitut du procureur de Limoges me réclamant pour purger le reliquat de la peine qu'il me restait quand je me suis évadé. Le mandat d'arrêt dit : « La peine sera prescrite le 5 novembre 2010 ». Je n'accordai pas beaucoup de confiance aux institutions françaises. Elles m'avaient laissé pourrir dans les QI espagnols pendant plus de quinze ans sans que le consulat ne réponde jamais à mes demandes d'aide, mais je n'avais pas beaucoup d'alternatives. En septembre 2010, le bureau de l'entraide juridique internationale français répondait enfin à ma demande. Je reçus une lettre me disant que ma demande de transfert serait examinée et qu'une décision serait prise le premier trimestre 2011. Ils ne me disaient pas que j'allais être transféré mais seulement qu'ils prendraient une décision. Ça durait depuis 1996 ! J'en ai eu marre ! J'ai sollicité une liberté conditionnelle. Les Espagnols m'ont prévenu qu'ils devaient me remettre aux autorités françaises en

« Je crois que j'ai payé ce que j'ai fait et ce que je n'ai pas fait »

*« Le monde avait changé,
mes circonstances aussi,
et j'avais décidé de sortir le plus vite possible
pour pouvoir construire ce qui me restait de vie »*

vertu du mandat d'arrêt délivré par le parquet de Limoges. Comme le mandat d'arrêt spécifiait que la peine allait être prescrite le 5 novembre 2010, je ne m'inquiétais pas trop. Je suis arrivé en France en provenance de Madrid le 14 janvier de cette année. Le voyage jusqu'à Saint-Sébastien se passa normalement. Je suis resté deux heures dans la prison de la ville et puis la UCI, les homologues espagnols du GIPN, m'a pris en charge. Ils avaient quadrillé la ville et un hélicoptère survolait le convoi. J'ai compris que les choses allaient mal. J'avais voyagé sans sécurité sous la responsabilité de l'AP jusqu'à Saint-Sébastien où je signai ma liberté conditionnelle, et là, sous la responsabilité des services de police, tout changeait. Arrivé au commissariat d'Hendaye, de nombreux cagoulés me prirent en charge. Ils me firent passer devant le procureur, m'aveuglèrent avec des lunettes spéciales et nous prîment la route. La destination m'était inconnue ; ils ne parlaient pas et n'avaient été intéressés que pour savoir si dans les prisons espagnoles il y avait des portables, ce qui accrut mon inquiétude. Ce n'était pas du cinéma ; ils pensaient vraiment que je voulais m'évader, et ce qui était beaucoup plus grave, que j'en avais encore les moyens. Ça me confirma que les informations apportées par les services de police espagnols étaient tendancieux. A Mont-de-Marsan, le directeur m'attendait pour me renouveler un DPS vieux de plus d'un quart de siècle ; il me plaça à l'isolement pour un meurtre commis dans un pays étranger il y a vingt ans. La direction de la prison était assez embêtée, puisque comme moi, elle pensait que je pouvais me trouver en détention arbitraire. Elle saisit le procureur qui était en train d'étudier mon cas quand un matin de bonne heure, des cagoulés vinrent me chercher et le convoi se dirigea pour une seconde fois vers une destination inconnue. Quand je m'aperçus que notre destination était Clairvaux, je compris qu'ils n'avaient pas l'intention de me libérer. Ils me transféraient dans un mouvoir. Ici la direction saisit le procureur de Troyes qui étudia mon cas, et après deux mois, il décida qu'il me restait onze ans et cinq mois à purger. Pour cela, il chercha de vieilles jurisprudences datant de plus de vingt ans sans prendre en compte les nouvelles lois votées ces dernières années pour confusionner les peines purgées dans un des Etats membres. [...]

Je crois que j'ai payé ce que j'ai fait et ce que je n'ai pas fait. Dans ma jeunesse, un procureur demanda une peine de dix ans et on me condamna à dix-huit ans. A l'épo-

*« Je n'ai même pas eu la possibilité
de vivre un tant soit peu
et toute ma vie a été souffrance »*

que, ça avait été considéré pour beaucoup comme une peine d'élimination. Dans cinq mois, ça fera vingt-huit ans que je suis en prison, et après avoir subi les systèmes de détention les plus inhumains qu'on puisse trouver en Europe. A 48 ans, je n'ai même pas eu la possibilité de vivre un tant soit peu et toute ma vie a été souffrance. J'ai su me préserver de la haine que fomentent les régimes de détention inhumains, et aujourd'hui on me dit que je dois purger plus de dix ans pour des braquages bidon commis il y a vingt-huit ans tandis que des évasions violentes commises postérieurement sont depuis longtemps prescrites. Je n'accepte pas une peine qui n'a plus aucun sens, et pour cette raison je vais lutter contre cette injustice par tous les moyens, et si le désespoir me pousse à commettre l'irréparable, que la conscience des juges et des hommes de loi définisse la responsabilité de chacun.

Sans plus, et en espérant ne pas avoir trop ennuyé les lecteurs, je termine en souhaitant à chacun et chacune beaucoup de force et de détermination.

GILBERT GHISLAIN
CENTRALE DE CLAIRVAUX
10310 BAYEL



*« Je n'accepte pas une peine
qui n'a plus aucun sens,
et pour cette raison je vais lutter
contre cette injustice par tous les moyens »*

MORCEAUX CHOISIS DES STATUTS

Il ne fait aucun doute que l'absence de conscience sociale et d'intérêt à propos du monde carcéral offre véritablement carte blanche pour que la torture, les abus, l'arrogance et les crimes divers restent des méthodes par lesquelles s'exprime l'activité pénitentiaire. De ce constat naît l'Apré(r).

La réalité de la prison n'est connue que de ceux qui en souffrent. La population détenue se divise malheureusement en deux catégories : les prisonniers « classiques », dont l'unique but consiste à purger leurs peines le plus vite possible dans des conditions de détention « confortables », et nous, l'Apré(r) qualifiés non sans raison d'« irrécupérables », car nous avons pris irrécupérablement conscience de notre condition d'êtres humains. Nous purgeons nos peines en renonçant aux avantages que nous pourrions obtenir, afin de défendre notre dignité et les droits que la loi nous reconnaît. [...]

Nous luttons pour la disparition du régime spécial légalisé dans l'article 10 de la LOGP, et les articles 32 et 36 du règlement pénitentiaire, article dont l'objectif est l'instauration de l'isolement absolu, et la destruction de la personnalité des prisonniers. Nous souffrons d'une privation totale de nos droits fondamentaux, à cause de l'existence d'un régime répressif qui n'est prévu par aucune loi et règlements, mais qui nous est appliqué pour faire taire à tout prix nos dénonciations et empêcher des actions revendicatives. En plus de l'isolement et de la privation de toute communication, nous sommes enfermés à des centaines de kilomètres de nos familles et amis, ce qui les expose à des accidents de la route mortels.

Nous pensons qu'en démocratie, on ne peut pas tout considérer comme légitime. La démocratie n'est pas le patrimoine de quelques-uns qui, en toute conscience, s'octroient des droits divins de caste, et lui portent atteinte en faisant appliquer leurs décisions arbitraires depuis leurs fauteuils des administrations publiques. Nous en avons ras-le-bol que les proxénètes démocrates violent nos droits fondamentaux, eux qui veulent transformer leurs « concitoyens » en prostituées d'un état de droit. Cette dernière décennie, en conséquence des irrégularités et des carences de la politique pénitentiaire du gouvernement socialiste, tout a été fait pour que nous, les prisonniers, soyons les proies faciles des agressions physiques, des abus de pouvoir et de l'arbitraire de quelques matons dont la formation professionnelle remonte à l'époque où l'application de l'idéal du fascisme - catholicisme était la plus stricte, au cours du régime militariste qui, il y a quinze ans, a précédé la démocratie.

Consciemment ou non, l'administration juridico-pénitentiaire a maintenu ces éléments originaires du bras séculier du franquisme dans l'exercice de leurs fonctions pénitentiaires. Certains, par l'opportunisme que peut susciter leurs fonctions, ont accédé à des postes administratifs et, par trahison, ont imposé des directives inquisitoriales, y ajoutant de façon hégémonique et personnelle les principes de sécurité et d'ordre qui doivent régir les établissements pénitentiaires. Ils transforment ceux-ci en sanctuaires féodaux privés, où prédomine la violence physique exercée par leurs sicaires et une thérapie fondée sur la terreur, l'intimidation et le chantage pour obtenir l'obéissance à leurs normes. Ils piétinent les dispositifs légaux et les droits des prisonniers avec une suprême facilité. Les tabassages sont continus, pour des raisons aussi futiles qu'être surpris en train de parler aux fenêtres ou être allongé sur le lit. Nos corps ont parfaitement appris à se contracter devant tant de violence de la part des fonctionnaires.

On nous a imposé des sanctions disciplinaires sous des prétextes

mensongers ou faux, et nous sommes tenus de répondre à cette jungle de corrompus, composée majoritairement de bourreaux et autres thérapeutes adeptes de la matraque, des menottes et de la lacrymo. Ce sont eux qui décident de nos régimes au sein du monde pénitentiaire.

Nous ne pouvons chiffrer exactement le nombre de compagnons qui, à cause de ce système carcéral infernal digne du tiers-monde, sont morts du virus du sida dont on les a délibérément contaminés, morts faute d'une assistance médicale adaptée et de confiance, et d'esprit humanitaire au sein de l'Etat. Nous n'oublions pas nos compagnons : José Manuel Ruiz Verdugo, Francisco Carmona Gaillard, Ramón Cervera Carrenza, Juan Jose Piquetero, Agustín Rueda Sierra (torturé), Vicente Gigante Real... Il y a eu tant de décès que nous aurions besoin d'une usine de papier pour pouvoir écrire les noms de nos inoubliables compagnons.

Nous avons déposé des milliers de plaintes, à l'adresse des tribunaux et de la DGIP, portant ainsi à leur connaissance les agressions physiques, psychiques et morales auxquelles nous sommes soumis sans que n'aient été prises les mesures adéquates pour les éradiquer une bonne fois pour toutes. Le seul résultat que nous avons obtenu immédiatement après les dépôts de plaintes a été l'augmentation des repréailles et de la haine des matons. L'indifférence permanente dont nous faisons l'objet et le désespoir que cela suscite nous ont amenés en plusieurs occasions à être à l'initiative de mutineries et de prises d'otages de fonctionnaires. Ces événements ont non seulement rallongé les durées de nos condamnations, mais ont garanti l'impunité totale aux bourreaux pour expérimenter sur nos personnes leurs basses pulsions sadiques. Nous avons été et sommes encore les cobayes d'expérience de torture psychologique destinées à détruire la personnalité des détenus.

Nous revendiquons, à la suite des graves traitements dont nous avons souffert :

1. Réduction de peine d'un jour par jour de prison accompli plus quatre mois par année de condamnation accomplie, ceci devant être rétroactif.
2. Une enquête pour mettre au clair et désigner les responsables au sujet des sanctions disciplinaires dont nous avons fait l'objet, au regard de l'article 15 de la CE visiblement bafoué, et de l'article 3 de la convention européenne des droits de l'homme.
3. Libération immédiate des prisonniers atteints de maladies incurables (sida), disparition de la condition exigeant qu'ils soient en phase terminale pour jouir de cette libération. Pendant la phase médiane de la maladie, le droit reconnu dans l'article 60 du R.P. doit déjà leur être reconnu.
4. Que tout maton ayant fait l'objet d'une plainte pour mauvais traitement soit maintenu à distance de la population détenue.[...] Nous avons conscience qu'avec l'ordre politique actuel il nous est interdit d'user de la violence pour atteindre nos buts, nous non plus ne trouvons pas de justifications à ces moyens (théorie de Machiavel). Toutefois, lorsqu'on nous massacre dans le secret le plus sombre, c'est par instinct de survie, dans la défense légitime de nos droits à la vie et à l'intégrité physique et morale, que nous déclarons :

ASSEZ ! METTONS EN PRATIQUE LA DOCTRINE DE ZENON ET
N'OBEISSONS QU'À LA RAISON !
COURAGE CAMARADES !
LA JUSTICE ET LA DÉMOCRATIE
APPARTIENNENT À TOUT LE MONDE



Nous avons décidé que notre parole allait franchir l'enceinte »

« Femmes de Fleury... et d'ailleurs » est un blog dédié depuis juin 2010 à la diffusion et à la circulation d'informations et de témoignages par et pour les prisonnières. Il est consultable à l'adresse <http://femmesdefleury.blogspot.com> et il est possible de leur faire parvenir des contributions par e-mail à : femmesdefleury@yahoo.fr.
Nous reproduisons ci-dessous le texte de présentation du blog, et une lettre qui y a été publiée.



« Femmes de Fleury... et d'ailleurs.
Au loin, j'ai vu un monstre.
En m'approchant, j'ai vu une femme.
De près, j'ai vu une sœur.
Nous sommes des femmes, des jeunes filles, parfois des enfants...
Nous sommes nées en France ou ailleurs.
Nous sommes incarcérées.
Nous sommes déjà condamnées ou supposées innocentes... Même ici, à Fleury, nous sommes séparées les unes des autres. D'un côté, les prévenues, qui attendent... un jugement peut mettre quatre ans à venir. De l'autre, les condamnées, qui attendent... leur sortie, un aménagement de peine ou un transfert dans une autre prison. Enfermées et séparées, nos paroles, nos joies, nos colères, nos cris, nos SOS, nos tristesses ne peuvent franchir les murs. Les murs des enceintes, entre dehors et dedans, les murs de la peur, de l'ignorance, entre vous et nous.

Nous, Femmes de Fleury, qui vivons dans cet univers clos, sans vie et sans espoir, nous avons décidé que notre parole allait franchir l'enceinte de ces murs et de ces barbelés, grâce à ce blog et grâce à chacune de nous. Car nous sommes toutes importantes et nous ne voulons plus garder pour nous nos souffrances, nos combats, nos envies... et surtout nos rêves.

Bien que coupées de vous à l'heure où la télévision regorge d'émissions et de reportages sur la prison et sur les personnes qui la vivent, nous avons beaucoup de choses à vous dire, mais aussi à partager et à construire avec vous qui nous lirez... Nous, Femmes de Fleury, nous nous adressons aussi à toutes les autres femmes des prisons de France et d'ailleurs, car c'est ensemble et avec elles toutes que nous voulons reprendre possession de nos vies, mises entre parenthèses le temps de l'enfermement. En nous mettant en ligne, nous prenons la vie à bras-le-corps et nous nous raccordons au fil de l'espoir.

Rien n'est encore créé. Mais notre envie est là : se parler, s'unir, trouver des relais à l'extérieur afin d'activer les solidarités. Ici, nous déposerons des témoignages, des poèmes, des petites annonces... Beaucoup parmi nous ont besoin de correspondant(e)s, d'employeurs, d'un hébergement... parfois d'une simple main tendue... Mais nous avons toutes besoin de solidarité. »

MA de Fleury,
2 septembre 2010

Blues d'école...

Semaine de la rentrée en prison où les cours et les activités reprennent. Mais avant tout, aujourd'hui, c'est la rentrée des classes, et une profonde mélancolie stagne dans l'air ambiant. Ma fille rentre à la maternelle et je ne suis pas là pour lui tenir la main et la soutenir.

Ça fait mal, très mal.

De nombreuses filles ont le blues. Sûr que l'on ne sera pas de corvée pour couvrir les livres ! Moi qui déteste ça, je serais prête à couvrir tous les livres de chaque camarade de classe de Nino, mon aîné, qui redouble sa troisième à cause de mon absence. Pour lui non plus je ne serai pas présente pour sa rentrée. La honte ! Je n'aurai pas le droit non plus le soir autour du repas familial à ses commentaires sarcastiques sur les nouveaux profs et sur son emploi du temps mal fichu dont il se plaint chaque année.

Je ne serai pas là pour le réveiller le matin, et avoir mal au coeur de le voir partir alors que le jour est à peine levé. J'ai mal au coeur pour tous ces gosses dont beaucoup ne savent même pas que leur mère est en prison. Certains se dirigent vers une nouvelle classe avec une nouvelle maîtresse, sans la main rassurante de leur maman, qui ne pourra pas porter leur cartable jusqu'aux grilles de l'école.

Malgré le soleil qui brille en cette semaine de rentrée des classes, nos coeurs de mamans sont laminés.

Une profonde tristesse nous envahit, impossible à gérer, qui dévaste tout sur son passage, car elle touche à nos entrailles, à la chair de notre chair, à notre bien le plus précieux.

Tous ces gosses qui souffrent sont des handicapés sociaux mutilés par une justice aveugle.

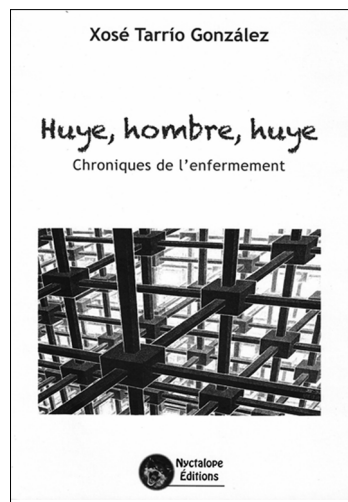
Toutes ces mamans oubliées au fond de leur cachot, tout le monde s'en fout... Mais ces enfants qui n'ont rien, qui pense à eux ? Personne, à part leur maman, bien sûr, mais au fond de notre trou, elles ne peuvent rien faire pour eux et cette souffrance s'ajoute aux autres et elles s'empilent jusqu'à nous faire craquer.

Alors on garde le sourire, on ne se laisse pas mourir, et on espère qu'à la rentrée prochaine, on sera là pour tenir la main de nos chérubins, les consoler, porter leur cartable... Et couvrir leurs livres, bien sûr...

À LIRE ...

Huye, hombre, huye Chroniques de l'enfermement

XOSÉ TARRIO GONZALEZ,



« La routine carcérale continuait de nous dévorer jour après jour. Il n'existait pas d'autres activités ou de loisirs que le fronton. C'était un régime abrutissant, comme l'avait été Teruel. Le présent était une pâle copie de la veille, et le lendemain, du jour d'avant. Et ainsi de suite. On nous sortait deux heures par jour pour que nous prenions un peu l'air, et on nous maintenait en isolement le reste de la journée. On exerçait sur nous une répression pure et dure.

Au cours d'un après-midi, plusieurs prisonniers, dont mon ami, se mirent à frapper sur les portes de leurs cellules pour

protester contre quelque chose dont j'ignorais la nature, puisque j'étais toujours en isolement dans le tube. Un prisonnier m'appela depuis la fenêtre :

– Che, Che !

– Raconte, répondis-je en me montrant.

– Ils sont en train de tabasser Musta.

Je n'eus pas besoin d'en savoir plus. Je me mis à casser les vitres, et j'incitai à grands cris les autres détenus à me soutenir. Mais personne, hormis deux ou trois gars, ne se joignit à la protestation. La peur les terrorisait, tout comme moi, d'ailleurs. L'idée qu'un groupe de surveillants entre dans une cellule et tabasse impunément ne plaisait à personne. Cette peur était, avec la matraque, les outils de travail des matons. Ils ne connaissaient rien d'autre. Leur soif de cruauté assouvie, ils abandonnèrent mon ami et montèrent dans ma cellule. La porte s'ouvrit. »

6 euros

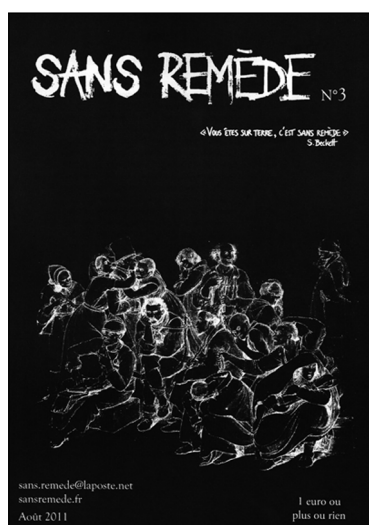
Nyctalope Éditions 2011 (nyctalopeeditions@riseup.net)

Sans remède

Le n°3 de SANS REMÈDE, journal « contre la psychiatrie » vient de sortir. S'y côtoient des témoignages et paroles de psychiatisés-e-s, une présentation de la loi du 22 juin 2011 sur les « soins sans consentement », un retour sur un atelier de discussion sur le thème *Réagir et soutenir, individuellement et/ou en collectif*, une info sur comment faire une demande de dossier médical, un clin d'œil au mouvement Marge des années 1970. Et Zozo-le-skizo court toujours !

Contact : sans.remède@laposte.net

Les numéros parus sont disponibles sur le site sansremede.fr



SUR LES ONDES



FAITES PASSER L'INFO, FAITES TOURNER LE YO-YO

La prison crée de l'isolement, sépare les familles, éloigne les amants, épuise les amitiés. Dehors comme dedans, on se sent souvent impuissant face à l'administration pénitentiaire, cette machine qui vise à imposer le silence et la soumission.

Passer des messages, donner des nouvelles, raconter son quotidien, se donner de la force et du soutien... c'est reprendre un peu de liberté...

Yo-yo ouvre l'antenne aux proches des personnes enfermées. C'est une heure de messages en direct adressés aux prisonnières et prisonniers du centre de détention de Muret, des maisons d'arrêt de Seysses et de Montauban, du centre de rétention de Cornebarrieu.

Yo-yo, c'est le premier et le troisième jeudi de chaque mois de 18h à 19h sur Canal sud, 92.2 fm, 40, rue Alfred Duménil, 31400 Toulouse. Pour passer à l'antenne en direct, téléphoner au 05.61.53.36.95.

NATCHAV, ENFIN TOUS LES DIMANCHES

Après trois ans d'émission mensuelle, Natchav prend un créneau hebdomadaire, le dimanche de 19h à 20h, pour tenter de renforcer les liens avec l'intérieur et laisser plus de place aux messages. Face à l'extension du parc pénitentiaire de la région de Nantes (deux nouvelles prisons en cinq ans), il fallait bien ça !

Natchav, c'est le dimanche de 19h à 20h sur Alternantes 98.1 fm à Nantes et 91 fm à Saint-Nazaire. Pour passer des messages : 06.26.55.86.87.





Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

Angers : DE L'HUILE SUR LE FEU - Le jeudi de 17 h à 18 h
RadioG-101,5 FM. 06 26 55 86 87. 160, av Pasteur 49100 Angers. Prison couverte : Angers.

Brest : EXTRA-MUROS - Le lundi de 19 h à 20 h (émission de messages)
Fréquence Mutine - 103.8 FM
et sur internet : www.frequencemutine.net. Tél. : 06 84 33 91 52.
Prison couverte : MA de l'hermitage

Dijon : SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 18 h à 19 h. Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte : MA de Dijon.

Grenoble : LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3e mercredi du mois de 19 h à 20 h
Radio Kaléidoscope - 97 FM. Tél. du direct : 04 76 09 09 09.
Prison couverte : MA de Varcès.

Marseille : Radio Galère - 88.4 FM
HAINE DES CHAÎNES - Un lundi sur deux de 20 h à 21 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille.
PARLOIR LIBRE - Le jeudi de 20 h 30 à 22 h et le samedi de 20 h à 22 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille.
Prisons couvertes : MA des Beaumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles.

Nantes : NATCHAV - Le dimanche de 19 h à 20 h
Alternantes - 98.1 FM, 91 à St-Nazaire. Pour les messages (répondeur) 06 26 55 86 87,
Alternantes - 56, bd des Poilus-44300 Nantes.
Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes / EPM Orvault.

Région parisienne : L'ENVOLEE - Le vendredi de 19 h à 20 h 30.
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM.
et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr.
(Rediffusion le mardi à 8 h).
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil.
L'ÉCHO DES CABANES - Un vendredi sur deux de 11 h à 13 h.
Radio Libertaire - 89.4 FM.
RAS-LES-MURS - Le mercredi de 20 h 30 à 22 h 30.
Radio Libertaire - 89.4 FM.
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny.

Rennes : TRANSMURAIL EXPRESS - Le samedi de 12 h 30 à 14 h.
Radio Campus - 88.4 FM
Tél du direct : 02 99 33 90 00 / c/o Université Rennes II - place du Recteur le Moaf 35043 Rennes cedex.
Prisons couvertes : MA Jacques Cartier / CP de femmes.

Saint-Etienne : PAPILLON - Le 1er dimanche du mois de 17 h 30 à 19 h.
Radio Dio - 89.5 FM (rediffusion à Lyon sur radio Canut -102.2FM).
et sur internet : www.radiodio.org.
Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : MA Corbas/EPM Mezieux / MAF Montluc).

Toulouse : BRUITS DE TÔLE ou L'ENVOLEE - Le jeudi de 19 h à 20 h / Yo-yo - Messages en direct les premiers et troisièmes jeudis de 18 h à 19 h.
Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumesnil - 31400 Toulouse.
et sur internet : www.canalsud.net.
Tél. du direct : 05 61 53 36 95
Prisons couvertes : MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban.

Valence : COLLECTIF SOLIDARITÉ PRISONNIERS - Le 3e lundi du mois de 18 h 15 à 19 h.
Radio Méga - 99.2 FM.
et sur internet : www.radio-mega.com / solidarite@no-log.org.
Tél. du direct : 04 75 44 16 15 / 35, rue Prompsaul - 26000 Valence.
(Rediffusion le mercredi de 9 h à 9 h 45).
Prison couverte : MA de Valence.

LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies où on peut trouver l'Envolée. Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops...) où nous pourrions déposer le journal.

AUCH : LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU
AVIGNON : LA MÉMOIRE DU MONDE
BESANÇON : L'AUTODIDACTE
BREST : D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE
CHALON-SUR-SAÔNE : ET APRÈS POURQUOI PAS
DIJON : LE LOCAL LIBERTAIRE / LES TANNERIES
GRENOBLE : LA DÉRIVE / LE LOCAL AUTOGÉRÉ / L'ENCRE SYMPATHIQUE / LES BAS-CÔTÉS / LE SPHINX
LILLE : CCL
LIMOGES : UNDERSOUND
LORIENT : L'IMAGINAIRE
LYON : GRAND GUIGNOL / LA GRYFFE / LE BAL DES ARDENTS / OUVRIR L'ŒIL / TERRE DES LIVRES
MARSEILLE : L'ÉQUITABLE CAFÉ / LE SEUL PROBLÈME / L'ODEUR DU TEMPS / MONNAIE DE SINGE
MONTPELLIER : SCRUPULES
NANTES : VENT D'OUEST
PARIS V : LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE
PARIS XI : LE KIOSK / LE KIOSQUE / ENTROPIE / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / THÉ TROC
PARIS XX : BMG / L'ATELIER / LE COMPTOIR DES MOTS / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN
REIMS : LE CRI DU PEUPLE
RENNES : ALFAGRAPH / LA PETITE LIBRAIRIE
ROMANS-SUR-ISÈRE : LA MANUFACTURE
ROUEN : L'INSOUMISE
SAINT-DENIS : FOLIES D'ENCRE
SAINT-ÉTIENNE : L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS
SAINT-NAZAIRE : LA VOIX AU CHAPITRE
STRASBOURG : QUAI DES BRUMES
TOULOUSE : LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA
VALENCE : NOTRE TEMPS / URUBU
BRUXELLES : ADEN / ACRATA / LA BORGNE AGASSE / TROPISMES

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)

Nom
Prénom
Adresse.....
N° d'écrou

*Je désire m'abonner 1 an à l'Envolée.
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de l'Envolée.*

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez...

**Tous les numéros de L'Envolée sont consultables sur le site : <http://lejournalevolee.free.fr>
Tous les articles publiés dans L'Envolée peuvent être utilisés, publiés, diffusés...**

L'ENVOLEE : 43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil (e-mail : envoleejournal@yahoo.fr)

« *Nous sommes privés de liberté, et non pas de vivre* »



Nous voulons vous tenir au courant des agissements de l'administration pénitentiaire à la prison de Corbas. Nous avons certains droits, ils piétinent nos droits et font tout pour que nous restions dans nos cellules 24/24 pour certains, et pour d'autres 22/24.

1. Ils isolent un détenu aux arrivants huit jours, là où il est plus faible moralement, nous ne pouvons pas lui venir en aide avec de simples cantines pour le dépanner. Ils refusent même l'eau de source, ils refusent qu'il cantine aux arrivants pour qu'une fois arrivé en bâtiment il reçoive ses cantines.

2. Il n'y a aucune activité pour les détenus à Corbas. Les jeunes n'ont pas de PlayStation pour passer le temps en cellule, ils sont enfermés 23/24. Comment cette administration peut refuser les PlayStation et les autres effets personnels de ceux qui sont transférés à Corbas, alors qu'ils ont été autorisés à cantiner ces biens dans d'autres établissements pénitentiaires ? Vous n'êtes pas responsables des actes que nous avons commis à l'extérieur, certes. Mais vous êtes responsables de l'abus de pouvoir que

vous exercez sur nous et de ce que vous nous faites subir au jour le jour. Nous sommes privés de liberté, et non pas de vivre. Alors arrêtez de nous mettre des pressions et la trique, on a le droit à des cantines comme dans toute autre prison de la région, de France et de Navarre ! Par exemple : des PlayStation, X-box, chaînes stéréo, viennoiseries, pâtisseries et autres parce qu'il y a une sacrée liste à faire.

3. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas à Corbas, comme dans d'autres prisons de la région Rhône-Alpes, d'activités sport, « terrain » deux fois par semaine, tournois de foot, des courses 5000 mètres et 10000 mètres ? Ici, nous n'avons que la lutte et la boxe. Huit détenus sur 600 y participent, histoire que l'administration puisse dire qu'il y a des activités, et vous en avez 592 qui crèvent en cellule.

4. Venons-en aux cantines, infectes. Ils nous vendent des produits à prix fort pour de la sous-marque comme Grand Jury. Et se couvrent avec des marques « MD », ce qui veut dire « marques différentes », mais nous n'avons jamais reçu de marques différentes. Pour les cantines exceptionnelles, ils se foutent de nous, ils nous les ramènent jamais. Cette prison vous met à la diète. Pas de pâtisserie, pas de brioche. Dans une réunion, nous avons posé la question de savoir pourquoi nous n'avons pas de pâtisseries ou de brioche en cantine. La réponse de M., responsable pénitentiaire : « Vous avez le temps en cellule de vous faire des gâteaux, il y a des recettes dans le journal pénitentiaire. » Nous lui répondons que nous sommes pour certains trafiquants, braqueurs, voleurs. Et non pas des pâtisseries de métier, d'autant plus qu'il n'y a aucun ingrédient en cantine, à par farine et sucre vanillé. Ses réponses, qu'elle les garde.

5. Aujourd'hui, le mercredi 3 août 2011, nouveau suicide à la maison d'arrêt de Corbas. Monsieur C., secrétaire local du syndicat Ufap-Unsa, va auprès des médias dire qu'il regrette que les effectifs ne permettent pas « de faire de l'observation avec les détenus, de discuter avec eux, pour déceler d'éventuels problèmes ». Nous répondons aux conneries de Monsieur C. : d'une, du personnel il y en a assez. Minable, une personne qui va demander du personnel en plus sur le chagrin des familles qui perdent un fils. D'autre part, le détenu Fabrice D., le dernier suicidé, a eu des problèmes et des pressions par certains détenus. Il avait sollicité d'aller à l'isolement ou au quartier arrivants à son chef de bâtiment ! La réponse était « Je n'ai pas le temps, on verra demain. » Le soir même il se donnait la mort. Ces gens dorment bien, même s'ils savent que cela aurait pu être évité par ce chef qui est resté sourd !

PÉTITION SIGNÉE PAR 225 PRISONNIERS DE CORBAS, AOÛT 2011

LES DÉTENUÉS DOIVENT POUVOIR SE PROCURER LES JOURNAUX DE LEUR CHOIX N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE SAISIE DANS LES TROIS DERNIERS MOIS. SEUL LE GARDE DES SCEAUX PEUT RETENIR (À LA DEMANDE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT) LES PUBLICATIONS, ET CE SEULEMENT S'ILS CONTIENNENT DES MENACES PRÉCISES CONTRE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES OU CELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES (ART. D444 DU CPP).